

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
9 février 2023

Adopté à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Maud Bonté,
Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

I-	OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	4
II-	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
III-	APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	4
IV-	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022.....	6
V-	ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.....	9
	Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022.....	9
	Adhésion à l'association Centre Hubertine Auclert.....	17
VI-	RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES.....	21
	Adoption d'une déclaration relative à l'amitié franco-allemande en lien avec le 60 ^e anniversaire du Traité de l'Élysée.....	21
	Versement d'une contribution au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) dans le cadre de la mobilisation pour l'Ukraine.	25
VII-	HABITAT	30
	Rapport sur la politique de l'habitat en 2022.....	30
VIII-	ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	41
	Indemnisation d'éviction commerciale « Le Ksar ».....	41
	SIPPEREC – communication du rapport d'activité 2021	45
IX-	DOMAINE COMMUNAL.....	48
	Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Île-de-France en 2022.	48
X-	RESSOURCES HUMAINES.....	52
	Évolution du « forfait mobilités durables »	52
	Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale et culturelle	53
XI-	AFFAIRES FINANCIÈRES.....	55
	Débat d'orientations budgétaires – année 2023	55
XII-	VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS.....	78
	Motion de soutien du groupe Sceaux Ensemble aux commerçants du centre-ville	78

Vœux du groupe Sceaux Ensemble en faveur d'un service d'autonomie à domicile à Sceaux.....	92
Vœu du groupe Sceaux en commun pour améliorer le dispositif du budget participatif de la ville en participant aux réflexions et aux partages d'expériences du Réseau national des budgets participatifs.....	99
XIII- QUESTIONS DIVERSES.....	103
XIV- COMMUNICATIONS DU MAIRE	103
XV- DÉCISIONS DU MAIRE.....	105
XVI- QUESTIONS ORALES	105
Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI	105
Question orale de M. Fabrice BERNARD.....	107
Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN	111
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES.....	114

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 38 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

Je vais demander à M. Théophile Touny de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Théophile TOUNY

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vignerou
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Nadine Lacroix
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Philippe Szykowski

- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Isabelle Drancy, en retard, est arrivée à 19 h 40
- ✓ Sabine Ngo Mahob, excusée, a donné pouvoir à Nadine Lacroix
- ✓ Sakina Bohu, excusée, a donné pouvoir à Florence Presson
- ✓ Emmanuel Goujon, excusé, a donné pouvoir à Florence Presson
- ✓ Maud Bonté, en retard, est arrivée à 19 h 57
- ✓ Konstantin Schallmoser, en retard, a donné pouvoir à Philippe Laurent.
- ✓ Catherine Palpant, en retard, a donné pouvoir à Chantal Brault
- ✓ Xavier Tamby, en retard, est arrivé à 19 h 49
- ✓ Fabrice Bernard, en retard, est arrivé à 19 h 47, a donné pouvoir à Jean-Christophe Dessanges

M. le maire

Merci.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

Mes chers collègues, la Turquie et la Syrie ont été frappées d'un immense drame qui a causé plusieurs dizaines de milliers de morts et de très nombreux blessés. J'aurais aimé pouvoir vous proposer ce soir de leur venir en aide, mais le système n'apparaît pas encore suffisamment fiable et n'offre pas la garantie que les dons parviennent effectivement aux personnes qui sont en grande difficulté. Je serai sans doute amené à vous faire des propositions lors de la prochaine séance.

Dans l'attente, je vous propose de respecter une minute de silence en hommage à toutes les personnes disparues dans cette effroyable catastrophe.

Il est procédé à une minute de silence en hommage aux victimes du tremblement de terre.

M. le maire

Avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais signaler aux personnes qui filment la séance qu'un certain nombre de personnes présentes dans cette salle, et notamment l'administration municipale, m'ont fait part de leur souhait de ne pas être filmées. Je vous demanderai donc de ne pas faire apparaître leur image sur le film que vous tournez. Je vous remercie.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

M. le maire

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur le procès-verbal de la séance du 15 décembre ?

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, j'aurais deux remarques.

J'ai fait part à l'administration d'omissions sur ce procès-verbal. Et je demande à écouter les bandes sur l'une de ces omissions si jamais celle-ci ne peut pas être rétablie selon ce que j'ai proposé.

Et puisque vous demandez à M. Nathaniel Dahan, ici présent, de flouter ou de filmer en plan large les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les vidéos, je voudrais rappeler que, contrairement à ce que vous avez dit avec beaucoup de désinvolture lors du dernier conseil municipal, un courrier du préfet Philippe Maffre confirme par l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales que les séances des conseils municipaux sont publiques et qu'elles peuvent être retransmises par des moyens de communication audiovisuelle. Je cite : « *Ce principe fonde ainsi le droit de conseillers municipaux comme des membres de l'assistance à enregistrer les débats et à les diffuser, éventuellement sur Internet.* » Il n'est pas possible, pour un maire, d'interdire les enregistrements s'ils ne sont pas de nature à troubler le bon ordre des travaux de l'assemblée communale. S'ensuit un certain nombre de recours et de jurisprudence de la Cour administrative d'appel de 2003, du Conseil d'État de 1980, etc. Vous étiez déjà conseiller municipal à l'époque. Et l'accord des conseillers municipaux n'est pas requis.

Nous sommes donc très surpris de la légèreté avec laquelle vous avez éludé le problème dans l'échange que nous avons eu au début du conseil. Vous avez essayé d'intimider M. Nathaniel Dahan, ici présent, en lui faisant comprendre qu'il n'avait pas le droit de filmer. Je tiens à préciser qu'il a le droit de filmer. Et c'est une bonne chose.

Il serait bon, Monsieur le maire, que vous soyez au fait du code général des collectivités territoriales depuis le temps que vous officiez en tant que maire.

Merci beaucoup.

Numa ISNARD

Navré de continuer dans la litanie des griefs relatifs au CGCT.

Première chose, je réitère ma demande de voir apparaître mon affiliation politique, notamment sur le site Internet de la ville. Je rappelle qu'il s'agit des Républicains. Je rappelle également, Monsieur

le maire, que vous n'êtes pas juge de qui est Républicain et qui ne l'est pas. Vous devez donc inscrire mon affiliation sur le site Internet.

Deuxième chose, et je pense parler au nom de tous mes collègues, que l'on reçoive un dossier aussi épais, c'est une chose, mais qu'on le reçoive dans un délai raisonnable, afin de l'étudier de manière exhaustive serait encore mieux. Dans un esprit républicain qui, je le sais, vous anime, je pense que vous accéderez à cette demande de transmettre le dossier un peu plus en avance que les simples quatre jours francs.

Enfin, je tiens à porter à la connaissance de ce conseil ainsi qu'à l'ensemble des concitoyens qui vont nous regarder, un e-mail assez surprenant envoyé il y a quelques semaines par l'un de vos collaborateurs. Il m'indiquait qu'un certain passage de ma tribune municipale ne pouvait pas être publié.

Je pense qu'il s'agit d'une erreur et sans doute d'une mauvaise communication. Je ne doute pas que tout cela soit de bonne foi, mais je tiens à vous rappeler, Monsieur le maire, que vous êtes directeur de la publication. Je ne citerai pas toutes les jurisprudences du Conseil d'État, mais en ce qui concerne l'appréciation du contenu des tribunes, vous n'avez que deux compétences. Cette tribune est-elle diffamatoire ? Porte-t-elle atteinte à l'honneur de quelqu'un ? Est-elle injurieuse ? Dire dans une tribune que j'appartiens aux Républicains de Sceaux et que j'appelle les Scéens à les rejoindre n'est en rien diffamatoire ou injurieux.

Monsieur le maire, je vous mets donc en demeure de bien vouloir respecter les normes du code général des collectivités territoriales et de vous abstenir de tout cela. Naturellement, je compte sur vous pour informer votre collaborateur. Mais encore une fois, je pense qu'il s'agissait d'une erreur.

Liliane WIETZERBIN

Je n'ai pas de remarques sur le procès-verbal, mais je voudrais revenir sur l'ordre du jour de ce conseil municipal. Une fois de plus, le point le plus important, à savoir le débat d'orientations budgétaires, est examiné en fin de séance. Je pense que cela pénalise non seulement la qualité des débats qui auront lieu très tard, mais également les Scéens qui s'intéressent au sujet et qui auraient souhaité que ce point soit abordé à une heure raisonnable pour pouvoir assister à la séance. Je vous demande donc, Monsieur le maire, de bien vouloir aborder ce point dès le début de la séance.

Je vous demande également que le point relatif au vote du budget qui sera examiné lors de la prochaine séance du conseil municipal soit abordé dès le début de la séance. Nous avons tous, élus et scéens, intérêt à cela. Personne ne souhaite en effet revivre des séances jusqu'à quatre ou sept heures du matin comme nous avons pu l'expérimenter par le passé. Merci à vous.

M. le maire

Je suis ravi de constater que nous avons ici plusieurs conseillers d'État. Je les félicite de leur autopromotion.

M. Dessanges a parlé d'une lettre qu'il a reçue de la part du préfet. Je l'ai également reçue, mais M. Dessanges n'a pas dit tout ce qu'elle contenait, et notamment le fait que les personnes qui ne sont pas élues peuvent demander à ne pas être filmées, même en plan large. J'espère que vous en tiendrez compte et que tout le monde en tiendra compte également dans cette salle.

M. Isnard, la mention dont il était question était erronée. Nous avons voulu vous rendre service et ne pas publier une mention erronée. Cela fait partie d'un dialogue, ou en tout cas d'une relation entre le directeur de la publication et vous-même. Et nous pourrions en parler quand vous le voudrez, y compris à travers l'intervention d'avocats, puisque dans cette ville, les choses ne se règlent plus lors des élections, mais par contentieux permanents.

Mme Wietzerbin, je veux vous dire que nous avons toujours procédé de cette manière. Vous me répondez que ce n'est pas une raison, mais c'est quand même la tradition. Par ailleurs, il me semble que l'aide à l'Ukraine est également un sujet important qui mérite aussi d'être traité en premier dans l'ordre du jour.

Cela étant, dans la plupart des communes, les points figurant à l'ordre du jour avant le débat d'orientations budgétaires sont traités en une demi-heure. C'est vous, élus des groupes minoritaires, à qui nous laissons la parole par souci du respect de la démocratie, qui prenez le temps. J'ai eu l'occasion de vous faire part du temps de parole de chacun dans les débats. L'opposition au conseil municipal de Sceaux parle beaucoup plus que la majorité. À vous de limiter vos interventions au nécessaire, à l'important. Ce qui est important peut se dire rapidement. Et plus cela se dit vite et clairement et plus c'est entendu. On le verra d'ailleurs aussi lors des questions orales qui ne sont pas des questions orales, mais des déclarations. Vous avez choisi de procéder ainsi. Nous avons donc limité le temps des questions orales à vingt minutes. Nous verrons ce qu'il en est tout à l'heure.

Nous passons au vote sur l'adoption de ce procès-verbal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-Christophe DESSANGES

Tant que l'on n'aura pas écouté les bandes...

M. le maire

Vous n'avez pas dit, Monsieur Dessanges, ce qui ne vous convenait pas dans ce procès-verbal. Il semble que j'ai dit à un moment donné : « C'est un vœu de Noël ». C'était juste avant Noël et

c'était donc une petite plaisanterie. Je crois que cela n'apparaît pas au procès-verbal et qu'il est simplement écrit : « C'est un vœu ».

Jean-Christophe DESSANGES

Ce qui est important, Monsieur le maire, c'est...

M. le maire

Vous n'avez pas la parole pour l'instant.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est adopté à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mmes Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin. Numa Isnard) ; 4 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Fabrice Bernard, M. Xavier Tamby)

M. le maire

Nous passons maintenant à un point très important, Madame Wietzerbin, qui n'est pas traité à la fin du conseil municipal. Vous devriez nous en savoir gré. Il s'agit du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes que Mme Brault va nous présenter.

V- ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022

Chantal BRAULT

Merci Monsieur le maire.

Ce rapport est en effet important. Nous ne sommes pas tenus de le présenter, mais nous le faisons néanmoins tous les ans depuis longtemps. Il présente la répartition des femmes au sein des services municipaux, le niveau qu'elles occupent ainsi que l'équilibre des rémunérations. Ces données sont d'autant plus intéressantes qu'à Sceaux les femmes sont en plus grand nombre que les hommes.

Ces éléments d'analyse doivent être suivis de programmes permettant d'attester de l'engagement des services en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est ce que nous allons voir ensemble.

Le tableau des effectifs rappelle que les femmes représentent 73 % de l'effectif municipal contre 27 % pour les hommes, avec une moyenne d'âge égale entre les deux. À noter également que le temps partiel concerne uniquement les femmes, et nous en connaissons les raisons.

La répartition par filière est assez claire. Les choses évoluent assez peu de ce point de vue. Ainsi, la filière technique compte un grand nombre d'hommes, mais également des femmes, cette filière comprenant notamment le personnel employé dans les écoles à l'entretien et à la restauration. Les femmes sont par ailleurs très présentes dans les filières administrative et médicosociale (domaine de la petite enfance). Elles sont assez peu nombreuses dans la filière sportive, mais représentent portant près de la moitié des effectifs du service de la Tranquillité urbaine.

S'agissant de la répartition par catégorie, nous remarquons que le pourcentage de femmes est beaucoup plus important dans la catégorie C, qui correspond majoritairement aux emplois de la filière administrative. Les femmes dédiées à la petite enfance et à l'enfance représentent 45 % des effectifs. Mais des postes généralement occupés par des hommes sont désormais occupés par des femmes. C'est le cas notamment du service de la Tranquillité urbaine qui compte 16 postes, dont 7 occupés par des femmes.

S'agissant de la rémunération, toutes catégories confondues, les femmes ont une rémunération brute mensuelle moyenne très similaire à celle des hommes. Le rapport présente à cet égard l'évolution de la rémunération brute mensuelle sur les trois dernières années qui montre que cet équilibre est constant depuis plusieurs années.

Le régime indemnitaire de référence est le même pour les hommes que pour les femmes. Celles-ci sont toutefois plus souvent à temps partiel et bénéficient davantage du télétravail pour des raisons de qualité de vie et d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle. Évidemment les assistantes maternelles et le personnel féminin dédiés à la petite enfance et à l'enfance ne peuvent pas bénéficier du télétravail.

La Ville est très engagée dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle encourage l'ensemble des services à se mobiliser sur cette thématique et veille à ce que chacune de ses actions, chacun de ses choix et chaque événement qu'elle organise prenne en compte cet engagement. Elle veille également à ce l'égalité soit enseignée dès le plus jeune âge, dès la crèche à travers le choix des jeux ou des livres, et s'assure de la faire vivre tout au long de la vie, jusque dans les activités proposées aux seniors.

La Ville s'est dotée d'une feuille de route en faveur de l'égalité femmes-hommes et prend un certain nombre d'engagements, notamment en matière d'éducation. Sceaux en tant que « Ville amie des enfants » travaille avec l'UNICEF pour apprendre dès le plus jeune âge cette égalité. Le Sceaux, le 9 février 2023

plan éducatif de territoire s'empare également de cette priorité qui doit se transmettre dans les écoles au travers des projets éducatifs de l'Éducation nationale.

Les actions en la matière sont très diverses. La bibliothèque porte ainsi une attention toute particulière au choix des ouvrages. Le lieu d'Accueil Enfant Parent ouvert récemment aux Blagis accueille aussi des pères avec leurs enfants qui, au même titre que les mères, viennent demander conseil et bénéficier d'un accompagnement. L'Espace relais qui propose de l'aide aux devoirs accueille en outre autant de filles que de garçons.

Des actions de sensibilisation sont par ailleurs menées auprès des animateurs pour qu'ils puissent transmettre et porter cette notion d'égalité.

Le sport est également un domaine d'action très important. À cet égard, la conférence du 9 mars prochain portera sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport.

Les conventions signées avec les associations et les clubs sportifs de Sceaux stipulent que les activités proposées doivent permettre un égal accès aux hommes et aux femmes.

La bibliothèque municipale et le cinéma encouragent cette culture de l'égalité. Des projections-débats sont ainsi organisées autour de cette thématique.

Il y a enfin l'accompagnement des femmes victimes de violence et la participation à la campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Un flyer « Victime ou témoin de violences faites aux femmes ? Obtenez de l'aide » a été réalisé et diffusé dans l'ensemble des structures municipales pour informer le public sur les ressources disponibles sur le territoire.

Nous sommes par ailleurs en contact avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles qui tient des permanences juridiques et forme nos agents sur le sujet des violences faites aux femmes.

Nos services sont pleinement engagés et prennent en compte cette priorité dans chacune de leurs actions. Sans que cela soit pour autant une obsession permanente, il faut veiller à cette équité et s'assurer qu'il n'y pas de discrimination et que l'égalité entre les hommes et les femmes est bien prise en compte dans la vie courante, dans l'éducation, dans le suivi et le parcours des enfants ainsi dans celui des adultes qui s'occupent des enfants, pour que cela devienne une réalité visible et identifiée.

Voilà, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci, Madame Brault.

Qui souhaite intervenir ?

Sceaux, le 9 février 2023

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire, Madame la Première adjointe, chers collègues, je remercie ma collègue et les services de la Ville pour ce rapport qui présente succinctement le résultat des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes entreprises par la Ville en 2022 au sein de la collectivité ainsi qu'auprès des citoyens.

Je voulais rappeler ici que nous avons la chance d'avoir une jeune députée, Maud Bregéon, de formation scientifique qui intervient dans les écoles, les collèges et les lycées de la circonscription pour parler de son engagement et de sa mission de députée, dont le parcours exemplaire peut aider les jeunes filles à se projeter et à prendre confiance en elles, notamment dans les métiers scientifiques où nous manquons cruellement de femmes.

L'égalité s'apprend dès le plus jeune âge et les ateliers de sensibilisation permettent de transmettre ces valeurs aux plus jeunes. Lutter contre les biais de genre, favoriser l'écoute et la prévention, notamment des comportements violents, accompagner les jeunes femmes à lever des barrières et à prendre confiance, mettre en place une politique forte relative au sport et à la culture qui sont des vecteurs d'émancipation est également très important. La question des femmes dans l'espace public est un sujet majeur de nos grandes métropoles. Là aussi, nous attendons des initiatives de la Ville sur ce sujet qui n'apparaissent pas, malheureusement, dans ce rapport. Dans cette ville que vous qualifiez, Monsieur le maire, de très dynamique, je pense que les problématiques liées à l'emploi des femmes sont importantes, voire même stratégiques et que les entreprises devraient être accompagnées sur ce sujet.

Comme je le disais, c'est un sujet qui nous tient à cœur. La majorité présidentielle et le Président Macron ont à nouveau fait des violences faites aux femmes et de la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité de ce quinquennat. Après des mesures fortes qui ont accompagné, dès 2017 une prise de conscience collective, un accroissement des dispositions favorisant l'égalité dans l'entreprise et une meilleure prise en charge des victimes de violences, je tiens à mettre en visibilité les projets portés par notre ministre, Isabelle Rome, en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. Je ne pourrai malheureusement, ou heureusement vu la remarque vous avez faite auparavant, Monsieur le maire, pas toutes les citer, mais ces mesures vont dans le sens d'un meilleur encadrement des victimes via le projet de juridiction spécialisée et le plan « Nouveau départ » pour apporter une aide complète aux victimes de violences conjugales, et les aider non seulement pour les faits de violence, mais aussi leurs retentissements économiques, professionnels, personnels et familiaux.

Des victimes d'agression m'ont fait part de la difficulté à laquelle elles étaient confrontées : gérer en même temps que l'agression et son traumatisme ses conséquences. Il est ainsi primordial que l'accompagnement des victimes vienne des institutions avec une prise en charge globale (médicale, psychologique, juridique et économique), et cela dès le dépôt de la plainte. Ce n'est pas à la victime

d'aller elle-même chercher de l'aide. En effet, la victime doit gérer son propre traumatisme et n'est pas en condition de trouver elle-même l'aide requise. Je crois ainsi que c'est au niveau local que nous pouvons aider au mieux les victimes avec la mise en place d'un guichet unique d'aide et un label de professionnels identifiés et formés en amont et capables de les accompagner sur les différents sujets.

C'était d'ailleurs le sens de notre vœu en faveur d'une meilleure prise en charge des victimes de violences conjugales via une convention avec la police nationale et le Département, qualifié de « *vœu de Noël* » lors du dernier conseil municipal par Monsieur le maire, qui n'a pas daigné le soutenir.

Je rappelle que cette prise en charge existe à Antony et dans une dizaine de villes du 92. Et pas plus tard qu'hier, le conseil municipal de Bourg-la-Reine a approuvé la signature d'une convention entre la Ville et la police nationale pour la prise en charge de bons taxis et hôtels pour les victimes de violences intrafamiliales. M. Donath, qui, lui, est venu accueillir M. Woerth ce soir à l'ancienne mairie m'a dit qu'il vous en parlerait. Il serait en effet dommage que Sceaux reste la seule ville du 92 à ne pas signer une telle convention.

Je vous remercie.

M. le maire

Monsieur Dessanges, il ne vous aura pas échappé que nous ne sommes pas l'Assemblée nationale ou dans une conférence de presse du ministère. Nous sommes dans le modeste conseil municipal de Sceaux qui fait ce qu'il peut pour mettre en œuvre un certain nombre de politiques publiques sur le terrain.

J'ai eu connaissance, pas plus tard qu'hier, des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la convention, dont vous parlez, par certaines communes signataires. À la question qui m'a été posée par la police nationale de savoir si la ville de Sceaux prendrait en charge des bons de transport ou des factures de taxi pour des femmes qui seraient dans cette situation, j'ai naturellement répondu par l'affirmative, dans le cadre notamment des secours d'urgence du CCAS. Il n'y a aucun sujet. Ne faites pas une usine à gaz sur des sujets très simples à traiter en proximité.

Je vous remercie pour vos leçons et votre ton condescendant, mais j'ai l'impression que cela va tout de même nous agacer un peu. Ce n'est pas grave. Vous allez me dire que vous êtes là pour ça.

Quant à M. Woerth, je lui ai envoyé un petit mot. Je le connais bien. Nous avons travaillé ensemble de très longues années, y compris sur un plan professionnel lorsque nous étions tous deux consultants dans le même cabinet. Rassurez-vous, je n'ai aucune difficulté avec M. Woerth, ni avec M. Dussopt ni d'ailleurs avec personne, excepté peut-être avec vous.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire. Je veux d'abord remercier Mme Brault de nous offrir cette possibilité d'avoir une information générale et particulière en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est une très bonne chose et cela nous montre tout ce qu'il reste à faire pour aboutir véritablement à cette égalité.

Les difficultés qui concernent les femmes victimes de violences ou de harcèlement sont-elles également réparties dans tous les quartiers de la ville ? Plutôt chez les personnes relevant de l'habitat collectif ou du pavillonnaire ? Avez-vous constaté un certain nombre de difficultés en fonction du lieu d'habitation ? Si oui, quelles seraient les raisons à l'origine de ces différences ?

Selon votre rapport, le fait d'être une femme en situation de précarité ou de monoparentalité peut la fragiliser et avoir des conséquences sur sa sécurité personnelle, et donc celle des enfants. Les deux lieux d'accueil parents-enfants ouverts à l'îlot Charaire et aux Blagis en novembre 2022 et qui reçoivent beaucoup de parents isolés – je vous renvoie à cet égard à l'article paru dans le dernier numéro de Sceaux Mag – sont-ils aussi un lieu où les femmes victimes de violences ou d'intimidations peuvent se confier au personnel présent ? En avez-vous eu connaissance ?

Enfin, page 6 du rapport, il est indiqué que les hommes ont tendance à participer aux activités du service seniors bien minoritairement, mais peut-être est-ce, parce qu'ils sont moins nombreux que les femmes qui, statistiquement, ont une vie plus longue que la gent masculine ? C'est une question et je vous remercie de bien vouloir y répondre.

Liliane WIETZERBIN

Merci pour ce rapport, Mme Brault. Je note effectivement l'intérêt de la Ville pour ce sujet très important de l'égalité entre les hommes et les femmes, d'autant plus que ce rapport n'était pas jusqu'ici obligatoire. Je vous remercie pour cela. Je suis moi-même très impliquée sur ce sujet et je me permettrai donc de faire quelques propositions pour l'améliorer pour les années qui suivent. Ce rapport est intéressant, mais il ne permet pas réellement d'identifier le positionnement des agents par rapport à cette question et les leviers, qui existent sans doute, pour assurer encore mieux cette égalité.

Par exemple, il serait utile d'avoir les chiffres en pourcentage du nombre d'agents plutôt qu'en absolu. Ce serait un peu plus simple à lire. Je me permets aussi de rappeler qu'il existe un index, l'index égalité hommes-femmes, utilisé pour le secteur privé. Il n'est sans doute pas complètement adapté à la situation de Sceaux, mais il a néanmoins le mérite d'exister. On en parle d'ailleurs beaucoup en ce moment, à l'occasion des réflexions sur l'index senior.

Cet index pourrait être intéressant pour évaluer un certain nombre d'éléments. Je rappelle ici les cinq composants qui le constituent : écart de rémunération entre les hommes et les femmes, écart dans la répartition des augmentations, écart dans la répartition des promotions, le nombre de

salariées augmentées à leur retour de congé maternité et la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

J'ai bien conscience qu'il n'est applicable en l'état pour la commune. Cela donnerait néanmoins une vision de cette répartition sur la situation professionnelle des hommes et des femmes. Il ne s'agit pas juste de regarder combien d'hommes et combien de femmes travaillent dans telle ou telle catégorie.

Dernier point qui est un point de fond. Quand on parle de violences faites aux femmes, on n'est pas dans l'égalité hommes-femmes. C'est un autre sujet qui mériterait un traitement différencié. On est sur la prévention des violences faites aux femmes. Selon moi, ce sont deux thématiques différentes. Mais je vous remercie et je me suis permis de partager avec vous mes réflexions.

Numa ISNARD

Une petite réflexion. Quand j'écoutais tout à l'heure l'homélie de notre confrère, M. Dessanges, je regardais l'auguste portrait qui siège à l'angle de cette salle et je pensais à Madame la Députée qui organise sa réunion publique le jour de notre conseil municipal et *a fortiori* dans la ville où elle organise cette même réunion. Je suis assez curieux de voir la déconnexion du pouvoir en place avec les réalités du terrain et je le déplore.

En ce qui concerne ce rapport, j'ai une petite inquiétude que je souhaite vous soumettre, Madame Brault, car je sais que vous y êtes également très attentive. Il y a la notion d'égalité entre les hommes et les femmes, mais j'ai repéré à plusieurs occurrences dans ce rapport l'expression « *genre* » ou « *stéréotypes de genre* ». Je crois que l'on verse vers quelque chose d'autre. Je vois également que le cinéma fait des programmations pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Et je vois qu'il y a également des choses sur les stéréotypes, l'identité de genre.

Comme ma collègue l'a très justement souligné, il y a par ailleurs une assimilation aux violences sexuelles. Je sais que vous êtes sensible à cela. Je n'oserai pas parler de *wokisme*, mais il faut néanmoins faire attention. La Ville de Sceaux étant investie dans la bibliothèque et le cinéma, je pense qu'il y a une ligne éditoriale à surveiller.

Chantal BRAULT

Je suis d'accord avec M. Isnard, il faut être très précautionneux avec le mot « genre ». On peut tomber très facilement dans ce que l'on ne veut pas ; un mélange total où il n'y aurait plus de sexes, mais seulement le genre. Si possible nous pourrions nous dispenser de ce mot. Nous en reparlerons et nous réfléchirons à la rédaction, car c'est effectivement un danger.

Je voudrais simplement dire à M. Dessanges qu'il y a beaucoup de scientifiques à Sceaux. Je suis en contact avec certaines d'entre elles pour éventuellement leur demander de participer à une conférence.

Je rappelle que les directions générales des services municipaux sont occupées par des femmes et que nos trois ingénieurs sont des femmes. On a tout à fait le potentiel pour faire entendre la voix des femmes qui entreprennent ou qui ont fait des études scientifiques de haut niveau. Nous le ferons. J'ai en attente une femme très intéressante également. Toutes ces personnes sont à Sceaux et pour l'instant, nous faisons avec elles.

Vous avez parlé de l'espace public. Je sais que certaines villes européennes ont travaillé sur ce sujet. J'en ai visité quelques-unes. Et l'on peut effectivement s'appuyer sur ce qui se fait ailleurs. On est sur le thème de l'égalité et l'on ne va pas faire un chemin spécifique pour que les femmes puissent y marcher tranquillement. Mais l'on doit évidemment veiller à leur sécurité sur l'espace public emprunté par tous.

M. Szykowski a posé la question de savoir si l'on constatait une disparité dans les violences faites aux femmes en fonction des quartiers. Il est difficile de le déceler. Il y a peut-être des quartiers où l'on doit travailler davantage sur l'égalité. Ce n'est pas à exclure. Mais vous seriez surpris de voir qu'il y a dans certains quartiers des cas que l'on n'aurait pas imaginés. L'irrespect et la violence envers les femmes existent dans tous les quartiers. Il faut donc être vigilant partout.

Vous avez ensuite évoqué les lieux d'accueil parents-enfants. Ce n'est pas un lieu où les femmes viennent parler de leurs difficultés ou des drames qu'elles vivent. Elles viennent avec leurs enfants pour être conseillées, prendre le temps, se poser et rencontrer des gens compétents et professionnels qui les écoutent. Ce n'est pas le lieu de ce type de confidences.

Madame Wietzerbin, je sais que vous êtes intéressée par ces questions. Nous en avons déjà parlé ensemble et je pense que nous continuerons à en parler ensemble. Vous aimeriez disposer d'une étude très fine sur l'égalité au sein de l'administration municipale. Elle n'existe pas aujourd'hui, mais nous pourrions retravailler plus en détail sur les motivations et l'implication de nos agents.

M. Szykowski a parlé des femmes chez les seniors, mais elles sont aussi dans la petite enfance. C'est le même type de femmes qui se dévouent. Cela peut changer, mais je n'ai pas encore vu d'auxiliaire de puériculture masculin. Il n'y a pas d'éducateurs de jeunes enfants dans nos crèches. Et nous n'attendons que cela puisque nous manquons de personnel. Si des garçons souhaitent venir, je les accueille bien volontiers. Nous aurons fait un pas important pour l'égalité. Il n'y a pas de raison qu'un homme ne soit pas au service des enfants pour s'en occuper avec soin.

Je retiens votre idée, Madame Wietzerbin. Nous pourrions travailler sur le sujet et voir comment promouvoir cette égalité. Et je suis d'accord avec vous sur le fait que les violences faites aux femmes ne relèvent pas complètement de l'égalité entre les hommes et les femmes.

M. le maire

Un mot par rapport à ce qu'a dit Mme Wietzerbin. Vous connaissez mon appétence pour les présidences. Il se trouve que je suis président de la formation spécialisée qui traite de l'égalité et Sceaux, le 9 février 2023

de la lutte contre les discriminations du conseil commun de la fonction publique présidé par le ministre de la Fonction publique, M. Guerini. Et ce n'est pas lui qui m'a nommé, puisque de droit, le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale est président de cette commission.

Dans ce conseil siègent les représentants des employeurs et les représentants des organisations syndicales. Nous avons abordé la question de l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En accord avec les syndicats, il a été acté que cet index devait être retravaillé, car il n'était pas tout à fait adapté à la fonction publique et pouvait par conséquent donner des résultats biaisés. Un travail est en cours pour essayer de l'adapter aux administrations publiques. Ce ne sera d'ailleurs peut-être pas la même chose pour l'État et pour les collectivités territoriales. Vous voyez que nous sommes au fait des choses.

Christiane GAUTIER

Juste une question. Vous indiquez que vous veillez à la mixité entre les hommes et les femmes dans la résidence autonomie. Je voulais savoir quel était le ratio hommes-femmes, en sachant que démographiquement, il y a tout de même beaucoup plus de femmes dans les résidences que d'hommes, puisqu'à cet âge-là, les femmes sont évidemment plus nombreuses.

M. le maire

Il y a environ 20 % d'hommes. Cela augmente un peu. J'ai connu des années où il n'y en avait pas du tout.

Nous passons au vote sur la prise acte de la communication de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adhésion à l'association Centre Hubertine Auclert

Chantal BRAULT

Nous sommes là dans l'accompagnement et l'aide aux femmes en difficulté. Journaliste, écrivaine et suffragette, Hubertine Auclert s'est battue pour que les femmes puissent voter. Née en 1848, elle est morte en 1914.

Cette association a pour vocation d'accompagner les collectivités locales et de les doter d'outils pour lutter contre les inégalités et les discriminations. L'association propose l'accès à un certain nombre de ressources (guides, expositions, formations, accompagnement, expertises, etc.) et apporte des conseils méthodologiques et des exemples de bonnes pratiques pour concevoir des politiques locales d'égalité femmes-hommes. Elle réunit des collectivités locales, des associations,

des syndicats et institutions engagés pour l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de l'Île-de-France.

Je pense que les formations que propose cette association sont importantes pour aider nos agents dans le repérage de femmes en difficulté et prévenir ainsi les situations les plus critiques.

Il s'agit d'une association réputée et identifiée. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion à l'association Centre Hubertine Auclert pour un montant de 1 500 € pour une année.

M. le maire

Merci, Madame Brault.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Christiane GAUTIER

Merci, Madame Brault.

En prenant connaissance de cette délibération, j'ai constaté que nous n'avions pas les statuts de l'association. J'en ai fait la demande auprès de vos services, mais je ne les ai pas encore reçus. En attendant de les recevoir, j'ai découvert sur Internet les missions conduites par ce centre qui œuvre à l'éducation à l'égalité hommes-femmes, ce que vous avez parfaitement mentionné, au travers de l'appui apporté aux collectivités locales. Et ce centre est aussi un observatoire régional des violences faites aux femmes.

J'ai donc regardé ce qui a été fait par cet observatoire, notamment une enquête conduite en 2019 dans trois commissariats de police franciliens qui a permis d'identifier la nécessité de mieux former les forces de sécurité à l'accueil, au recueil de la parole et à l'orientation des femmes victimes de violences conjugales.

Le rapport de cette enquête et les 10 recommandations qui en sont issues ont servi de base à l'expérimentation conduite à la demande de Valérie Pécresse de former 1 600 agentes et agents des forces de l'ordre (police nationale, gendarmerie et police municipale) entre 2021 et 2022. Ces formations devraient se poursuivre en 2023.

J'ai consulté ce rapport et les 10 recommandations. J'ai été très intéressée par la 9^e recommandation qui a retenu mon attention et devrait aussi retenir la vôtre. Il est en effet recommandé aux agents de sécurité de faire connaître aux victimes les dispositifs types « bons taxis » et « bons hôtels » mis en place par les collectivités locales, qu'évoquait à l'instant Jean-Christophe Dessanges.

Il est aussi souligné dans ce rapport que les dispositifs existants, facilitant le transport et l'hébergement des victimes, doivent faire l'objet de plus de communication pour être connus des forces de sécurité.

Je vous invite donc à bien mettre en place la convention, comme vous semblez y être disposé aujourd'hui, entre la Ville, la société de taxis et la police nationale, afin que cela soit bien connu et proposé aux victimes.

Je vous remercie.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Je me permets de rebondir sur l'excellente remarque de Numa Isnard sur la théorie du genre que Najat Vallaud-Belkacem feignait de ne pas connaître. Elle prétendait en effet que cela n'existait pas alors que l'on en voit bien les dégâts dans le débat public aujourd'hui. On sait bien que c'est un moteur très dynamique du *wokisme* et de la *cancel culture* qui polluent le débat public.

En regardant les statuts de l'association, et plus largement le contenu du site Internet, je vois que l'écriture inclusive est extrêmement utilisée. À titre personnel, et je pense que cela est assez partagé dans cette enceinte, du moins je l'espère, c'est quelque chose qui me rebute totalement et qui est d'une bêtise absolue.

Comme c'est souvent le cas avec ces belles idées, l'extrême gauche s'est approprié le sujet de l'égalité hommes-femmes et a fini par criminaliser et faire rentrer dans des dispositifs accusatoires tous ceux qui n'y ont pas adhéré de façon très dynamique. Du coup, les autres partis et les notables se sentent obligés d'en faire toujours plus sur le sujet. Typiquement, ce genre d'associations, dont Valérie Pécresse a le secret, sont faites pour essayer de ramasser aux franges de LR ou de Libres des élus et des associations périphériques pour prendre le contrôle sur un certain nombre de dispositifs.

En ce qui me concerne, je voterai contre cette délibération à ce simple titre.

Par ailleurs, j'aimerais que l'on fasse le bilan du nombre d'associations auxquelles nous adhérons chaque année. À quoi servent-elles réellement ? C'est 1 500 € par-ci, 3 000 € par-là, 400 €...

En l'occurrence, cela sent soit le renvoi d'ascenseur, soit une basse flatterie à l'encontre de Valérie Pécresse, mais je ne vois pas concrètement à quoi servira cette adhésion.

M. le maire

Merci beaucoup de cette intervention constructive.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire.

C'est une question que je me pose également. Vous devez avoir de bonnes raisons de vouloir adhérer à cette association. Mais j'ai constaté que la ville de Sceaux était très impliquée dans la

lutte pour l'égalité hommes-femmes depuis de très nombreuses années et je me demandais si cette adhésion était vraiment utile, d'autant que la Ville adhère par ailleurs à toutes sortes d'associations, comme le disait M. Tamby.

Compte tenu de l'engagement déjà très fort de la Ville, est-il vraiment utile de faire cette adhésion ? Est-ce vraiment nécessaire pour sensibiliser les agents de la Ville qui doivent s'occuper de ces questions ? C'est une question générale que je me pose. Vous y avez déjà un peu répondu dans votre présentation en précisant les raisons pour lesquelles il vous semblait important d'y adhérer, mais je me pose néanmoins la question. Cet émiettement de l'action publique pose question.

Numa ISNARD

Je ne peux qu'abonder dans le sens de mes collègues Tamby et Szyrkowski. On voit une prolifération des adhésions à des associations de toutes sortes. Je sais que beaucoup, y compris au sein de votre majorité, sont troublés de voir cette multiplication des adhésions. 1 500 € par-ci, 1 500 € par-là. Pour une association qui, par ailleurs, propose des formations payantes. Je ne vois pas très bien l'intérêt d'adhérer à quelque chose que nous devons *in fine* payer. Si l'on avait besoin d'une formation dispensée par cette association, nous aurions peut-être plutôt intérêt à lui demander un devis et à la faire intervenir manière ponctuelle plutôt que de s'engager dans quelque chose qui est un affichage, mais qui n'a pas d'intérêt pratique comme c'est le cas de beaucoup d'associations dans lesquelles nous sommes déjà engagés.

Chantal BRAULT

Je me fais fort de vous tenir au courant de ce que nous ferons avec cette association, du nombre de contacts que nous aurons noués, du nombre de formations dont nous aurons bénéficié. On verra bien si cela nous a permis d'avancer et de consolider les actions que nous portons. Nous jugerons à ce moment-là et demanderons de nous épargner l'écriture inclusive, parce que ce n'est pas ainsi que l'on procède à Sceaux.

M. le maire

Si l'on devait ne plus faire ce qui apparaît inutile aux uns et aux autres, il y a beaucoup de choses que nous ne ferions plus, notamment écouter pendant des heures et des heures les mêmes choses qui sont redites de conseil en conseil.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique

Pourcelot, M Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, M. Philippe Szykowski, Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (M. Xavier Tamby et M. Numa Isnard)

Nous passons maintenant à quelque chose d'inutile : l'adoption d'une déclaration relative à l'amitié franco-allemande en lien avec le 60^e anniversaire du Traité de l'Élysée.

VI- RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Adoption d'une déclaration relative à l'amitié franco-allemande en lien avec le 60^e anniversaire du Traité de l'Élysée.

Christian LANCRENON

Comme vous le savez, cette année marque les soixante ans du traité de l'Élysée, lequel a accéléré le rapprochement franco-allemand. Sceaux a été l'une des premières villes françaises à se jumeler avec une ville allemande un an après la signature de ce traité en 1964.

Ce jumelage est plus que jamais actif grâce aux actions initiées par la Ville et le Centre scén des amitiés internationales.

Trois raisons m'animent avec une certaine émotion dans cette délibération et le fait que Konstantin Schallmoser m'ait donné son pouvoir est pour moi très symbolique. La première raison concerne l'histoire et est personnelle. Le chanoine Emmanuel Lancrenon, titulaire de Notre-Dame de Paris, et son frère jumeau Maurice, élu au Conseil de Paris en 1945, ont compté parmi les tout premiers à œuvrer pour le rapprochement franco-allemand au lendemain de la guerre malgré ce qu'ils avaient vécu. Je me sens donc d'autant plus concerné.

La deuxième raison concerne l'actualité. L'Europe doit plus que jamais se montrer soudée pour que la guerre d'Ukraine se termine enfin, d'où la nécessité de soutenir les Ukrainiens dans ces moments cruciaux et de les aider à reconstruire leur pays une fois la guerre terminée, et à se reconstruire vu l'immense détresse qu'ils connaîtront, une fois les pressions retombées.

La troisième raison concerne le futur. Il est indispensable d'envoyer un signe fort aux jeunes générations, afin qu'elles perpétuent cette amitié franco-allemande si indispensable à la paix.

D'où la déclaration que nous vous avons remise, texte proposé par l'AFCCRE (L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) que préside Philippe Laurent, et que vous avez dû lire.

Je vous remercie.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Maud BONTE

Bonsoir, Monsieur le maire, bonsoir à tous. Je voulais intervenir sur cette question. Comme vous le savez, je suis impliquée dans le jumelage de Sceaux depuis de nombreuses années. Ce 60^e anniversaire du Traité de l'Élysée fait écho au 60^e anniversaire de notre association de jumelage, dignement fêté le 21 janvier dernier. Vous étiez malheureusement absent de Sceaux, mais Christian Lancrenon vous a dignement remplacé. Et nous avons pu évoquer entre nous de très bons souvenirs.

Ce qu'il faut retenir, c'est que depuis 60 ans, la ville de Sceaux a créé les conditions d'un jumelage abouti et efficace avec d'abord M. Guldner, puis M. Ringenbach et aujourd'hui avec vous-même.

La Ville soutient le jumelage par sa subvention, par le prêt de locaux et s'engage au moment de la réception des délégations ou lorsqu'il s'agit pour nous d'aller en délégation dans nos deux villes jumelles, Royal Leamington Spa et Brühl. À cet égard, je crois que nous pouvons ici nous féliciter, comme M. Lancrenon le soulignait, d'une action très active par rapport au jumelage.

Cette délibération m'engage à vous dire que c'est le moment d'aller encore plus loin avec les malheurs que connaît l'Europe actuellement. Il y a déjà eu des échanges au niveau sportif ou éducatif avec des enfants apprenant des chansons allemandes et anglaises, ce qui avait donné lieu à un spectacle à l'ancienne mairie. Sans doute, vous en souvenez-vous. Il y a un certain nombre d'échanges que nous pourrions continuer de faire. Le cyclotourisme avait fait un aller-retour en vélo jusqu'à Brühl. Nous pourrions réitérer un certain nombre d'actions ou en imaginer d'autres pour nous tourner vers les jeunes, mais également en nous adressant à toute la population. Je pense que ce serait une très bonne idée.

Les habitants des villes jumelles que nous avons l'habitude de recevoir nous ont fait remarquer l'absence des panneaux de nos villes jumelles, Leamington et Brühl, à l'entrée de Sceaux. Je crois qu'ils ont été enlevés au moment où la ville de Sceaux est passée en zone 30. J'ai l'impression que les panneaux ont été déplacés à ce moment-là. Si vous pouviez faire en sorte que ces panneaux de nos villes jumelles soient réinstallés, ce serait une très bonne chose.

Je vous remercie.

Numa ISNARD

Quelques mots sur cette délibération. Je voudrais d'abord réagir à vos propos. Vous déplorez, Monsieur le maire, le fait que l'on parle de choses peut-être inutiles et que l'opposition répète souvent les mêmes choses. C'est peut-être, parce que les choses n'évoluent malheureusement pas dans le sens que l'on souhaite, notamment au niveau de la modération budgétaire. On le verra d'ailleurs dans la résolution suivante.

Sceaux, le 9 février 2023

En ce qui concerne ce traité en lui-même, il est dommage que nous n'ayons pas une rue d'Orsay à Sceaux. Nous aurions pu donner un poste de conseiller municipal plénipotentiaire à M. Lancrenon. Je vais d'ailleurs vous citer, Monsieur le maire, car vous avez dit tout à l'heure que vous faisiez une politique de terrain. Je loue l'ouverture à l'Europe et à l'international, notamment pour nos concitoyens, mais je pense qu'il faut raison garder, car Sceaux n'est pas une collectivité à rayonnement international. C'est très bien d'avoir des jumelages, mais il faut raison garder. Derrière cette déclaration, il n'y a que des mots et peu d'actions. Et c'est bien normal puisque Sceaux n'est pas un État. C'est quelque chose qui me paraît élémentaire, mais qu'il faut rappeler.

Et j'aimerais attirer votre attention sur le jumelage et cet esprit de club que l'on peut remarquer. J'ai eu pas mal de retours de la part de Scéens dans différents quartiers de la ville qui sont au courant de ces jumelages et de cette préoccupation internationale, mais qui ne parviennent pas à avoir d'informations sur ce sujet. Je pense qu'il faudrait faire un effort d'ouverture et de démocratisation pour que tout le monde se sente concerné et surtout que la Ville garde bien sa place qui est d'abord de servir les intérêts des Scéens.

Liliane WIETZERBIN

Monsieur Lancrenon, je ne partage pas vos convictions politiques, et vous le savez, mais sur ce sujet, j'ai la conviction comme vous que la solidarité entre pays européens est une des clés, sinon la clé à la fin de ce terrible conflit que vit l'Ukraine, et que nous vivons tous, dans une moindre mesure, au cœur de l'Europe.

Et au sein de cette Europe, la France et l'Allemagne doivent donner l'exemple. La jeunesse de Sceaux, de France et d'Allemagne est sans doute aussi l'une des clés de cette solidarité européenne. Et c'est bien cela que promeut ce texte. Pour moi, il n'y a pas de sujet. Bien sûr qu'il faut soutenir votre proposition qui va dans le bon sens.

Philippe SZYNKOWSKI

Je vais relater une expérience personnelle. J'ai moi-même bénéficié des services de l'OFAJ (l'Office franco-allemand pour la Jeunesse) pour aller travailler en Allemagne, et ceci à plusieurs étapes de ma vie, lorsque j'étais au collège, au lycée puis à l'université. Et cela a concerné des millions de gens tant en Allemagne qu'en France. Il faut absolument poursuivre en ce sens pour rendre les guerres pratiquement impossibles.

On ne peut pas détacher cela de ce qui se passe en Ukraine avec cette monstrueuse attitude de la Russie qui veut asservir l'Ukraine. L'Allemagne, qui a peut-être plus de moyens que la France, a autorisé la livraison de chars Léopard 2, mais il faut savoir que ce qui se passe en Ukraine est une véritable catastrophe écologique pour le monde. Les bombardements incessants sont à cet égard une véritable horreur. Il faut donc mettre fin à cette guerre rapidement.

Il est indiqué dans le texte présenté par M. Lancrenon que le nouveau traité franco-allemand qui remonte déjà à 2019 prévoit la création d'un fonds citoyen franco-allemand pour le nouveau traité d'Aix-la-Chapelle. Quelle est la consistance précise de ce fonds citoyen franco-allemand ? Favoriser les échanges, certes, mais quelles différences par rapport au Traité de l'Élysée d'origine et son utilité dans ce cadre renouvelé ? Quelles actions de la Ville à ce titre et quelles actions ont déjà été mises en œuvre avec ce nouveau fonds franco-allemand ?

Chantal BRAULT

Je dirai volontiers un mot. Il y a 10 ans, nous fêtions ici les 50 ans de ce Traité de l'Élysée dans une grande manifestation avec des conférences en présence de l'OFAJ. Nous l'avions célébré avec beaucoup d'attention et d'émotion. Des jeunes de nos établissements scolaires étaient présents.

Ce que je voulais dire pour M. Isnard, c'est que la ville de Brühl nous colle au cœur. Les maires s'entendent très bien et nous partageons de nombreuses actions et motivations. C'est ce lien d'amitié très étroit qu'il faut entendre dans l'histoire du jumelage. Nous n'avons pas l'intention de faire de Sceaux le centre du monde, mais nous avons juste une amitié très profonde avec cette ville de Brühl. Avec l'Angleterre, les choses ont été un peu plus compliquées, mais nous avons pour Brühl une amitié très puissante et très forte.

Christian LANCRENON

Madame Wietzerbin, merci pour vos propos. Même si nous sommes différents politiquement, nous partageons certaines valeurs, ce dont je me réjouis. Dans mes propos, il y a le passé avec une partie personnelle, mais qui concerne l'histoire finalement. Il y a le présent avec l'Ukraine. Et il y a le futur avec un message en direction des jeunes. C'est très important pour moi. On se rejoint donc et je m'en réjouis.

Monsieur Isnard, on s'y emploie. Effectivement, toutes les associations sont aujourd'hui vieillissantes, le CSAI aussi. Jack Bonté a tenu à bout de bras l'association qui a connu des moments difficiles à cause du Covid. On s'y emploie au travers d'actions que nous menons, comme des concours d'échecs entre Brühl et Sceaux. Et pour répondre à M. Szykowski, il y a également des actions visant à faire des échanges administratifs entre la ville de Sceaux et la ville de Brühl. Petit à petit, on s'y emploie. Et s'agissant des Scéens, nous communiquerons au mieux pour que cette association, comme les autres, puisse rajeunir. Car c'est aujourd'hui le gros problème de toutes les associations. Il faut trouver des relais et transmettre une nouvelle dynamique.

Comptez sur moi pour continuer toutes ces actions en faveur de l'amitié franco-allemande, sans oublier nos amis anglais.

Maud BONTE

Si vous me permettez, Monsieur le maire, d'ajouter un mot pour aller dans le sens de ce que viennent de dire M. Lancrenon et Mme Brault. Depuis tant d'années, nous le savons, le cross de Sceaux reçoit la visite d'Allemands. Cela aura lieu tout prochainement. 23 Allemands viennent courir le cross et seront à cette occasion accueillis dans certaines familles. C'est une amitié. Nous les connaissons.

M. le maire

Il arrive même qu'ils gagnent.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Versement d'une contribution au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) dans le cadre de la mobilisation pour l'Ukraine.

Christian LANCRENON

Nous restons sur le même sujet.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a déclenché, dès le 24 février 2022, un vaste mouvement de solidarité au sein de la société française. La Ville de Sceaux a beaucoup œuvré en mobilisant les Scéens. Nous avons dressé une tente dans la rue piétonne dès le lendemain de la guerre et s'en est suivi un élan absolument formidable de la part de beaucoup de Scéens qui ont logé chez eux des réfugiés ukrainiens, ce dont nous nous réjouissons même si cela pose des difficultés en termes de durée.

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 24 mars 2022 d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'UNICEF, afin de soutenir son action en faveur des Ukrainiens et notamment des enfants. L'AMF dès le début de la crise a invité les communes à amplifier l'élan de solidarité sous forme de dons financiers, permettant d'acquérir prioritairement du matériel spécifique, tels que des médicaments et des dispositifs médicaux de secours, etc. Et l'on peut avoir à cet égard une pensée pour la Turquie, comme nous l'avons eue au début du conseil, mais c'est un autre sujet.

L'article L. 1115-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes d'abonder le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO). Je vous propose donc ce soir de verser une subvention de 10 000 € au FACECO – Action Ukraine au titre du soutien aux victimes du conflit. Ajouté aux 10 000 € de l'UNICEF, le soutien de la ville de Sceaux s'élèvera au total à 20 000 €, soit 1 € par habitant.

Le FACECO, le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, a été créé en 2013 et permet de bénéficier de l'assurance de l'affectation des fonds versés à l'objet visé, en l'occurrence l'Ukraine. La gestion des fonds est ainsi confiée à des agents de l'État qui sont des experts de l'humanitaire d'urgence. Le FACECO permet de s'assurer de la pertinence de l'utilisation de ces fonds et veille en outre à leur traçabilité. On sait donc exactement à quoi ils seront destinés.

M. le maire

Merci, Monsieur Lancrenon.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Xavier TAMBY

Pardonnez-moi, juste une question toute bête. Je n'ai pas compris pourquoi l'on ne donnait pas à nouveau 10 000 € à l'UNICEF et pourquoi on les donnait au FACECO. Pourquoi ne pas mettre tous les œufs dans le même panier ?

Philippe SZYNKOWSKI

J'ai une question qui concerne l'Ukraine en elle-même. Il est dit dans la presse que la corruption est assez étendue. Quand on utilise ce service du ministère des Affaires européennes, c'est une garantie que les fonds parviendront à ceux à qui ils sont destinés, sachant que j'ai compris qu'une commission se réunissait pour prioriser les actions vers lesquelles ces fonds pourraient être affectés. On ne sait pas encore vraiment à quoi serviront ces fonds, mais l'on sait que cela va servir à quelque chose et qu'ils parviendront aux bonnes personnes, d'où l'utilité de recourir à ce service.

Numa ISNARD

Il y a quelque chose d'embêtant dans ce genre de résolution. Le prétexte est légitime, mais le mode d'action me choque. Une collectivité territoriale, comme son nom l'indique, c'est sur un territoire. On ne va pas débattre ici de cette modification du code, mais l'on a un fonds pour l'action extérieure des collectivités territoriales. Or, les collectivités territoriales ne sont pas souveraines. Je ne vois donc pas pourquoi elles auraient une action extérieure, qui est d'ailleurs ensuite relayée par les agents de l'État.

Je vois en plus que l'on sort encore de manière très généreuse de la poche des Scéens une somme de 10 000 € qui vient s'accumuler à l'intégralité des dépenses qui ont déjà été consenties depuis des mois. On n'est donc pas sur quelque chose qui sort *ex nihilo*.

Ce qui me choque encore plus, c'est que je sais, Monsieur le maire, que vous êtes particulièrement soucieux de l'ordre des choses au niveau de l'État central et des collectivités territoriales, et je pense que vous avez raison. On l'a déjà vu dans votre action, notamment ce qui concerne la sécurité puisque vous jugez que la police relève de la compétence de l'État et que donc la police municipale, Sceaux, le 9 février 2023

en tout cas cet ersatz appelé « Tranquillité urbaine », n'est qu'un supplétif malgré le travail de Jean-Pierre Riotton. Sur ce sujet, vous vous défaussez sur l'État.

S'agissant de l'Ukraine, en revanche, vous endossez le rôle du Quai d'Orsay pour prendre l'argent des Scéens et le donner à des tiers, même si la cause est tout à fait valable. Je tiens d'abord à saluer la vraie générosité des Scéens qui ont accueilli des réfugiés et ont donné, à titre personnel, de l'argent, des vêtements, etc. Ce sont eux qui ont vraiment fait preuve de générosité. Ce soir, ce que je vois, c'est un stratagème, un truc administratif, comme d'ailleurs ce que vous avez fait, et que je trouve assez honteux, au début du conseil municipal avec cette minute de silence. Tout cela n'est que de la communication. Les Scéens, pour leur part, ont été véritablement généreux dans cette histoire.

Je propose donc, mes chers collègues, que nous soyons exemplaires là-dessus et d'abonder ce fonds, non pas avec l'argent des Scéens, mais avec le nôtre. Donnons notre traitement du mois pour abonder ce fonds. Je sais que vous serez sensibles à cette demande. Je pense que l'on peut tous apporter notre contribution. Puisque l'on décide ceci, il vaut mieux y aller d'abord de notre poche.

Christian LANCRENON

Pour répondre à M. Tamby, pourquoi n'avons-nous pas tout fait la première fois, c'est, parce que la première sensibilité était pour les enfants. Au début de la guerre, toutes les remontées que nous avons nous avaient poussés à décider cette action en direction de l'UNICEF. Les enfants étaient les premières victimes de cette guerre. Par ailleurs, on ne savait pas si cette guerre allait durer. Cela fait maintenant bientôt un an, c'est pourquoi nous avons décidé de passer par le FACECO qui nous permet ce suivi extrêmement précieux. Et 10 000 €, c'est peu et beaucoup à la fois. Ce n'est même pas une goutte d'eau par rapport au drame qui se joue là-bas. Si toutes les collectivités pouvaient mettre 10 à 20 000 €, ce serait déjà très important. Ce serait un signe envoyé par les Français aux Ukrainiens. C'est quelque part symbolique par rapport aux besoins, mais je pense qu'il est nécessaire d'aller dans ce sens.

Xavier TAMBY

Rassurez-vous, Monsieur le maire, ne soyez pas désolé d'avance...

M. le maire

Je suis résigné.

Xavier TAMBY

J'ai voté sans états d'âme l'an dernier pour les 10 000 € à l'UNICEF. Le contexte l'exigeait et il n'y avait pas à faire de la politique politicienne dans cette enceinte sur un sujet aussi grave. Je voterai à nouveau pour ces 10 000 €, uniquement, parce que c'est la guerre en Ukraine. Mais je

dois dire que je partage à 100 % les propos de Numa Isnard. Ce n'est pas à ton endroit, Christian. Tu le sais bien. C'est à l'endroit de Philippe Laurent.

Christian LANCRENON

C'est le suivi qui est important pour le FACECO. C'est ce qui est séduisant. On sait où l'on met les sous, si je puis dire. Même si 10 000 €, c'est peu, on aura des retours sur l'affectation de ces fonds. Cette notion de traçabilité est séduisante. Encore une fois, j'insiste sur ce point, sur le plan du symbole, que chaque Scéen donne un euro... franchement, on peut se le permettre. Même si cela est divisé en deux, même si c'est pour le FACECO, c'est un organisme d'État qui permet une certaine traçabilité. Moi, cela me va.

M. le maire

Je vais vous expliquer pourquoi nous avons choisi de passer par le FACECO. Visiblement vous ne suivez pas toute l'actualité, mais c'est normal, il y a beaucoup de choses à savoir.

Il se trouve que le 8 décembre dernier, il y a eu une rencontre avec la ministre de l'Europe et des affaires étrangères et l'ensemble des acteurs non étatiques.

Jean-Christophe DESSANGES

On vous entend très mal.

M. le maire

Ce n'est pas grave. En général, vous n'écoutez pas ce que je dis.

Une réunion s'est donc tenue le 8 décembre entre la ministre de l'Europe et des affaires étrangères et les acteurs non étatiques, à savoir les représentants des collectivités territoriales et les organisations non gouvernementales. Il a été évoqué à cette occasion l'intérêt de passer par ce fonds d'État, pour les raisons évoquées par Christian, et aussi par M. Szykowski. C'est pourquoi il vous est proposé de verser cette somme au FACECO.

Il est vrai que l'on pourrait très bien dire que le conseil municipal de Sceaux ne s'occupe pas de ces sujets. C'est vrai, mais nous faisons un choix un peu différent et symbolique, car nous savons combien nos collègues maires et élus municipaux des villes ukrainiennes sont impliqués dans cette guerre. Ce sont eux qui, avec leur président, portent la population. Ils sont très impliqués. Nous avons eu l'occasion d'entendre et de rencontrer des maires ukrainiens dans différentes instances. Ils n'étaient pas forcément sur la ligne de front, mais ils jouent un rôle très important. C'est pourquoi il est opportun que les élus français fassent ce geste.

Quant à ce que les uns et les autres peuvent apporter à titre personnel en termes de dons ou d'aide auprès des personnes déplacées, c'est un choix qui les regarde. M. Isnard, la vraie générosité est naturellement discrète.

Numa ISNARD

Pas celle-là, Monsieur le maire. Pourquoi donnez-vous 10 000 € au vu de tout le monde ? Excusez-moi, chers collègues, mais il y a peut-être un examen de conscience à faire.

M. le maire

Ce n'est pas « vous ».

Numa ISNARD

C'est bien vous qui le décidez, Monsieur le maire, avec votre majorité. À ce moment-là, donnons un peu de notre poche.

M. le maire

Rien ne vous empêche de le faire. Comme peut-être certains d'entre nous l'ont déjà fait. Et vous ne le savez pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Xavier Tamby) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)

M. le maire

Il n'était pas nécessaire d'y passer autant de temps pour finalement voter cette délibération.

VII- HABITAT

Rapport sur la politique de l'habitat en 2022.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Ce rapport est habituel, mais il n'est pas obligatoire.

La population municipale de Sceaux s'élève aujourd'hui à 20 359 habitants. Les éléments nous ont été fournis par l'INSEE au 1^{er} janvier 2023.

En 2022, la population de plus de 60 ans continue de représenter plus d'un quart de la population scéenne et l'on note une forte représentation des jeunes de 15 à 29 ans (20,2 %).

Le nombre de familles avec enfants à Sceaux s'établit à 3 263, mais la part des familles monoparentales est en progression avec 868 familles constituées d'un seul parent avec enfant.

En ce qui concerne le contexte régional de l'habitat à Sceaux, les objectifs fixés par la loi Grand Paris de 2010 nous demandent de construire sur la région 70 000 nouveaux logements par an. Sur le département, 8 600 logements ont été produits par an en moyenne. Et à Sceaux, cela s'est traduit par la construction de 100 nouveaux logements par an. En 2022, 110 logements neufs ont été livrés à Sceaux.

En 2023, le SDRIF sera révisé pour aboutir à un SDRIF Environnemental prenant en compte des critères de qualité environnementale (biodiversité, isolation et faibles émissions de gaz à effet de serre). Nous serons donc tenus de suivre ce dispositif.

À Sceaux, le nombre de résidences principales est actuellement de 8 811. 21 % sont constitués de logements individuels et 79 % de logements collectifs.

En ce qui concerne l'offre de logement social, la loi SRU s'impose à nous. Nous avons pour obligation d'avoir 25 % de nos résidences principales en logement social. La ville dispose de 2 276 logements sociaux, soit près de 26 % des résidences principales.

Les principaux bailleurs sont Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat, puis Hauts-de-Seine Habitat et Seqens, et un nouvel entrant avec RATP Habitat.

En 2022, nous avons livré un programme dans le cadre du plan de rénovation urbaine avec le partenaire Seqens engagé sur la ville depuis 2015. À ce titre, la Ville devra verser 1 500 000 € de subventions par tranches annuelles.

90 logements neufs ont été livrés fin 2022 et sont en cours d'attribution. Ces logements sont conventionnés de type PLUS et PLAI. Une deuxième livraison constituera le lot 2 d'une opération globale de 260 logements sociaux et de 58 logements à l'accession réalisée en plusieurs phases. Les 140 familles qui habitaient la résidence des Mésanges ont pu déménager ou vont déménager dans un logement neuf. Cette opération très qualitative satisfait beaucoup de monde.

Le protocole de relogement des locataires des Mésanges a été signé entre Seqens et la Ville et prévoit un suivi de qualité. L'objectif est de mettre en place une véritable ingénierie sociale avec un partenaire spécialisé et d'assurer la meilleure coordination entre tous les acteurs.

Si le relogement permet aux ménages concernés de gagner en confort, il participe également à l'optimisation du parc social en travaillant la sous-occupation ou la suroccupation des logements.

La rénovation complète de la résidence des Mésanges sera achevée en 2026. La troisième phase comprendra la construction de 120 logements conventionnés, destinés uniquement à des attributions classiques et non à du relogement.

Par ailleurs, une réflexion entre la Ville et le bailleur Seqens est engagée sur l'opportunité de proposer sur le lot 3 de l'opération globale 20 logements accessibles en propriété par le biais du bail réel solidaire (BRS) parmi les 60 logements prévus. Ce dispositif est proposé en zone tendue. C'est un dispositif de mixité sociale qui permet à l'acquéreur d'acheter les murs, et non pas le foncier. Ce sont les mêmes caractéristiques que l'attribution d'un logement social.

Le bailleur Seqens est propriétaire de 60 logements intermédiaires situés du 1 à 9 sentier du Rû d'Aulnay. Il s'est engagé dans une démarche de vente aux occupants de leur logement en bail réel solidaire. Les locataires en place qui le souhaitent peuvent ainsi acquérir leur logement. Ceux qui ne souhaiteraient pas acquérir leur logement pourront rester locataires.

En ce qui concerne la production de nouveaux logements, nous avons le programme Albert 1^{er} où Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat a acquis 20 logements neufs. Le deuxième se situe rue des Chéneaux où Sceaux–Bourg-la-Reine a acquis 24 logements en VEFA.

S'agissant de la demande de logement social, en 2022, plus de 9 000 ménages nous ont fait part de leur souhait de résider à Sceaux, dont 1 052 demandent Sceaux en premier choix. Parmi ces 9 000 ménages, le service Habitat a traité 1 239 demandes.

En ce qui concerne les attributions, l'année 2022 a été marquée par un grand nombre de mutations permettant d'optimiser l'occupation des surfaces.

En ce qui concerne les demandeurs, les personnes vivant seules et les familles monoparentales représentent le plus grand nombre des demandeurs. La très grande majorité des demandeurs ont un lien avec la commune et demandent de petits logements, de type 1,2 et 3.

Notre travail au quotidien consiste à accompagner les demandeurs et à réaliser un diagnostic de façon évaluer la capacité du ménage à se loger et l'urgence de la situation. Nous les recevons soit à leur demande, soit à notre demande et nous évaluons leur dossier selon les critères du code de construction et de l'habitation.

Toutefois, seuls les membres de la CALEOL, la commission d'attribution de chaque bailleur social, sont décisionnaires et la décision de celle-ci est souveraine.

En 2022, la ville a dénombré 147 logements ayant fait l'objet d'un passage en CALEOL. Une grosse partie relevant du bailleur Hauts-de-Seine Habitat qui était en retard de livraison pour des travaux de mise aux normes.

Des réunions de concertation ont lieu chaque mois avec les deux principaux bailleurs pour pouvoir travailler en bonne collaboration.

S'agissant de Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat, nous avons beaucoup travaillé à la mobilité dans le parc social, qui nous est demandée par la loi Élan de 2018. S'agissant de Hauts-de-Seine Habitat, nous travaillons beaucoup à la résolution de problématiques de voisinage ou encore à des problèmes liés au bâti avec une collaboration renforcée avec ce bailleur.

S'agissant du relogement des publics prioritaires, il existe deux dispositifs : le DALO et le PDALHPD. Le dispositif PDALHPD est activé par le service Habitat de la Ville. Sur les 28 dossiers instruits en 2022, 22 ont été reconnus et 14 demandeurs ont pu être relogés.

Les attributions prioritaires sur Sceaux ont représenté en 2022 43 % des attributions sur l'ensemble de la ville : 33 en DALO et 14 en PDALHPD.

En ce qui concerne les évolutions de la population, on note une démographie assez dynamique, mais aussi un vieillissement de la population, une évolution des modes de vie et des besoins des habitants.

La ville reste attractive pour les familles, mais les jeunes actifs et les jeunes ménages rencontrent des difficultés à s'y installer.

En ce qui concerne les besoins de la population vieillissante, nous avons travaillé à l'aménagement des accès ainsi qu'à l'aménagement intérieur des logements du parc social. Seqens a diminué ces difficultés par la livraison de deux bâtiments neufs. Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat mène pour sa part une campagne permanente de rénovation et d'équipement des logements en pièces d'eau adaptées.

Pour les jeunes, la ville a organisé ces dernières années la construction de résidences étudiantes dans le parc social. Nous disposons ainsi de quatre résidences représentant un total de 489 logements, dont 339 logements conventionnés.

Toutes ces résidences sont meublées, équipées et adaptées aux étudiants.

La Ville travaille par ailleurs sur le logement intergénérationnel avec quatre acteurs partenaires et encourage la cohabitation intergénérationnelle et la mise en relation de seniors avec des jeunes à la recherche d'un logement.

En ce qui concerne les copropriétés, la ville de Sceaux comporte 79 % de logements collectifs et 150 copropriétés. La Ville anime un réseau de copropriétaires, comportant 130 présidents ou membres de conseils syndicaux, et organise des rencontres régulières pour les informer, les orienter

sur leurs démarches. En 2022, nous avons travaillé sur un atelier stratégie bas-carbone et sur un encouragement à la baisse des consommations d'énergie. Et nous venons juste de faire l'action 2023.

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne prévu par la loi ALUR et approuvé par le conseil de territoire de Vallée Sud Grand Paris, nous avons mis en place le permis de louer qui s'applique aux chambres, studios et deux-pièces loués dans des maisons individuelles ou des immeubles collectifs construits avant 1995. Le propriétaire doit déposer une demande d'autorisation auprès du territoire Vallée Sud Grand Paris accompagné d'un dossier technique et d'un DPE.

Si le bien est loué sans autorisation, le propriétaire encourt des sanctions financières importantes allant de 5 000 à 15 000 € d'amende.

Depuis le 1^{er} février 2022, 184 dossiers ont été déposés. 96 autorisations ont été délivrées. 12 demandes ont obtenu une autorisation sous réserve de réalisation de travaux, 6 demandes ont été refusées et 70 demandes sont en cours d'instruction.

S'agissant de la rénovation énergétique des pavillons, du 18 au 20 novembre 2022 s'est tenue la troisième édition du Forum de la rénovation énergétique en partenariat avec les villes d'Antony et de Bourg-la-Reine. 350 ménages sont venus s'informer sur les conditions de financement de la rénovation énergétique de leur habitation et ont eu l'occasion de rencontrer des partenaires professionnels spécialisés sur ce sujet.

Par ailleurs, la ville de Sceaux est pilote du Parcours de rénovation énergétique performant des pavillons (PREP) porté par la Métropole du Grand Paris. Ce PREP permet aux propriétaires qui souhaitent entamer des travaux d'être accompagnés dans leur projet par un opérateur spécialisé, désigné et représenté par Soliha, opérateur de proximité.

Au total, 112 ménages se sont montrés intéressés par ce parcours et 64 ménages y sont d'ores et déjà inscrits.

Toutes ces actions engagées permettront de parvenir à la massification de la rénovation énergétique, l'objectif fixé par l'État, afin d'aboutir un parc rénové d'ici 2050.

En ce qui concerne le conseil au public, l'ADIL propose des permanences juridiques. Nous avons accueilli 52 ménages sur la rénovation énergétique et 55 ménages sur le logement social.

Voilà, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci, Madame Holuigue-Lerouge.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Philippe SZYNKOWSKI

Le rapport établi par Mme Holuigue-Lerouge est toujours intéressant. Il donne de très nombreuses informations intéressantes sur la composition de la population, sur le type d'habitation, etc.

La population de Sceaux ayant augmenté et passant à 20 369 habitants, ce rapport sur l'habitat va devenir obligatoire. Ce n'est plus une option, si j'ai bien compris.

J'aurais une question à poser sur la possibilité offerte par Seqens à 60 candidats locataires de logements sociaux d'acquérir les murs de leur logement, mais pas le foncier. Évidemment, cela change un peu les choses du point de vue du coût final à payer. C'est donc intéressant. Pouvez-vous nous préciser où en sont les négociations avec Seqens ? En 2026, deux nouveaux bâtiments de 60 logements chacun seront livrés sur le site des Mésanges. Parmi ces nouveaux bâtiments, 60 logements seraient concernés. Comment cette proposition d'acquisition a-t-elle été faite ? Pourquoi ? Est-ce que cela répond à une demande des habitants ? Pourriez-vous expliciter la raison effective de cette négociation ? Êtes-vous favorables à l'acquisition de logements sociaux par leurs locataires ? C'est une politique actuellement suivie par Seqens partout où le bailleur intervient. Beaucoup de logements sociaux sont proposés à la vente, y compris dans le sentier des Torques, mais avec peu de succès jusqu'ici puisque seules 8 familles se sont déclarées intéressées par l'acquisition de leur logement.

Pour en revenir aux Mésanges, merci de nous préciser où en sont les négociations. Car cela change un peu la donne. Cela n'était pas prévu au départ. C'est une nouveauté en quelque sorte. Pourquoi avoir fait cela ? Nous sommes plutôt réticents au fait que les locataires d'un logement social puissent devenir propriétaires par la suite, car cela bloque en quelque sorte le relogement possible de personnes en attente d'un logement social.

Vous dites par ailleurs que 1 052 candidats au logement social demandent Sceaux en premier choix. Combien de temps faut-il pour obtenir un logement ? Il faut sans doute quelques années, puisque seuls 110 logements ont été livrés en 2022. Cela vous paraît-il judicieux ? La politique de logement sur Sceaux ne devrait-elle pas être rééquilibrée en fonction des besoins de la population ? 9 000 personnes demandent à habiter à Sceaux, cela veut dire qu'il y a beaucoup de demandes et que peu d'entre elles sont satisfaites.

Voilà les questions que je me pose et je vous remercie d'y apporter une réponse.

Numa ISNARD

Mon intervention sera plus courte que celle de mon collègue.

Je remercie Mme Holuigue-Lerouge pour son rapport. Ma question porte sur les axes d'action de la mairie. Je vois qu'il existe un dispositif d'action pour les copropriétés. Je me demande quel est l'objet de cette action. Pourquoi la mairie vient-elle s'occuper des copropriétés ? Je vois qu'elle organise des rencontres régulières pour les informer sur les énergies, les charges, la sécurité, les Sceaux, le 9 février 2023

relations avec les fournisseurs. Les copropriétés ont un syndic. Elles se gèrent seules. Je ne vois pas pourquoi la mairie vient gaspiller ses ressources pour des structures qui sont déjà gérées en elles-mêmes.

Jean-Christophe DESSANGES

Je remercie Mme Holuigue-Lerouge pour cette présentation toujours claire et très intéressante.

J'avais quelques questions concernant le parc de 22 276 logements. Quelle est la répartition en classe de ces logements ? Je ne vous demande pas la réponse tout de suite, mais je pense qu'il serait intéressant de le savoir et de voir l'évolution au cours des années dans le cadre de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre à horizon 2030.

Dans la même veine, je trouve très intéressant de mener des actions auprès des copropriétés. On s'aperçoit qu'elles ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour lancer des actions de transition énergétique. Et c'est un levier énorme à Sceaux, puisque 79 % du logement est un logement collectif. Et sur cette partie-là, on doit être à 55 % de logements privés collectifs. Il y a donc un vrai sujet autour de cela.

Une autre suggestion, puisque l'on en parle beaucoup et que j'ai moi-même été sollicité à plusieurs reprises sur l'équipement en bornes de recharge électrique des véhicules. La mairie compte-t-elle mener des actions sur ce sujet, sachant que c'est un milieu dans lequel beaucoup de gens grenouillent et proposent des choses plus ou moins intéressantes pour les collectivités. Je sais que La Banque des Territoires soutient un certain nombre de sociétés qui aident les collectivités à s'équiper en véhicules électriques. Je tenais à vous faire part de cette suggestion. Et à vous proposer mon aide, si vous le souhaitez, sur la partie véhicules électriques et recharges de ces véhicules électriques.

Enfin, j'ai été saisi par plusieurs Scéens au cours de l'année dernière qui m'ont remonté des difficultés à s'inscrire sur la plate-forme mise en place par Vallée Sud-Grand Paris. Mettre en application cette loi contre le logement insalubre est une très bonne chose, mais la mise en œuvre pêche un peu dans la mesure où tout est électronique. C'est ce que m'ont dit les gens. Le site précise que seuls les dossiers envoyés électroniquement sont acceptés. Si ce n'est plus le cas, tant mieux.

D'autres personnes m'ont dit qu'elles avaient déposé un dossier au mois de juin, mais que celui-ci n'avait été traité qu'en septembre, après l'entrée des étudiants dans leur logement. Avec une petite astuce de la part de Vallée Sud-Grand Paris qui leur a envoyé un certificat de réception du dossier en août. Et en fait, Vallée Sud Grand Paris a répondu 30 jours après l'envoi de ce certificat de réception. Et lorsqu'il y avait des manquements ou des choses qui n'étaient pas très claires, cela les mettait dans l'embarras. Je vous fais cette remontée, mais si vous me dites que l'on peut désormais le faire par voie de courrier classique, c'est une très bonne chose. Je trouve en revanche qu'il y a assez peu de logements. 180, ce n'est pas énorme dans une ville où beaucoup de personnes

âgées louaient une chambre. Il y a peut-être une communication à faire là-dessus pour encourager les gens à le faire et peut-être les accompagner.

Liliane WIETZERBIN

Merci, Roselyne, pour ce rapport très intéressant. Il met le doigt sur un moment très particulier de la ville, alors que l'on vient juste de dépasser le seuil de 20 000 habitants. Je voudrais rappeler que Sceaux est une commune à part en Île-de-France avec une population stable à environ 20 000 habitants, souvent un peu moins, depuis les années 50. La population a peu augmenté, seulement 2 % depuis 1968 alors que dans le même temps, celle de l'Île-de-France augmentait de 33 %. Pour les villes limitrophes, c'est un peu la même chose. Bourg-la-Reine est passée de 18 500 habitants à 21 800 sur la même période, dépassant Sceaux. Châtenay est passée de 27 500 en 1968 à 34 000 aujourd'hui, et le Plessis de 22 500 à 30 000, soit +36 % depuis 1968.

Sceaux est par conséquent une exception et l'on est dans un moment où cette exception se termine. Depuis 2020, on note en effet une augmentation significative de la population autour de 300 à 400 habitants par an, 1,5 à 2 %, d'où la rupture.

Cette augmentation vient du démarrage des nouvelles constructions que vous citez, et qui viendront à échéance augmenter significativement la population. Et je me pose une première question. J'ai l'impression que l'on peut atteindre 25 000 habitants à 2030. Je voudrais donc votre estimation. Combien serons-nous en 2030 selon vous ? Et la raison pour laquelle je pose cette question, ce n'est pas pour critiquer le nombre de constructions. Je comprends que Sceaux participe à l'effort commun. Toutes les villes autour des transports en commun augmentent leur nombre de logements. Mais ce qui m'inquiète, c'est qu'il faut que ce soit maîtrisé. Or cette évolution sera brutale. Je voudrais être rassurée sur les conséquences pour la ville, notamment pour la végétalisation et les services publics, les écoles, les transports.

Puisque nous parlons du débat d'orientations budgétaires, je voudrais vous interroger sur les conséquences de cette augmentation de la population. Qu'est-ce que cela veut dire en termes de crèches, d'écoles, de transports en commun ? Quelle est la vision à terme de la ville pour rassurer les Scéens sur le fait que ce changement sera accompagné ? Voilà mes questions. Je voudrais que vous précisiez les impacts de cette augmentation sur les services publics de la ville.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Je crois que l'intervention de Liliane Wietzerbin tombe à pic. C'est précisément là-dessus que je voulais intervenir en soulignant le fait que la politique de l'habitat est un des vecteurs du saccage de la ville. Vous saccagez Sceaux en construisant des logements. Comme beaucoup de Scéens, je pense que Sceaux est une ville exceptionnelle qui être considérée à part. Indépendamment de cela, je pense qu'il faut sortir du délire complet de la loi du Grand Paris et de ses objectifs complètement Sceaux, le 9 février 2023

délirants qui ont d'ailleurs été rappelés par Jean-Philippe Dugoin-Clément, le vice-président du Conseil régional d'Île-de-France lors de la réunion sur l'évolution du SDRIF au cours de laquelle il a recueilli les avis de citoyens volontaires pour participer à cette réunion.

On va commencer à se lancer trois ans avant les élections dans quelques considérations politiques. Je ne sais pas si je serai le représentant d'aimer Sceaux ou s'il s'agira de quelqu'un d'autre, peu importe, mais on se battra pour que la population de Sceaux n'augmente plus. J'ai eu un échange avec Philippe Tastes à ce sujet sur les réseaux sociaux. Je suis partisan de fixer dans un prochain PLU, qui sera modifié pour être beaucoup moins densificateur, si nous sommes élus en 2026, un objectif de population à 19 500 habitants et pas plus.

Pardon, Liliane, mais tu n'as pas besoin de poser la question des conséquences de cette bétonisation à marche forcée. Nous les connaissons déjà. Ce sont les arbres arrachés à Albert 1^{er} que j'ai filmés. Ce sont les arbres arrachés aux Chéneaux-Sablons. J'ai tout pris en photo et tout filmé. Sur le plan écologique, c'est une aberration complète. Continuer cette course folle est absolument atterrant. C'est une fuite collective vers un objectif pour faire grossir Paris, le plus souvent aux dépens des autres villes de France et de la vitalité même du pays. C'est par ailleurs une insulte permanente à la beauté de notre ville.

M. le maire

Je voudrais répondre à quelques points.

Je veux d'abord dire à M. Szykowski que ce rapport n'est pas obligatoire, y compris pour les villes de plus de 20 000 habitants. Nous souhaitons néanmoins vous le présenter, car cela nous donne l'occasion de débattre.

Je veux vous préciser que le quartier des Quatre-Chemins ne compte pas uniquement les Mésanges. Il y a notamment le lot n° 3 où se trouve à l'heure actuelle le café Le Métro. Il est prévu conformément au plan général d'aménagement du quartier, fixé il y a une quinzaine d'années, la construction d'une soixantaine de logements et de deux commerces. L'ensemble des acquisitions foncières ayant été faites, nous avons entamé une réflexion avec Seqens sur l'opportunité de proposer parmi ces 60 logements, 20 logements en accession à la propriété par le biais du bail réel solidaire (BRS). Cela n'a rien à voir avec l'opération des Mésanges, sur laquelle il n'y a pas de BRS.

Le montage n'est pas achevé et ne concerne pas directement la Ville. Cela concerne Seqens et son opérateur de foncier solidaire qui sera propriétaire du foncier. Les logements seront vendus à un prix inférieur à celui du marché, le terrain n'étant pas compris dans le prix de vente. Les propriétaires devront s'acquitter d'une redevance correspondant au droit d'occupation du terrain, calculée et étalée sur un temps très long.

S'agissant des délais d'attribution d'un logement social, il y a effectivement 9 000 demandes, mais cela signifie que 9 000 personnes ont choisi Sceaux parmi les 17 communes dans lesquelles elles souhaitent obtenir un logement social. Et parmi ces 9 000 personnes, 1 052 demandent Sceaux en premier choix. Un certain nombre d'entre elles vont sans doute attendre longtemps, mais cela ne veut pas dire qu'elles n'auront pas de propositions en provenance d'autres communes. Bon an mal an, en dehors de cette année 2022 un peu exceptionnelle en raison de la mise en location des 80 logements Hauts-de-Seine Habitat, vacants auparavant en raison de travaux réalisés par le bailleur, 80 à 100 logements sont attribués chaque année. Ce sont des logements libérés par leurs locataires. S'il y a peu de logements disponibles à Sceaux, ce n'est pas, parce qu'il n'y a pas de logements, mais parce que les locataires restent en moyenne 25 à 30 ans dans leur logement. Que voulez-vous que nous fassions ? S'ils payent leur loyer, ils restent locataires sauf s'il y a des cas excessifs de sous-occupation, ce qui est finalement assez rare. Et même lorsque les revenus augmentent, il est appliqué un surloyer. S'il y a du turnover, il y a plus de possibilités d'attribution. S'il n'y a pas de turnover, il n'y a pas de possibilités d'attribution. Tout cela est assez simple. Je pense que si l'on propose aux personnes qui ont inscrit Sceaux en premier choix un logement dans la ville de leur second choix, elles le prendront quand même. Il est par conséquent très difficile de donner un délai moyen. Certaines personnes peuvent attendre longtemps d'autres se voient attribuer un logement assez rapidement, si celui-ci répond à leurs critères.

S'agissant des copropriétés, je crois que M. Dessanges a répondu à M. Isnard. C'est donc parfait. Les copropriétés demandent à être accompagnées. Elles trouvent dans le Forum une agora dans laquelle elles peuvent échanger. La dernière rencontre a réuni une trentaine de copropriétés.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

La première fois que nous avons fait cette réunion, nous avons 20 personnes. La dernière rencontre a réuni 50 personnes.

M. le maire

Les copropriétés sont en effet très demandeuses de ces réunions qui permettent d'échanger de bonnes pratiques. Les syndics ont un vote important, mais ils n'ont pas toujours le temps de faire ce travail de benchmarking. C'est un travail qui consiste simplement à organiser des réunions, qui ne coûte pas cher et qui est néanmoins très important.

Je veux enfin répondre à Mme Wietzerbin et à M. Tamby.

Je voudrais d'abord dire à M. Tamby qu'il peut toujours se porter candidat et proposer la modification du PLU, mais cela est nul et non avvenu. Le PLU ne relève plus de la compétence de la Ville. Il relève désormais de la compétence du territoire et compte tenu de la taille de Sceaux, la Ville n'a que 4 représentants sur 80 au conseil de territoire. Le conseil de territoire décide donc. S'il veut imposer la densification, il vous l'imposera, Monsieur Tamby. Le PLU est fixé par le Sceaux, le 9 février 2023

territoire. Il est en cours d'élaboration et nous essayons de préserver les intérêts de Sceaux au sein de ce territoire. Figurez-vous que d'autres élus ont envie que leur ville se développe. Et elles se développent parfois beaucoup, comme c'est le cas de certaines villes voisines. Ce n'est pas notre intention et c'est pourquoi nous sommes extrêmement attentifs et que cela nous prend beaucoup de temps alors que nous ne sommes que 4 au conseil territorial.

Par ailleurs, Madame Wietzerbin, je veux bien que l'on se fasse peur. C'est toujours bon de se faire peur. C'est un peu d'adrénaline et cela permet de faire peur à d'autres, mais je veux dire que la rupture que vous évoquez est tout de même assez douce. Nous sommes passés à 20 300 habitants contre un peu plus de 20 000 il y a deux ans avant de redescendre, puis de remonter à nouveau. Nous avons dépassé les 20 000 habitants au début du dernier mandat. Madame Wietzerbin, ne croyez pas que nous sommes dans une phase de rupture et d'évolution brutales. À l'exception des Quatre-Chemins, il y a assez peu de constructions. Ce sont 60 logements par-ci, 20 logements par-là. Ce sont de très petites opérations.

La seule raison pour laquelle la population pourrait fortement augmenter, ce serait en cas de resserrement de la population. En 1968, il y avait trois habitants par logement, contre deux aujourd'hui. C'est ce qui explique pour l'essentiel la stagnation de la population. Ce n'est pas le nombre de logements, car il s'est construit des logements. Dans les années 90 sous Pierre Ringenbach, il s'est construit beaucoup de logements, mais la population n'a pas augmenté à cause de ce desserrement. C'est un phénomène qui existe partout ailleurs. Pour maintenir la population, il faut construire entre 80 et 100 logements par an. C'est en gros ce que nous faisons. À un moment donné, cela va s'arrêter. Bien sûr, Monsieur Tamby, puisque les zones de constructibilité sont limitées dans le PLU actuel et que nous ferons en sorte qu'elles le restent dans le PLU futur. Le quartier des Quatre-Chemins sera achevé dans une dizaine d'années et il n'y a pas d'autres quartiers comme celui-ci sauf à revenir sur le zonage pavillonnaire, ce que nous souhaitons éviter. C'est ainsi que cela se passe. Je croyais que tout cela vous était acquis, car vous avez tout de même fait partie de la majorité.

Quant aux équipements publics, il ne vous a pas échappé que nous avons proposé un schéma de la petite enfance qui prévoit 20 places supplémentaires en crèche à horizon 2025 avec l'aménagement d'une mini-crèche au Petit Chambord. Et s'agissant des écoles, nous avons accueilli dans leurs locaux actuels jusqu'à 2 000 élèves. Ils sont aujourd'hui 1 800. Il n'y a donc pas de problème de place. Et c'est la même chose dans les collèges. Il y a parfois des difficultés, parce que le rectorat admet des élèves en provenance d'autres villes. Ce sont des dérogations qui viennent d'un peu partout et qui émanent de gens ayant du réseau, de l'entregent. Je veux vous dire que ceci a augmenté considérablement ces dernières années.

Le rectorat a par ailleurs décidé de supprimer une classe par niveau à Marie Curie, ce qui a mis un bazar indescriptible et a conduit un certain nombre de parents de Sceaux soit à entamer des contentieux, soit à accepter que leur enfant soit finalement scolarisé dans un collège situé en dehors Sceaux, le 9 février 2023

de Sceaux. C'est la politique du rectorat que je mets directement en cause. Je l'ai d'ailleurs fait à plusieurs reprises. Et nous faisons en sorte avec Chantal Brault de recevoir les parents et d'intercéder auprès des proviseurs qui n'ont pas forcément toute la maîtrise des enfants qu'on leur impose, alors qu'ils ne sont pas du secteur.

Nous avons parfaitement conscience qu'il y aura certainement une légère augmentation de la population d'ici 2030. Cette augmentation est parfaitement maîtrisée. Nous savons exactement là où nous pouvons construire et combien de logements peuvent être construits. Du reste, les manœuvres dilatoires d'un certain nombre d'entre vous entraînent des retards. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

Roselyne souhaite peut-être ajouter quelques mots.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

En ce qui concerne la rénovation énergétique des logements sociaux, les bailleurs ont l'obligation, au même titre que les bailleurs privés, de remettre en état leurs logements. Ils ont exactement le même cheminement que les copropriétés. Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat a entamé ce travail avant même cette obligation et vient de lancer un programme de travaux très important qui durera au moins quatre ans sur la résidence square d'Alsace.

S'agissant des bornes de recharge électrique, c'est un sujet qui concerne plutôt les copropriétés. Je ne suis pas spécialiste du sujet, mais il est vrai que la demande existe. On ressent toutefois une très grosse réticence dans certaines copropriétés à l'installation de ces systèmes.

S'agissant des difficultés rencontrées sur la plate-forme Permis de louer, je pense qu'elles ont été résolues. La montée en charge a certes été un peu complexe, mais la plate-forme est désormais pleinement opérationnelle. Je l'ai testée aujourd'hui même et je peux vous dire qu'elle fonctionne. Il n'est par ailleurs pas indispensable de déposer son dossier via Internet. On peut le déposer par courrier.

S'agissant de la délivrance des permis de louer, il y a eu une montée en charge avec le recrutement de plusieurs inspecteurs. Vous savez que des ingénieurs habilités doivent visiter le logement avant de délivrer une autorisation de mise en location, ce qui n'est pas simple.

Parmi les cinq villes ayant adopté ce dispositif, Sceaux est la ville ayant reçu le plus de demandes et ayant délivré le plus de permis de louer.

M. le maire

Je veux insister sur un point. Ce n'est pas la Ville qui accorde le permis de louer, mais le territoire.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 9 février 2023

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szyrkowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 1 vote contre (M. Xavier Tamby)

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Indemnisation d'éviction commerciale « Le Ksar »

Sylvie BLERY-TOUCHET

Merci, Monsieur le maire.

Aux termes d'un acte de vente en date du 16 avril 2021, la Ville de Sceaux a acquis l'immeuble sis 4 rue du Four à Sceaux.

Cet immeuble est composé de cinq appartements, un local professionnel, et trois locaux commerciaux à usage de restaurant.

La SARL « Le Ksar » a manifesté le souhait de libérer les locaux occupés en vertu d'un bail commercial acquis le 29 septembre 2017.

Conformément aux règles du code de commerce et du Code civil, ce locataire peut bénéficier d'une indemnité fixée à la somme forfaitaire de 229 328 € toutes taxes et tous frais compris.

En contrepartie de cette indemnisation qui couvre l'intégralité de son préjudice, la SARL « Le Ksar » renonce à exercer tout recours, de quelque nature qu'ils soient, au titre de la fin du bail commercial dont elle bénéficie.

Cette indemnisation fait l'objet d'un protocole.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver :

- ✓ le versement à la SARL « Le Ksar » d'une indemnité de 229 328 € toutes taxes et tous frais compris ;
- ✓ la signature d'un protocole avec cette société.

M. le maire

Merci, qui souhaite intervenir ?

Sceaux, le 9 février 2023

Philippe SZYNKOWSKI

La vente est intervenue en vertu d'un acte de vente le 16 avril 2021. La présente délibération concerne donc une indemnité d'éviction d'environ 229 000 €, « conformément aux règles du code de commerce et du Code civil ». Est-ce que vous pourriez expliciter cette affirmation ? À quelles références précises (articles des codes) faites-vous allusion ?

Page 3 du protocole transactionnel, on parle d'une future détermination de la perte d'exploitation à intervenir postérieurement et non traitée dans le cadre du présent protocole. Là encore, comment cela sera-t-il évalué ?

La Ville de Sceaux a acquis cette propriété du Ksar antérieurement. On vote ce soir le versement d'une indemnité d'éviction et il y aura une nouvelle évaluation pour la perte d'exploitation à intervenir postérieurement et qui n'est pas traitée dans le cadre du présent protocole. Combien tout cela va-t-il coûter finalement ? N'est-ce pas un peu cher ? Je pose la question.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire, merci, Madame Bléry-Touchet, pour cette présentation.

En fait, depuis 2021, la Ville aura dépensé près de 1,3 million d'euros de budget en indemnisation des commerçants. Je vais commenter ce que M. Szykowski a dit. Ces indemnisations ont été jugées à la hauteur par les commerçants que nous avons pu rencontrer, dont l'activité a été lourdement impactée par les travaux de préparation de l'hypothétique et lointain projet immobilier de la place de Gaulle.

En effet, chers collègues, les travaux préparatoires, trop rapidement lancés par la Ville l'an dernier ont entraîné la fermeture du parking de Gaulle et la mise en place de hautes palissades alors qu'il était déjà connu un certain nombre de difficultés de nature à retarder le démarrage des travaux d'une durée indéterminée, mais vraisemblablement longue. Ce sont ces hautes palissades et la fermeture prématurée du parking qui ont étouffé l'activité des commerçants et des restaurateurs et forcé la SARL Le Ksar à vendre, malgré elle, son activité, puisque celle-ci avait lourdement décliné.

En voulant aller trop vite et en sous-estimant les difficultés susceptibles de retarder le démarrage des travaux, pour des raisons que nous ignorons, la Ville a précipité la fermeture de restaurants de qualité unique avec une offre dépayssante à Sceaux, des commerces qui auraient pu continuer à travailler le temps que les difficultés rencontrées par le projet immobilier soient résolues par la Ville.

Cette désinvolture de la Ville, nous la payons au prix fort, tant sur un plan financier avec un manque à gagner en loyers et des indemnisations qui auraient été réduites par le jeu des durées des baux que sur le plan de la qualité de notre cadre de vie, en supprimant une offre de restauration qui avait

trouvé sa clientèle et qui l'avait même retrouvée après le Covid, avant l'annonce du démarrage des travaux, bien évidemment.

Ainsi Le Ksar versait à la Ville un loyer annuel d'un peu plus de 21 000 €, soit un manque à gagner, pour la Ville, équivalent par année passée en attendant le démarrage des travaux de 21 000 €. À combien se monte le manque à gagner pour la Ville par suite du départ des autres commerçants de la place de Gaulle, d'autant que les loyers des nouveaux commerces, si un jour ils voient le jour, seront payés à la SEM et non plus à la Ville ?

Vous affirmez dans les nombreuses plaquettes de communication, et même dans Sceaux Mag, vouloir créer de nouveaux lieux de convivialité dans le cadre du nouveau projet immobilier de Nacarat & Pitch alors même qu'aujourd'hui vous détruisez des lieux de convivialité qui avaient trouvé leur public le midi et le soir, parmi les Scéens, mais aussi parmi les habitants des communes limitrophes.

L'offre de restauration du centre-ville et de la place de Gaulle est déstabilisée. Va-t-elle l'être pour de nombreuses années ? Les clients habituels ne vont-ils pas se replier vers d'autres communes qui ont compris l'importance de maintenir, voire de développer une offre de restauration de qualité et en nombre ?

Quelle action la Ville a-t-elle lancée pour réoccuper ces murs vides et ne pas laisser se dévitaliser plus avant ce centre-ville ?

Je conclurai en rappelant qu'en faisant preuve d'une certaine légèreté sur un projet immobilier qui, par ses lacunes, ne préparait pas l'avenir de Sceaux et en se privant des loyers qu'elle aurait pu avoir, la Ville vient de donner un coup d'arrêt à plusieurs lieux de convivialité mettant en péril l'activité des autres commerçants et restaurateurs de la place de Gaulle. À quand la préemption des commerçants encore en activité sur la place de Gaulle, Monsieur le maire ?

Je vous remercie.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire, mais je crois que Jean-Christophe a tout dit.

Il y a deux victimes dans cette affaire : vos victimes, à savoir les Scéens, la ville de Sceaux et les finances de la Ville d'une part et Le Ksar d'autre part. Je vous demande donc à nouveau...

Merci de ne pas m'interrompre, Monsieur le maire. Vous n'arrêtez pas de nous le dire. C'est marrant, vous avez dit en début de séance que Jean-Christophe Dessanges avait un ton condescendant. Je peux vous dire qu'en la matière, vous en connaissez un rayon. Vos petites sorties accompagnées des ricanements de certains de vos adjoints sont proprement insupportables. Vous en rendez-vous compte ?

M. le maire

Pas du tout.

Xavier TAMBY

Eh bien, je vous le dis.

Ce que l'on vous demande, au nom d'aimer Sceaux, mais également au nom de tous les Scéens, c'est de stopper ce funeste projet Charles de Gaulle. Ça suffit !

Numa ISNARD

Juste une observation. On était sur un bail 3 6 9 qui est un bail assez classique. Vu qu'il a été signé en septembre 2017, on aurait pu l'arrêter en septembre 2023.

S'agissant par ailleurs de l'indemnité, il n'y a pas de problème sur le côté forfaitaire, mais il faudrait quand même que l'on connaisse les bases de cette indemnisation. Quels critères ont été pris en compte et quelles ont été les estimations de chiffre d'affaires ? Sceaux n'est pas Paris intra-muros, mais ce n'est quand même pas non plus le fin fond de la Corrèze. On est donc sur un loyer quand même modéré.

M. le maire

Merci pour vos interventions.

Malheureusement, vous confondez la propriété des murs et la propriété des fonds de commerce. Nous payons cette éviction commerciale, mais cela constitue un actif. Lorsque se réinstallera après les travaux le nouvel occupant, celui-ci s'acquittera du pas de porte. De toute façon, la Ville rentrera plus ou moins dans son actif. C'est la même chose d'ailleurs pour Saveurs du monde. C'est un peu différent pour Le Chiquito ou Les Petites Pensées, car l'immeuble sera démoli. Mais ce n'est pas le cas pour la rue du Four.

Pourquoi avoir procédé ainsi ? C'était d'abord une demande et un souhait du Ksar. Contrairement à ce que vous dites, il n'a pas été expulsé. C'était aussi une demande de Saveurs du monde, puisque l'exploitant prenait sa retraite. On a estimé qu'il était préférable de procéder ainsi pour éviter de devoir ensuite compenser des pertes d'exploitation inévitables, voire même la fermeture durant la phase de travaux.

Tout ceci est géré de manière tout à fait normale. J'ajoute d'ailleurs que vous commettez une autre erreur en parlant de la SEM. C'est pour l'instant la Ville qui est propriétaire de cet immeuble et non pas la SEM. Je ne vois donc pas ce que la SEM vient faire là-dedans.

Monsieur Tamby, je ne pense pas que vos propos appellent une réponse particulière.

Et pour Monsieur Isnard, l'indemnisation de l'éviction commerciale a été fixée sur la moyenne du chiffre d'affaires des trois derniers exercices, comme cela avait d'ailleurs été fait pour Saveurs du monde.

M. Szyrkowski a posé une question concernant l'indemnisation d'exploitation pour l'année 2022. Vous avez délibéré ici sur la mise en place d'une commission d'indemnisation pour les commerçants de la rue du Four qui auraient pu connaître une baisse du chiffre d'affaires liée aux travaux préparatoires qui ont eu lieu cet été. La commission ne s'est pas encore réunie, puisque les montants des chiffres d'affaires ne sont pas arrêtés comptablement. Nous examinerons les chiffres définitifs de tous les commerçants et si la diminution du chiffre d'affaires est supérieure à 15 %, nous serons amenés à les indemniser. C'est un processus classique dans ce type d'opérations. On est donc dans une forme de normalité. Cela se fait dans beaucoup d'autres communes lors de la rénovation d'un quartier.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szyrkowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 vote contre (M. Xavier Tamby) ; 1 abstention (M. Numa Isnard)

SIPPEREC – communication du rapport d'activité 2021

Jean-Pierre RIOTTON

Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, la ville de Sceaux est membre du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication, auquel elle a délégué la compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification sur le réseau de cette distribution publique d'électricité et la compétence « réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication ».

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que les rapports annuels d'activité des établissements publics de coopération intercommunale, adressés aux maires de chaque commune membre, doivent faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Dans ce cadre, le rapport pour l'exercice 2021 sur les activités du SIPPAREC est accessible sur le site Internet www.sipparec.fr.

En ce qui concerne la collaboration entre le SIPPAREC et la ville de Sceaux, elle porte notamment sur l'achat d'électricité dans le cadre d'un groupement de commandes multi-communes et sur la prise en charge des travaux d'enfouissement de réseaux électriques.

Corrélativement à ces opérations d'enfouissement, le SIPPAREC apporte une aide financière à la Ville pour les opérations de renouvellement de l'éclairage public.

Le concours du SIPPAREC porte par ailleurs sur :

- ✓ les diagnostics de performance énergétique ;
- ✓ une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet environnemental dans les projets de construction et de réhabilitation.

Pour rappel, à la fin de l'année 2020, le SIPPAREC était intervenu pour la remise en service de bornes de recharge électrique de véhicules, face à l'Hôtel de Ville.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite de ces documents.

M. le maire

Merci, Monsieur Riotton.

Qui souhaite intervenir ?

Numa ISNARD

Merci, Monsieur Riotton, pour votre rapport.

C'est une question un peu plus large, puisque vous êtes vice-président de ce syndicat. On traverse actuellement une crise énergétique importante. Il y a eu de grandes frayeurs sur des ruptures d'approvisionnement cette année. Pour les années suivantes, on est un peu dans le flou. Je voulais avoir vos recommandations et savoir quelle était votre appréhension de la situation pour les années à venir au niveau de l'électricité.

Philippe SZYNKOWSKI

Il est dit dans le rapport du SIPPAREC qu'il produit pour le compte des communes et de leurs groupements une électricité entièrement verte. Y a-t-il possibilité de répercuter cette électricité dite entièrement verte pour les particuliers et de recourir à des prix modérés ?

Sceaux, le 9 février 2023

C'est une question d'actualité étant donné l'explosion du coût de l'électricité et du gaz malgré un certain nombre de dispositions prises par l'État pour y pallier en limitant à 15 % cette augmentation.

Jean-Pierre RIOTTON

Le bouclier tarifaire mis en place en 2021 a limité la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité à 4 % du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023.

Depuis le 1^{er} février 2023, la hausse des tarifs est limitée à 15 % en moyenne.

M. le maire

Et pour l'électricité verte ?

Jean-Pierre RIOTTON

C'est identique. Je ne sais pas ce que vous entendez par électricité verte étant donné qu'il n'y a qu'un seul tarif.

Liliane WIETZERBIN

Je voulais préciser la question sur l'augmentation du coût de l'électricité. Je pense que les 15 % concernent les particuliers. Qu'en est-il des communes ?

Jean-Pierre RIOTTON

Le document est arrivé il y a deux heures. Il existe différentes tranches tarifaires. Pour les compteurs dont la puissance est égale ou inférieure à 36 kVA, il existe un tarif bleu particulier et des tarifs bleus avec un prix fixe et un prix variable pour les collectivités. L'éclairage public par exemple dépend de ce tarif.

Il y a ensuite le tarif jaune, pour la piscine des Blagis par exemple qui ne relève pas de notre compétence, mais de celle du territoire.

Il y a enfin le tarif vert pour les consommations supérieures à 250 kVA. Cela concerne par exemple le lycée Lakanal qui abrite un transfo. Ces tarifs sont libres. Il s'agit d'un prix d'achat instantané demandé par une salle des marchés. Vous avez le droit de commander votre électricité un an avant avec un prix fixe qui ne variera pas tout au long de la validité du contrat.

Tous les tarifs bleus sont des tarifs régulés. Et les consommateurs qui ont quitté EDF se voient appliquer les tarifs pratiqués par les opérateurs. C'est une concurrence loyale sur le marché.

M. le maire

Des discussions sont en cours pour que nous puissions bénéficier sur certains équipements en tarif bleu ou jaune de cette limitation à +15 %. Sinon, on est à peu près à un doublement du coût.

Jean-Pierre RIOTTON

Le SIPPEREC négocie la tarification avec une partie du kilowattheure fixe et sans augmentation et une autre partie à taux variable.

Philippe SZYNKOWSKI

La fin du tarif régulé devrait intervenir en juin 2023, pour les particuliers en tout cas.

Jean-Pierre RIOTTON

Ce n'est pas encore fait.

M. le maire

C'est la raison pour laquelle il a été très difficile de faire une estimation pour le DOB. Les chiffres qui vous seront communiqués par Isabelle Drancy représentent une enveloppe maximum.

Nous avons chiffré cela en cohérence avec les autres communes.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- DOMAINE COMMUNAL

Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Île-de-France en 2022.

Patrice PATTEE

Le code général des collectivités territoriales nous fait obligation de dresser le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Ville en propre ou par ses opérateurs fonciers, en l'occurrence l'EPFIF.

Cette synthèse vous a été communiquée. Nous reprenons les acquisitions ou cessions ayant fait l'objet d'une délibération en 2022 et dont nous avons par conséquent déjà discuté tout au long de l'année.

Il s'agit donc de prendre acte de la communication de ce bilan.

M. le maire

Merci.

Sceaux, le 9 février 2023

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Maud BONTE

Je voudrais intervenir sur le terrain de 1 409 m², situé avenue du général Leclerc, sur la RD 20. C'est l'une des propriétés des pépinières de M. Nomblot, l'ancien maire de Bourg-la-Reine, qui a été achetée par l'EPFIF au prix de 2 750 000 €.

À proximité de ce terrain se situe une autre parcelle de 2 697 m² qui appartenait également aux pépinières Nomblot. Appartient-elle toujours aux pépinières Nomblot ? La Ville par l'intermédiaire de l'EPFIF manifeste-t-elle un intérêt à l'acheter ?

Derrière cette petite parcelle se situe une grande bande de terrain correspondant à l'emplacement de l'école du Petit Chambord. Cette parcelle fait 8 789 m². J'aimerais savoir si la mairie a un vaste projet immobilier à cet endroit. Avec le départ de l'EPF, les préfabriqués devenus inutiles ont été détruits. Il est question de requalifier et de restructurer l'école et de récupérer une partie du terrain pour construire des immeubles. Monsieur le maire, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette première opération de rachat par l'EPFIF ? Est-elle précurseur de l'opération d'envergure que vous projetez dans ce quartier ?

Merci.

Xavier TAMBY

J'avais exactement la même question.

M. le maire

Cette opération d'achat a été lancée il y a une dizaine d'années lorsque M. Et Mme Goudard ont quitté les lieux, l'un, parce qu'il est décédé et l'autre, parce qu'elle est partie en maison de retraite. Nous connaissons bien les héritiers, deux d'entre eux habitant Sceaux. Un fils est décédé, qui a lui-même un fils qui est intéressé dans cette histoire. Il y a eu un nombre de contentieux inimaginables au sein même de la famille qui ont gelé toutes les procédures en cours.

Avant ces contentieux qui viennent de se résoudre, un opérateur de logements solidaires avait acquis la maison et la parcelle située devant celle-ci et projetait de réaliser des logements d'insertion. Ce projet avait fait l'objet de l'attribution d'un permis de construire en accord avec l'ABF, la maison étant classée. À côté, il y a en effet cet autre terrain qui faisait partie de la même propriété, mais qui a été scindé.

Maud BONTE

C'est l'endroit de la ferme aux vaches ?

M. le maire

Ce n'est pas la ferme aux vaches, c'est l'hostellerie.

Maud BONTE

C'est le marché aux bestiaux ?

M. le maire

Le marché aux bestiaux est historiquement constitué deux grands bâtiments. Un bâtiment totalement privé, abîmé d'ailleurs par les propriétaires qui n'ont pas respecté le classement. Personne n'a rien dit à l'époque. Il y a eu des contentieux, mais tout cela a été classé sans suite.

Par contre, la maison Nomblot, située dans la partie sud du marché aux vaches, appartenait à une seule famille et n'a pas été abîmée. Elle s'est dégradée, mais elle n'a pas été abîmée. Un propriétaire l'a achetée pour y faire des logements d'insertion en la réhabilitant dans le respect des prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France, mais il n'a pas pu aller au bout de son projet en raison des contentieux en cours.

À l'époque, la Ville avait demandé à l'EPFIF de prendre le contrôle de l'autre terrain pour éviter que les promoteurs ne s'en saisissent. L'EPFIF a pris la main. C'est une réserve foncière sur laquelle il n'y a pas de projet actuellement.

Il n'y a pas de projet non plus sur l'école du Petit Chambord. Cela a été envisagé un moment, mais cela fait bien longtemps que tout ceci n'a plus lieu d'être, en tout cas dans un futur proche. Et comme vous le savez, nous avons le projet d'installer une mini-crèche de 20 berceaux. Lors des dernières vacances d'été, toute l'école a été restructurée en vue de développer le centre de loisirs. À l'endroit où étaient situés les préfabriqués, il y aura la création d'un jardin avec des jeux pour enfants, tout ceci devant être fait d'ici 2024.

Maud BONTE

Est-ce que vous pouvez compléter sur cette parcelle ? L'EPFIF a pour coutume d'acheter un terrain pour le valoriser et y construire des logements. Est-ce bien ce qui est prévu ?

M. le maire

C'est sûr que l'EPFIF ne va pas en faire un terrain de golf. Mais pour l'instant, l'objectif est de maîtriser ce terrain. Cela a duré longtemps à cause de ce contentieux, mais aucun projet n'a été élaboré.

Philippe SZYNKOWSKI

Une question concernant la cession par la Ville d'un terrain de 1 057 m² sentier de la Tour au bénéfice de la SCCV ISABELLA. Je vois que la délibération date du 27 juin 2019 pour un acte du 8 juin 2022. Ces délais sont-ils courants ? Y a-t-il une raison particulière ?

La SCCV ISABELLA va y construire un certain nombre de logements, dont une partie est réservée au logement social, mais je ne pense pas que cela soit bien vu, non seulement des gens qui habitent dans les environs immédiats, sentier des Torques par exemple, mais plus largement à Sceaux.

C'est en cours de construction et j'en profite d'ailleurs pour vous signaler que le chantier RATP avenue Jules Guesde est toujours arrêté, depuis plusieurs mois maintenant. Vous aviez dit que l'entrepreneur avait mis la clé sous la porte. Les travaux sont donc arrêtés. Et il s'agit en l'occurrence de 60 logements sociaux.

M. le maire

Il n'y a pas de rapport entre les deux. Le terrain dont vous parlez, c'est celui de l'ancien parking. La délibération a été prise en 2019 et la cession a été signée en 2022, les recours ayant finalement été levés. Comme quoi, même lorsqu'il y a des recours, les choses finissent par se faire.

Et pour le chantier RATP Habitat, c'est en effet un immeuble de logements sociaux appartenant à RATP Habitat. Les travaux sont arrêtés en raison de la faillite de l'entrepreneur. RATP Habitat a dû relancer les consultations pour trouver un nouvel entrepreneur prêt à reprendre le chantier.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 1 vote contre (M. Xavier Tamby) ; 1 abstention (M. Jean-Christophe Dessanges)

X- RESSOURCES HUMAINES

Évolution du « forfait mobilités durables »

M. le maire

Vous avez lu la note.

En 2022, 44 agents ont bénéficié de ce forfait mobilités durables. Les textes nous permettent de contribuer ainsi qu'il suit :

- ✓ 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours,
- ✓ 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours,
- ✓ 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Je veux préciser que le forfait mobilités durables est désormais cumulable avec le remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos.

Il vous est donc proposé de bien vouloir autoriser cette évolution du forfait « mobilités durables ».

Est-ce qu'il y a des questions ?

Christiane GAUTIER

Nous voudrions savoir pourquoi il n'y a que 10 % des agents qui utilisent ce forfait mobilités durables. Est-ce, parce que la plupart habitent Sceaux ou est-ce tout simplement, parce qu'il n'y a pas de pistes cyclables à Sceaux ?

Merci.

Numa ISNARD

Juste une petite question en ce qui concerne le système de déclaration sur l'honneur. Je vois qu'il faut faire une déclaration sur l'honneur pour obtenir ce forfait. Je trouve qu'il y a quand même une rupture d'égalité avec les salariés du secteur privé qui doivent présenter la copie de leur Pass Navigo. Je pense que, par mesure d'équité, ce serait bien que des éléments justificatifs soient demandés plutôt qu'une simple déclaration sur l'honneur.

M. le maire

Nous demandons ces justificatifs pour le remboursement du Pass Navigo. L'attestation sur l'honneur concerne uniquement le nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible au forfait. C'est la même chose dans le secteur privé. Dans le privé, le forfait peut aller jusqu'à 400 € alors qu'il n'était que de 200 € dans le secteur public. Il est désormais de 300 € grâce aux employeurs territoriaux qui ont fait le siège des ministères concernés pour obtenir que leurs agents soient presque aussi bien traités que dans le secteur privé.

Sceaux, le 9 février 2023

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, les retenues de salaire ne sont pas les mêmes entre le secteur privé et le secteur public.

M. le maire

Ah bon ? Où avez-vous vu cela ?

Quant à Madame Gautier, je n'ai pas très bien compris ce que vous vouliez dire.

Christiane GAUTIER

Est-ce que ces agents habitent tous à Sceaux, et dans ce cas, on se déplace effectivement très facilement à pied dans la ville ? Ou est-ce qu'ils n'utilisent pas le vélo pour se rendre sur leur lieu de résidence, s'ils habitent majoritairement à l'extérieur de Sceaux, parce qu'il n'y a pas de pistes cyclables à Sceaux ?

M. le maire

Il peut aussi ne pas y en avoir ailleurs. S'ils habitent ailleurs, il faut bien qu'ils passent ailleurs. Madame Gautier, jamais un agent ne m'a dit qu'il n'utilisait pas le vélo, parce qu'il n'y avait pas de pistes cyclables à Sceaux. Le Directeur général des services vient tous les jours en vélo, y compris lorsqu'il neige, malgré l'absence de pistes cyclables là d'où elle vient. Elle vient et repart en vélo, après des séances en pleine nuit, dans le froid, la neige et le brouillard.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale et culturelle

M. le maire

Il vous est proposé d'adapter ce tableau des effectifs pour des questions liées à des recrutements qui ont abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent de celui de la personne qui a quitté les services de la Ville ou encore à la réussite d'un concours. Il s'agit en l'occurrence d'un adjoint administratif qui peut être promu au grade de rédacteur.

Nous supprimons par ailleurs un poste d'adjoint du patrimoine suite à la titularisation d'un agent sur un autre grade.

Nous créons enfin un poste de rédacteur lié à une réorganisation des services.

Au total, les effectifs autorisés en équivalent temps plein de la Ville s'élevaient à 438,53 ETP, dont deux détachés pour stage contre 437,53, dont trois détachés pour stage au 1^{er} janvier 2023.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Numa ISNARD

Monsieur le maire, je vois que les effectifs de la Ville augmentent alors que l'on a déjà plus de 800 équivalents temps plein au niveau de Vallée Sud Grand Paris. Où sont finalement les économies d'échelle dont on parle depuis des années grâce à ces nouvelles strates de collectivités territoriales ? Voyez-vous réellement un bénéfice ?

Je suis très surpris de voir cette augmentation de la masse salariale de la mairie alors que l'on nous vante l'intercommunalité et le bénéfice de tous ces organismes qui finalement recrutent encore plus sans pour autant permettre une division de nos charges.

M. le maire

On ne vante rien du tout. L'établissement Vallée Sud Grand Paris nous a été imposé par la loi. Vous verrez une petite baisse des effectifs après le transfert de la voirie au 1^{er} avril prochain. La baisse sera très légère, car cela concerne peu d'agents. Nous gardons naturellement toutes les compétences qui concernent le service auprès des Scéens (crèches, écoles, animation). Et nous sommes parfois amenés à créer des postes pour sécuriser et lutter contre l'emploi précaire. Ce sont des postes de vacataires pour lesquels nous créons des postes permanents. C'est une question de gestion qui ne se traduit d'ailleurs pas forcément par une augmentation des coûts.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard) ; 1 vote contre (M. Xavier Tamby)

XI- AFFAIRES FINANCIÈRES

Débat d'orientations budgétaires – année 2023

Isabelle DRANCY

Comme chaque année, en vertu de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, nous devons organiser au sein du conseil municipal un débat d'orientations budgétaires.

Ce débat est obligatoire et doit comporter une présentation de la structure et de la gestion de la dette et une présentation de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2022

À ce stade, nous n'avons pas encore l'ensemble des éléments chiffrés, la situation financière de la Ville ne sera donc connue de manière précise et définitive que lors de l'examen du compte financier unique le 22 juin prochain. Vous savez que la Ville participe à l'expérimentation du compte financier qui prévoit la fusion des comptes administratifs et de gestion en un document unique dans l'objectif de favoriser une plus grande transparence et une meilleure compréhension des éléments chiffrés.

S'agissant de l'état financier de la Ville, l'endettement s'élève à la fin de l'année 2022 à 51 M€, en diminution par rapport à 2008. Nous avons pour habitude de distinguer la dette permettant de financer les équipements municipaux qui profiteront aux générations futures de la dette pour compte foncier correspondant aux acquisitions réalisées par la Ville et qui n'ont pas forcément vocation à rester dans son patrimoine.

La dette pour les équipements municipaux s'élève au 31 décembre 2022 à 38,3 M€ et celle pour compte foncier à 12,7 M€. La dette totale a par conséquent diminué par rapport à son niveau de 2008, mais également par rapport à celui de 2019, année au cours de laquelle la Ville avait connu un pic d'investissement lié au retard de certains projets à la suite de marchés infructueux.

En 2022, la Ville a consolidé un emprunt de 1 M€ et a souscrit un prêt relais de 2 750 k€ pour financer l'acquisition des immeubles situés 1 impasse du marché et 3 place du général de Gaulle. En acquérant ces murs commerciaux, la Ville marque ainsi sa volonté de ne pas se laisser imposer la loi du marché et de favoriser des activités commerciales de qualité.

Contrairement à certaines communes voisines, la Ville n'a en outre aucun emprunt structuré ou « toxique ». Elle maintient une répartition équilibrée de sa dette entre taux fixes et taux variables (50,6 % fixe et 49,4 % variable au 31 décembre 2022).

Après plusieurs années de taux extrêmement bas, voire même négatifs, en 2022, à cause d'une inflation importante, la BCE a durci les conditions financières d'accès à l'emprunt et les taux d'intérêt ont considérablement augmenté. Sur cette base, le coût moyen de la dette de Sceaux Sceaux, le 9 février 2023

s'établit à 2,66 % au 31 décembre 2022, dont 3,06 % pour le taux fixe et 2,26 % pour le taux variable.

Le volume des intérêts diminue cette année encore de 47 k€, probablement pour la dernière année, pour s'établir à environ 1 M€. Il remontera toutefois en 2023 autour de 1,6 M€ en raison de l'augmentation des taux d'intérêt.

S'agissant de la capacité d'autofinancement, selon les chiffres provisoires dont nous disposons, le résultat comptable de la Ville devrait s'élever à 1 616 k€. Pour mémoire, il s'établissait à 2 697 k€ en 2021. Le résultat comptable est par conséquent en diminution.

La capacité d'autofinancement est également en diminution et devrait se situer autour de 3,5 M€ contre 4,5 M€ en 2021.

Ces résultats font suite à l'augmentation très importante des dépenses notamment de gaz, d'électricité et de cantine scolaire en raison d'une inflation record en 2022 et à la baisse des recettes, notamment de taxe additionnelle aux droits de mutation. Le taux de crédit se renchérissant, les ventes ont en effet été moins importantes en 2022 après deux années extrêmement élevées. La baisse du résultat a été actée lors de la séance du 11 octobre 2022 et le vote d'une décision modificative diminuant le résultat prévisionnel de 729 k€.

Ce résultat reste malgré tout satisfaisant et a pu être obtenu notamment par la mise en place du plan de sobriété communal voté par le conseil municipal le 11 octobre 2022. Les mesures suivantes ont ainsi été appliquées :

- ✓ maintien de 19° dans les crèches en journée et diminution à 15° la nuit,
- ✓ diminution à 14° de la température dans les gymnases,
- ✓ diminution à 18° en moyenne en journée dans l'ensemble des autres bâtiments (15° la nuit).

Ce plan de sobriété appliqué sur le dernier trimestre a permis des économies importantes que l'on peut chiffrer à environ 25 % pour les consommations de gaz sur les mois d'octobre à décembre 2022 par rapport à la même période en 2021 et de 15 % pour les consommations d'électricité.

Voilà ce que l'on peut dire sur les éléments 2022.

Le contexte économique et budgétaire de Sceaux pour 2023

On continue d'observer une augmentation du coût des matières premières et de l'énergie. L'inflation reste importante, s'établissant à 10,6 % en octobre 2022. Face à cette inflation galopante, la banque centrale européenne a augmenté ses taux et a arrêté sa politique de rachats d'actifs.

La loi de finances 2023, dans laquelle nous nous inscrivons pour voter notre budget, prévoit une croissance du PIB de 1 % contre 2,7 % en 2022, un maintien du déficit public à 5 % de PIB, une dette publique à 111,2 % du PIB et une inflation à 4,3 %.

Au vu de ces éléments, la loi de finances pour 2023 a prévu d'élargir le filet de sécurité, mécanisme permettant d'aider les collectivités locales à faire face à la hausse des dépenses d'énergie. L'État a par ailleurs mis en place l'amortisseur d'électricité, système par lequel il prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse un certain niveau de prix.

Autre élément structurant : la mise en place du fonds vert d'un montant de 2 Mds €, dont 200 M€ pour l'Île-de-France.

Dans ce contexte général, il convient de ne pas oublier la réforme des indicateurs financiers qui peut à terme pénaliser la commune. Ces indicateurs intégreront en effet de nouveaux paramètres pour mesurer la richesse des communes. Notre chance, c'est que ce mécanisme est pour l'instant lissé et que l'on n'en ressent pas encore les effets.

Dans ce contexte administratif, nous expérimentons la certification des comptes comme 25 autres collectivités et le compte financier unique.

Autre élément structurant par rapport à l'environnement administratif de la commune, nous faisons partie de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris qui regroupe 11 communes. Cet établissement public de coopération intercommunale a vocation à exercer de plus en plus de compétences. Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2023, les compétences de la voirie, l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, la pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année seront transférées à Vallée Sud Grand Paris.

Depuis 2016, Sceaux sert d'intermédiaire pour le reversement d'impôts auprès de Vallée Sud Grand Paris. En 2022, la Ville a ainsi reversé 6 424 k€. En 2023, ce montant est en augmentation en raison du transfert de la compétence voirie et éclairage public. Il est estimé à 767 k€.

Les recettes se stabilisent en 2023

En 2023, la dotation globale de fonctionnement est stable et devrait s'établir à 1 879 k€ en très légère hausse de 9 k€ par rapport au réalisé 2022 en raison de l'augmentation de la population de Sceaux au 1^{er} janvier 2023.

La DGF est néanmoins à un niveau très bas, la Ville ayant perdu plus de 4 millions depuis 2014.

La Ville continue à percevoir la taxe d'habitation, mais uniquement sur les résidences secondaires, qui est estimée à 261 k€ en 2023.

Vous savez que les impôts locaux sont la résultante des valeurs locatives fixées par l'État que l'on multiplie par le taux de la commune. Les valeurs locatives fixées par l'État font l'objet d'une revalorisation annuelle en fonction de l'inflation. Celle-ci ayant été très élevée, les valeurs locatives 2023 connaîtront une augmentation de 7,1 % en 2023 contre 3,4 % en 2022. Ceci devrait nous permettre de supporter le choc de l'augmentation des coûts de l'énergie qui ont par ailleurs des conséquences sur les différents marchés de la Ville.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est pour sa part stable en 2023 et s'établira à 87 k€.

Nous avons pris la décision d'augmenter la tarification des services aux usagers de 5 % alors même que l'inflation constatée est de 7,1 %. Certains tarifs restent toutefois inchangés par rapport à 2022 : le stationnement, payant, les séjours, les mini-séjours, le tarif minimum de la pause méridienne. La bibliothèque pour sa part reste entièrement gratuite.

En raison de l'inflation et de la hausse des taux, nous avons estimé la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux à 1,6 M€ en 2023.

Les contributions versées par les partenaires institutionnels restent stables en 2023.

Enfin, la compensation en 2023 par l'État de la TVA, exceptionnellement élevée en 2022 en raison des très nombreux investissements réalisés par la Ville, devrait diminuer. Elle est estimée à 1 021 k€.

Le contexte est également marqué par une hausse importante des dépenses contraintes en raison d'une inflation importante en 2023.

Les dépenses de la Ville connaissent une augmentation importante, en raison notamment de la hausse très forte des prix de l'énergie. L'augmentation des prix de l'électricité est ainsi estimée à plus de 80 % par rapport aux prix 2022. Les prix du gaz sont quant à eux multipliés par 4. Ces hausses auront aussi des conséquences sur une grande partie des marchés d'entretien puisque les indices de révision des prix comprennent une part liée à l'énergie.

Au total, on peut estimer à environ 900 k€ pour le gaz et 400 k€ pour l'électricité les surcoûts budgétaires.

Les intérêts de la dette sont estimés à 1,6 M€ en 2023. Ils sont certes en augmentation cette année, mais notre politique assez dynamique en matière de gestion et la composition de la dette de la Ville pour moitié à taux variable nous a permis d'économiser plus de 3 millions d'euros entre 2008 et 2022.

La contribution de Sceaux au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) reste stable.

Par ailleurs, la Ville verra ses dépenses de personnel progresser d'environ 4,6 % par rapport à 2022. Cette hausse est liée à la revalorisation du point d'indice, aux revalorisations du SMIC, aux reclassements indiciaires (des emplois de catégorie C, notamment d'auxiliaires de puériculture, devenus des emplois de catégorie B), et à la réforme primes-points.

Concernant la structure des effectifs, au 1^{er} janvier 2023, la collectivité emploie 421 agents sur emploi permanent, 22 agents sur emploi non permanent, 105 vacataires (équivalent à 43,5 ETP)

auxquels s'ajoutent 10 apprentis. La structure des effectifs connaîtra une légère modification avec le transfert de 2 agents de la voirie à l'EPT Vallée Sud Grand Paris, à compter du 1^{er} avril 2023.

Rappelons que plus de 80 % des agents communaux travaillent dans la production de services directement auprès des habitants : écoles, crèches, voirie, centres de loisirs et animation, services aux personnes âgées, restauration scolaire, sport, etc. Concernant les évolutions pour 2023, il est prévu le recrutement d'un garde urbain et d'un policier municipal.

Voilà brossés rapidement les fondamentaux financiers de la commune. L'avenir est incertain, mais nous souhaitons maintenir le service public, ce qui se fera nécessairement au détriment de l'épargne brute.

Des priorités clairement réaffirmées pour 2023 autour de la politique familiale et des transitions en matière environnementale, sociale, éducative et culturelle.

Nos priorités ne changent pas et visent toujours à améliorer la qualité et le quotidien des Scéens.

Nous voulons accélérer la transition écologique et énergétique avec l'adoption et l'amplification des plans de sobriété énergétique. La priorité reste également la préservation de nos services publics. On peut citer à cet égard les investissements que nous avons réalisés (120 k€/an pour 3 ETP) dans la Maison France Services qui rencontre un vrai succès de fréquentation. Sur les 9 mois de fonctionnement, 3 000 usagers ont ainsi été reçus.

De la même façon, l'agence postale connaît un vrai succès avec la visite en 2022 de plus de 10 000 visiteurs.

Tout ceci coûte à la Ville en ouverture, en fluides, en personnel, mais permet d'être au plus proche des usagers à l'heure où de nombreuses démarches sont entièrement digitalisées, comme l'indemnité carburant de 100 €.

S'agissant de la transition écologique et énergétique, la Ville a une politique assez offensive sur le programme de rénovation énergétique, l'accompagnement des copropriétés, la poursuite du plan vélo, la mise en place du programme « Savoir rouler à vélo » ou encore le dispositif Mobili'kids.

Tout ceci vise à améliorer le service au plus près des Scéens.

La priorité reste également le soutien aux familles scéennes et à l'éducation avec la mise en place du schéma petite enfance, le continuum éducatif, la construction d'une nouvelle crèche au 172 rue Houdan et la reconversion d'une partie des locaux du Petit-Chambord avec la création de 20 places supplémentaires de crèche.

Nous voulons poursuivre dans cette direction avec l'entretien le plus soigné possible des écoles, le développement des activités sportives et culturelles, le maintien des activités sur la pause méridienne et des classes transplantées. Nous sommes par ailleurs l'une des rares villes, si ce n'est la seule, à maintenir la présence d'une ATSEM par classe en école maternelle, ce qui n'est pourtant

pas obligatoire. Mais nous nous faisons un devoir d'accompagner les enfants et de libérer ainsi du temps pour les professeurs des écoles.

Nous poursuivons notre accompagnement des personnes en difficulté, isolées ou âgées en leur offrant des offres de loisirs et des occasions de rencontre, à l'espace seniors par exemple.

Le soutien à l'action culturelle reste également une priorité, avec notamment la modernisation de la bibliothèque et un tarif en baisse au cinéma Trianon pour les moins de 25 ans et les étudiants.

Autre axe faisant l'objet d'une attention particulière : l'extension du réseau de vidéoprotection avec l'installation de nouvelles caméras.

La Ville poursuit également son action de soutien au logement social en finançant de façon très significative le développement des logements sociaux sur le territoire scéen ainsi que l'accompagnement des associations avec le maintien de son niveau de subventionnement.

Pour conclure, la Ville maintient un niveau de dépenses de fonctionnement globalement stable, hors choc énergie. Nous essaierons par ailleurs d'améliorer l'efficacité de la gestion des services publics et d'engager certains projets d'investissement, en particulier la rénovation de la halle des Blagis tant sur le plan énergétique que sur celui des activités ainsi que les études relatives à la construction de la crèche.

Au total, la dette communale devrait rester stable.

Voilà ce que l'on peut dire sur les grandes orientations du budget.

M. le maire

Merci beaucoup, Madame Drancy.

Qui souhaite intervenir ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire, de me donner la parole. Merci, Madame Drancy, de cette lecture illustrée de la note de présentation que vous avez préparée avec les services de la Ville. On y trouve une assez bonne synthèse de la presse économique des derniers mois, une pléthore de données sur les 14 dernières années de gestion de la Ville et une bonne dose d'autosatisfaction malgré une trajectoire financière inquiétante, une CAF en dégradation continue depuis 2020 en dépit de la hausse des impôts de 2,7 millions d'euros, des marges de manœuvre qui rétrécissent, une charge de la dette en augmentation de 60 % – oui, on n'est pas dans des emprunts toxiques, mais c'est une augmentation plus que toxique – une stabilité du montant de la dette qui doit plus à la réduction des investissements qu'à la bonne gestion financière de la Ville, la critique de l'État, toujours, accusé de renier l'autonomie des communes alors qu'il met en œuvre des mesures de protection exceptionnelles dans le contexte de la crise sanitaire, puis de la crise géopolitique et de l'inflation.

La DGF : +320 millions d'euros, Monsieur Laurent. Nous en avons parlé en octobre et vous me disiez que je ne savais rien et que ces éléments n'arriveraient pas. Pourtant, c'est arrivé. Comme quoi, moi aussi j'arrive à avoir d'assez bonnes orientations.

La lecture du ROB 2023 laisse cependant une impression de désinvolture vis-à-vis des Scéens à propos des enjeux futurs de notre ville. C'est encore et toujours la description vague des mêmes projets, sans chiffrage. On parle de la halle des Blagis, mais il n'y a pas de chiffrage. L'omission de projets pourtant prévus telle la nouvelle bulle du tennis club de Sceaux. Et toujours cette absence assumée de plan pluriannuel d'investissement, puisque nous avons appris qu'à Sceaux, il n'y avait pas de plan pluriannuel d'investissement, ce qui est quand même impressionnant pour une ville de plus de 20 000 habitants, et donc pas de programmation des investissements dans le futur.

Nous aurions aimé que le ROB détaille un peu mieux les investissements futurs et leur financement avec autant de zèle que les taxes dont Mme Drancy a parlé longuement et dont on peut débattre, puisque ces taxes sont imposées par l'État.

Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas pris la peine d'estimer les objectifs futurs de la Ville au travers des critères et ratios financiers qui sont à votre disposition. Et surtout, pourquoi ne pas proposer une trajectoire visant à augmenter les marges de manœuvre de la Ville en mobilisant davantage les subventions disponibles. Il faut savoir qu'en 2022, le taux de subvention de la Ville en investissement était de l'ordre de 5 %, soit 764 k€, ce qui est faible. D'autant que l'État offre de nombreuses opportunités d'investissement. Nous en avons parlé sur le numérique. Ce sont des choses qui n'ont pas été prises en compte par la Ville. C'est dommage.

En octobre, je vous avais parlé du filet de sécurité énergétique. À l'époque, vous aviez éludé, comme d'habitude avec un certain mépris, les informations que nous vous donnions. Pourtant, ce filet de sécurité énergétique a permis à Bourg-la-Reine, une ville tellement proche de Sceaux, une ville sœur de Sceaux de réduire ses frais de fonctionnement de 172 k€ en 2022. Puisque Mme Drancy nous parle de 900 k€ pour le surcoût de gaz et de 400 k€ pour le surcoût d'électricité, j'aurais voulu savoir quel serait l'impact sur la marge de manœuvre de la Ville des dispositifs d'aide aux collectivités de la part de l'État en 2023, à la fois pour ce qui concerne le filet de sécurité et l'amortissement.

L'historique des 14 dernières années montre des choses intéressantes, notamment que seuls la dette de Sceaux et son remboursement appellent à toujours plus d'impôts. Il montre aussi que la Ville a été incapable de dégager des marges de manœuvre financières autrement qu'en augmentant les impôts et en vendant des actifs. 49,4 % de dette à taux variable. Même si une portion de celle-ci est amenée à être remboursée rapidement, le ROB nous apprend que le coût de la dette devrait augmenter de 60 % en 2023, soit une augmentation de 600 k€, une augmentation toxique pour la marge de manœuvre financière de la Ville. Cette augmentation représente près de 40 % du montant des subventions accordées par la Ville aux associations. Ne pas avoir transformé une partie de la

dette à taux variable en dette à taux fixe est un pari que beaucoup de maires de France n'ont pas fait en 2022. Leur prudence a été récompensée, et cette année, la charge de la dette ne bougera pas ou peu.

Enfin, bien plus préoccupant pour les générations futures, l'absence de plan climat. On parle des comités de transition, mais pas de plan climat qui vise à réduire les gaz à effet de serre de plus de 40 % à horizon 2030 par rapport à leur niveau de 2010. Aucune information sur la trajectoire de la Ville en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre. On ne sait pas si elle a mis en place un budget climat comme le font dorénavant beaucoup de villes sur le modèle d'Oslo. Et comme je le disais l'année dernière, votre collègue M. Santini, à Issy-les-Moulineaux, l'a mis en place depuis deux ans. Et d'après les informations que j'ai eues par l'un de ses adjoints, il réalise des économies supérieures à ce qu'il avait prévu au budget.

En conclusion, je dirais que, malheureusement, une fois de plus, on a un ROB incomplet, désinvolte, sans communication d'un plan pluriannuel d'investissement sur lequel nous ne pouvons pas débattre. Pas de PPI ni de document s'en approchant, donc pas de vote de notre côté.

Xavier TAMBY

Le panorama de Jean-Christophe Dessanges est très clair, tout au moins sur sa partie descriptive. Je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes. La CAF brute s'écroule. On attend à ce stade de la production des tableaux, la CAF nette. La charge des intérêts représente un coût supplémentaire de 600 k€. Vous criez sur tous les toits que vous êtes un grand financier spécialiste des finances publiques. Vous pouvez le faire croire à certains Scéens, mais je peux vous dire que ce n'est pas la manière dont vous êtes perçu à Bercy ou à la Cour des comptes. Il y a eu un manque flagrant d'anticipation sur les taux d'intérêt qui n'allaient pas nécessairement rester sur un étiage aussi bas qu'ils l'ont été jusqu'à présent.

Sur le plan plus politique, vous avez fait un choix de gauche, keynésien, consistant à investir à foison en faisant reposer le poids de la dette sur les générations futures. On connaît bien la petite musique d'Isabelle Drancy qui consiste à dire qu'il est normal pour les arrière-petits-enfants de payer pour des investissements qui perdureront, en particulier l'immeuble de la mairie qui servira encore 20 ou 30 ans après sa construction. Mais les chiffres sont là. En 2001, la dette était de 10 millions d'euros. Vous pouvez la faire évoluer ensuite à +1, +2 ou +3 millions d'euros d'une année sur l'autre, mais la réalité, c'est que la Ville vit très largement au-dessus de ses moyens. D'autres pourront le dire mieux que moi, mais j'ai envie de conclure en disant qu'il est très facile de dépenser l'argent des autres.

Christiane GAUTIER

Merci de me donner la parole. Ce n'est pas un scoop, je suis inexpérimentée en matière de finances, comme la plupart des Scéens qui liront, après sa publication, ce document dont il est difficile de

faire la synthèse, et qui n'apporte pas une compréhension claire de la situation financière de la Ville ou de la planification de ces investissements sur un cours ou moyen terme.

D'autres villes adoptent une lecture plus synthétique sous forme de tableaux, comme Bourg-la-Reine, dont j'ai lu le ROB 2021. On trouve l'intégralité chiffrée des recettes et des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'investissement et le financement des projets. On y trouve par ailleurs la dette par habitant, bien inférieure à celle de Sceaux, explication possible de la volonté de ses élus de ne pas vouloir la fusion que vous envisagiez, Monsieur le maire.

À Sceaux, rien de tel. Que l'on prenne les recettes, les dépenses ou les investissements, on est sur des données incomplètes ou manquantes. Parfois, des valeurs sont mentionnées. Le plus souvent, seule la variation des taux est donnée. Prenons l'exemple des recettes. Si l'on trouve bien la valeur de la DGF, largement commentée de manière négative, on ne trouve aucun chiffrage sur le montant de la compensation de la taxe d'habitation, de la taxe foncière ou des recettes tarifaires qui représentent quand même l'essentiel des recettes de la Ville.

Sur les dépenses, même constat. Quant aux projets, aucun financement en regard.

Permettez-moi, Isabelle, de vous conseiller de vous inspirer du tableau récapitulatif de Bourg-la-Reine qui a quand même le mérite d'être compréhensible pour le plus grand nombre à qui il est finalement destiné.

Pour les priorités de la Ville, si j'apprécie les efforts qui sont faits en faveur de la petite enfance et de l'éducation, j'estime que l'autosatisfaction n'est pas de mise sur un certain nombre de sujets et j'en évoquerai trois.

Vous indiquez la ville à vivre où l'on se sent en sécurité, y compris sur le plan de la santé. Certes, un praticien hospitalier à mi-temps, une généraliste sont installés avec une sage-femme rue du Maréchal Joffre. Ceci compense à peine les départs de généralistes depuis 2020 alors que les neuf autres généralistes atteignent pour la majorité d'entre eux l'âge de partir à la retraite. Ces médecins âgés vont laisser une patientèle encore plus âgée qui ne trouvera pas de remplaçants à Sceaux. Ils ne trouveront pas de remplaçants pour deux raisons : le manque criant de médecins sous peu et le grand âge qui est synonyme de pathologies chroniques et de consultations longues et complexes.

Monsieur le maire, la moitié de votre mandat est fait. Comment planifiez-vous l'engagement électoral d'ouvrir plusieurs maisons de santé d'ici la fin de votre mandat ?

Le deuxième point concerne l'accompagnement prioritaire des personnes en difficulté, isolées ou âgées. Je vais rappeler ici l'économie de 200 k€ par an que vous avez décidé de faire en 2016 en fermant le service d'aide à domicile. En janvier 2023, c'est maintenant le SSIAD, le service de soins à domicile qui ferme. Pourtant, il ne coûtait rien à la Ville et permettait le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie tout en diminuant la fréquence et la durée de leur hospitalisation.

C'est un choix politique qui empêchera la mise en place de services d'autonomie à domicile indispensables dans le contexte du vieillissement accéléré de la population et d'un taux élevé de personnes âgées à Sceaux. On l'a vu tout à l'heure. Il y a 25 % de plus de 60 ans. C'est la raison pour laquelle je ferai un vœu sur ce sujet.

Troisièmement, la conduite de la transition écologique et la poursuite du plan vélo. Je rappellerai juste ici votre politique vélo se résume à beaucoup de communication, d'une ville cyclable sans pistes cyclables, de plans vélo successifs qui parlent de tout sauf de pistes cyclables alors que les financements de l'État, de la Région, de Vallée Sud Grand Paris, du Département existent pour financer ces structures.

Nous attendons avec impatience le plan d'aménagement du projet de Gaulle pour mesurer la volonté de la Ville de mettre en place la politique ambitieuse qu'elle prétend avoir dans les mesures qui réduisent les gaz à effet de serre, et en particulier la mise en place de pistes cyclables.

Je vous remercie.

Philippe SZYNKOWSKI

Je préfère que Liliane s'exprime d'abord, car elle développe un certain nombre de thèmes importants.

Liliane WIETZERBIN

Merci, Philippe. Merci, Madame Drancy. C'est toujours très bien exposé. Je partage certaines priorités de ce rapport d'orientations budgétaires 2023. Quand on le lit, comment ne pas souhaiter agir pour la transition écologique et énergétique, soutenir les familles, l'éducation et la culture, maintenir un environnement urbain de qualité ou accompagner les nombreuses activités associatives ? Je partage ces objectifs et je souligne que l'atteinte des objectifs en matière de développement de logements sociaux mérite d'être reconnue. Je le pense vraiment.

Mais au-delà des mots, il faut financer ces priorités. Mes collègues l'ont dit, la situation financière de la Ville est inquiétante. Vous écrivez dans le rapport d'orientations que l'appréhension de l'état de santé financier de la Ville se fait à travers l'analyse et l'évolution de deux éléments : l'endettement et la capacité d'autofinancement. Je me permets donc de vous prendre au mot.

Sur l'endettement, le tableau très astucieusement construit en page 3 veut faire croire que la dette de la Ville diminue. En réalité, si l'on fait la somme des éléments au compte foncier et au compte Ville, on voit bien qu'elle se maintient depuis plusieurs années autour de 51 millions d'euros et qu'elle ne diminue pas. Et puisque vous aimez les comparaisons avec Bourg-la-Reine, Christiane l'a rappelé, l'endettement par habitant des Scéens est deux fois plus important que celui des habitants de Bourg-la-Reine. Par ailleurs, Jean-Christophe l'a rappelé, la moitié de la dette de Sceaux est à taux variable. Or, la période des taux variables est révolue. Ils ont considérablement

augmenté, dit le rapport. C'est quelque chose qui caractérise vraiment la situation financière de Sceaux et qui va peser sur ses finances, les taux d'intérêt ayant fortement grimpé.

Le deuxième volet, c'est la capacité d'autofinancement. Les marges de manœuvre de la Ville se réduisent. La capacité d'autofinancement va diminuer de 20 %, dit le rapport. La Ville sera donc contrainte de moins investir. Et c'est aussi un sujet.

Cela m'amène à la réflexion suivante. On peut accuser l'État de diminuer les recettes versées aux communes. Je comprends tout à fait le manque de marges de manœuvre de la Ville sur ses recettes, autres que l'impôt. Mais je voudrais souligner que certaines décisions relèvent néanmoins de la commune et auraient permis de dégager des économies. Je prendrai trois exemples.

Le premier, c'était de réduire la dette pour éviter de payer 1,6 million d'euros d'intérêts cette année. Cela n'a pas été fait suffisamment et cela va peser fortement sur les dépenses et limiter la capacité de la Ville.

Le deuxième exemple est relatif à l'énergie. Vous citez plusieurs fois l'impact de l'augmentation des dépenses de gaz et d'électricité sur les finances de la Ville, notamment en page 4 sur la baisse du résultat comptable. Vous dites que c'est malgré tout un bon résultat et vous vous félicitez de la mise en place du plan de sobriété énergétique qui aurait économisé 25 % des volumes de gaz et 15 % de la quantité d'électricité consommée. Je voudrais juste m'arrêter sur un point. De mon point de vue, ces dépenses ne sont pas dues uniquement au plan de sobriété énergétique, mais également à la douceur de l'hiver. Le mois de novembre et une partie du mois de décembre ont été extrêmement doux, ce qui a fortement pesé sur la baisse des consommations. Je voudrais déjà une confirmation sur ce point.

Pour poursuivre sur le thème de l'énergie, vous indiquez aussi que les coûts de l'énergie pèsent lourdement sur les dépenses contraintes et vous reconnaissez que les prix de l'électricité augmenteront de plus de 80 % en 2023, représentant un surcoût de 400 k€ pour la Ville. Je pense que vous voyez où je veux en venir. Je pense que les économies réalisées sur l'électricité pourraient être bien plus importantes. Nous en avons discuté à plusieurs reprises. Lors du dernier conseil, je vous ai interrogé sur l'impact d'une mesure qui viserait à éteindre l'éclairage public trois heures la nuit. Et vous avez indiqué que l'impact serait d'environ 25 % de la facture dédiée à l'éclairage public, soit 44 k€ en 2021. On doit être autour de 100 k€ 2023. 100 k€, ce n'est pas rien. Vous avez cité 120 k€ pour la Maison France Services. 100 k€ qui pourraient être économisés, c'est très important. La Ville n'a donc pas fait ses meilleurs efforts en 2022 pour épargner aux Scéens une augmentation des coûts de l'énergie. Et elle ne le fait pas non plus en 2023. Je pense que les Scéens s'en souviendront lorsque des hausses d'impôts seront nécessaires pour compenser cela. C'est d'autant plus ironique que l'impact de cette mesure serait non seulement bénéfique pour les finances, mais également pour la transition écologique et énergétique, dont vous dites qu'il s'agit également d'une priorité en 2023. Vous le savez, la pollution lumineuse est néfaste à la biodiversité

et à la santé. Vous pouviez faire d'une pierre deux coups. Sur ce sujet également, nul résultat de l'enquête qui devait faire l'objet d'une communication. Il n'en a rien été. Je ne vois pas ici de justification faite de ne pas réaliser cette mesure.

Le troisième exemple porte sur la vidéosurveillance. J'ai du mal à percevoir l'utilité pour les Scéens, mais peut-être y en a-t-il. Ma question est donc la même que l'année dernière et que l'année d'avant, puisque vous en faites apparemment un axe stratégique cette année : quel est le bilan ? C'est développé depuis 2019. Combien d'infractions évitées ou résolues grâce à ses caméras ? Quel bilan en tirer ? De quel montant parle-t-on en 2023 ? Pourquoi investir ici plutôt que sur des médiateurs ou de la police de proximité ? J'y reviendrai dans ma question orale.

Voilà pour ces trois exemples. Je vais ensuite citer ensuite quelques exemples qui, de mon point de vue, devraient être optimisés, en particulier le budget participatif. 50 k€ pour un budget participatif qui s'essouffle et qui, selon moi, ne remplit pas assez ses missions, puisque très peu de personnes votent ou participent. Or c'est tout l'objet d'une telle démarche que d'inciter les habitants à participer. J'y reviendrai lors d'un vœu en fin de séance. Je ne développe pas ici.

Également d'autres sujets comme la mobilité douce. On ne voit pas la vision de la Ville dans ce DOB ni ce que l'on veut en faire. J'aimerais savoir si le comité consultatif des transitions a été consulté pour la mise en place du plan des transitions de la ville. Je pense que ce serait une bonne pratique.

Vous nous parlez de la feuille de route des Blagis. De nouveau, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Je souhaite donc savoir de quoi l'on parle précisément quand on parle des engagements de la Ville. J'ai bien compris que cela concernait la halle des Blagis, mais quoi d'autre sur une vision à long terme ? On a beaucoup investi sur l'église Saint-Jean-Baptiste, plus de 10 millions d'euros ont été investis. Pour les Blagis, combien ? Je rappelle que nous avons demandé un budget ciblé et dédié au quartier des Blagis avec un pilotage qui associerait des habitants. Je voulais savoir où l'on en était.

Maud BONTE

Je vais faire plus court, parce que beaucoup de choses très intéressantes ont été dites.

Tout d'abord une demande de chiffrage, s'il vous plaît. Vous dites que les tarifs augmentent de 5 %. C'est notamment le cas pour la pause méridienne, mais sur combien ? J'aimerais bien que Mme Drancy puisse répondre à ma question, à savoir quel est le tarif maximal augmenté de 5 %, combien cela fait-il en euros ? C'est ma première demande.

J'ai ensuite un commentaire à faire. Ce rapport présente un état des lieux si satisfaisant qu'une augmentation des impôts locaux serait fort mal comprise. Tout a l'air en effet si bien géré.

En ce qui concerne la projection sur l'avenir, j'avoue que, pour un rapport d'orientations budgétaires, c'est quand même extrêmement court. En prévision de la venue de nouveaux habitants Sceaux, le 9 février 2023

qui vont arriver dans le centre-ville avec les 89 logements de la SSCV ISABELLA, des 14 logements du 124 rue Houdan, des 30 logements du 1 rue Maréchal Joffre, des 25 logements du 5 rue Maréchal Joffre, des 88 logements prévus sur le parking de Gaulle et les 8 autres à l'angle de la rue de la République et de la rue Émile Morel, soit au total 254 logements situés en centre-ville, que proposez-vous en capacité d'accueil du gymnase, de la crèche et de l'école du centre ? Il n'y a absolument rien dans le ROB qui prévoit comment accueillir ces personnes. L'école du Centre a une capacité officielle d'accueil de 280 enfants. Savez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'actuellement, dans cette école prévue pour 280 enfants, il y en a 420 qui se partagent la cour de récréation en deux récréations successives ? Que dire du manque de place au moment de la cantine ? Loin d'être un temps de calme et d'échanges, c'est la foire et l'énervement. Ces conditions ne sont pas favorables aux enfants. Que prévoyez-vous ?

L'orientation budgétaire sert à prévoir l'avenir. Il n'y a rien !

Pour la crèche, y a-t-il un projet à l'emplacement de l'ancienne crèche transférée sur l'ancien parking Albert 1^{er}, rue du Lycée qui est abandonné à ce jour ? Quant au gymnaste du centre, il nécessite des efforts de rénovation et d'entretien. C'est une véritable passoire thermique. Des budgets sont alloués par l'État, dont Sceaux ne profite pas, bien à tort. Qu'avez-vous prévu ? Que faites-vous ?

Votre manque de vision concerne également le quartier Robinson, fort de nombreux nouveaux bâtiments. Les écoles et les gymnases nécessitent également de l'entretien et des rénovations, afin de réaliser des économies d'énergie.

Quant à la végétalisation, au-delà des discours et des labels, rien n'est engagé. Au contraire, on assiste à une artificialisation des sols toujours plus importante du fait de vos projets.

Pour toutes ces raisons, je vote contre ce rapport.

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire.

Quelques questions générales à poser sur le contenu même de ce rapport. Je note tout d'abord que ce rapport est très général. Il donne des indications générales, mais sans plus. Quelles projections sur l'avenir ? Qu'est-ce que la Ville va essayer de faire cette année ? Quelle programmation est-elle prévue ? On a peine à trouver ce fil d'Ariane qui devrait pourtant exister dans un document d'orientations budgétaires.

Je vais maintenant donner quelques indications s'agissant des questions que me pose le texte par lui-même. Je prendrai par exemple le taux de revalorisation des valeurs locatives qui sert à la détermination de la taxe foncière et de la taxe habitation sur les résidences secondaires. Il est évoqué un taux de 7,1 % alors que l'inflation s'est finalement révélée moindre. La loi de finances rectificative pourrait-elle rectifier ce taux et selon quelles modalités ?

Parallèlement, pour les tarifs des services aux usagers, dont l'augmentation est insuffisante au regard du taux de l'inflation... de toute façon, on se base sur un taux d'inflation qui ne correspond pas à celui qui est constaté actuellement. Il est d'environ 6 % et l'on se base sur une inflation à 5 % pour justifier de l'augmentation des services aux usagers. Est-ce qu'il y a la possibilité d'une rectification par la suite ou s'agit-il d'une décision purement politique ?

S'agissant du prix de l'électricité et du gaz, des limitations ont été récemment annoncées. Une compensation est prévue par l'État, mais selon quels critères ? C'est aussi la question du fameux fonds vert, dont nous avons parlé à plusieurs reprises. Ce fonds vert permettra-t-il de compenser ce type d'augmentation ? On a évoqué le bouclier tarifaire de 15 %, mais cela n'est pas valable pour les collectivités locales. On attend donc de voir ce que le fonds vert va permettre. La Ville a-t-elle d'ores et déjà pris des dispositions pour contacter les services de l'État et de la préfecture et demander comment mettre en œuvre ce fonds vert ? Je crois qu'il est prévu 2 milliards d'euros au maximum. Comment cela va-t-il être réparti ?

Vous dites que 419 fonctionnaires travaillent pour la Ville de Sceaux auxquels s'ajoutent 105 vacataires ainsi que d'autres catégories. J'ai calculé qu'il y avait en fait 557 agents qui, cumulativement et au maximum, peuvent travailler pour le compte de la Ville. Pourriez-vous confirmer ce chiffre et nous dire si cela correspond à la réalité ? Et vous prévoyez en plus le recrutement d'un garde urbain et d'un policier municipal en 2023. Vous savez quelle est l'opinion de Sceaux en commun sur l'embauche de gardes urbains et de policiers municipaux. On en veut le moins possible. Ce qui nous intéresse, ce sont les éducateurs de rue qui seront prochainement mis en place par le département des Hauts-de-Seine, en particulier sur les Blagis, le square Robinson, mais peut-être aussi à d'autres endroits. Où ce projet en est-il actuellement ? Les éducateurs commencent-ils à apparaître ? Quelle est leur action ? Comment est-ce que cela fonctionne ?

Pour l'environnement, il est difficile de voir quels engagements budgétaires seront effectivement prévus. À partir des éléments fournis dans le budget, on pourra faire des additions, mais ce que nous voudrions, c'est qu'il y ait un véritable budget vert tel qu'il existe déjà à Issy-les-Moulineaux, à Oslo et dans bien d'autres villes. Quand pourrez-vous nous présenter quelque chose de global et détaillé qui mettra bien en évidence l'action de la Ville s'agissant des investissements pour l'environnement ? Il serait très intéressant de regrouper ces différents éléments pour acter vraiment l'action de la Ville en matière environnementale.

Vous parlez page 15 du programme de rénovation de la place de Gaulle en 2023. Pourriez-vous nous préciser où l'on en est et quels sont les délais prévisionnels, afin que nous puissions savoir quand aura lieu l'aménagement ? Nous aimerions savoir quelles sont les perspectives s'agissant de la place de Gaulle.

Allez-vous dans le prochain budget augmenter la taxe foncière, étant donné la raréfaction des ressources de la Ville pour des investissements utiles à tous ? Comptez-vous également augmenter

la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ? Je crois qu'elle a déjà été augmentée de 60 %. Ne pensez-vous pas que cela risque de dissuader les gens de devenir propriétaires étant donné que l'une des ressources principales de la Ville repose sur cette taxe foncière ? Est-ce que cela vous satisfait ? Comptez-vous prendre des initiatives pour proposer autre chose à différentes instances ? Voilà le type d'interrogation que l'on peut avoir sur ce rapport d'orientations budgétaires. J'arrête là.

Pour résumer, ce rapport d'orientations budgétaires contient des informations très générales, pas vraiment de prospective sur l'avenir. Or ce qui intéresse les gens, c'est une prospective réelle. Il ne s'agit pas de lire dans le marc de café, mais il y a bien des choses qui peuvent être faites de façon efficace sur la ville et qui concernent notamment des investissements dans le domaine environnemental. Il y a un manque de précisions sur tous ces sujets et nous vous attendons pour avoir des informations nous permettant de nous donner du grain à moudre pour cette année budgétaire 2023 à Sceaux.

Fabrice BERNARD

J'avais prévu un exposé un peu plus long que celui de M. Szyrkowski, mais je vais raccourcir. Je vais faire très court, parce que beaucoup a été dit par mes collègues.

Cet exposé a un petit goût de déjà-vu. C'est malheureusement le même catalogue que l'année dernière avec des chiffres réactualisés sur la dette et les taux. Nous avons d'ailleurs été les premiers à vous dire à plusieurs reprises que les effets de l'augmentation des taux seraient violents. Vous en avez la preuve.

Par ailleurs, en écoutant les différentes interventions, je m'aperçois que ce budget...

Isabelle DRANCY

Ce n'est pas un budget.

Fabrice BERNARD

Je suis d'accord. Cette orientation budgétaire est très statique. Je ne vais pas faire tout le catalogue, je m'arrêterai simplement à un sujet qui m'est cher, celui de la transition écologique et de l'environnement. Qu'est-ce qui a caractérisé 2022 et qui s'est imposé à tous les acteurs publics ou privés ? La canicule et ses conséquences, en particulier sur la santé publique avec l'augmentation des accidents cardio-vasculaires et de la mortalité, et la crise énergétique. Qu'est-ce que l'on voit de cela dans votre approche ? Rien. Il y a une intention. Il y a effectivement le plan de sobriété. Mais en termes d'investissement, il n'y a rien. Je ne parle même pas de chiffres. Quelles intentions y a-t-il ? Il n'y a rien. On ressort le même catalogue : du bio à la cantine, des tiers lieux, des jardins partagés, le développement du parc de machines à coudre, le fablab, etc.

J'ai compris que la situation financière était contrainte, mais avec tout ce qui est mis sur la table, le fonds vert, les fonds départementaux et régionaux, on voit bien que ce n'est même pas un problème financier. C'est un problème politique. Il manque simplement l'impulsion politique. Ce ne sont pas forcément des décisions financières importantes. On prend acte de cela et l'on marque en 2023 des éléments qui montrent que l'on a pris conscience de la gravité de la situation écologique. Et l'on ne reproduit pas année après année les mêmes gadgets. On a changé d'époque. C'est fini. Il faut travailler. Ma question orale montrera qu'avec quelques milliers d'euros on peut prendre des décisions qui ont des conséquences importantes, y compris sur vos finances, et qui vont dans le sens de la transition écologique. Ce sont des mesures très simples. Il faut simplement les vouloir.

Numa ISNARD

Mes chers collègues, je dois avouer qu'il est assez intéressant d'écouter toutes ces interventions de la part de l'opposition. Je pense qu'il n'y a qu'un seul gagnant ce soir, c'est Monsieur le maire qui pourra tranquillement faire passer sa hausse des impôts. J'ai le regret de vous annoncer que vous êtes tous tombés dans le piège. On a face à nous un document qui est un copier-coller depuis des années et des années. Il est extrêmement technique et comptable. M. Bernard a d'ailleurs fait un lapsus révélateur. Il a parlé de budget alors que ce sont en fait des orientations budgétaires. Ce que je déplore dans ce document, c'est qu'il n'y a aucune vision. C'est un catalogue. Il débute par une espèce de partie technico-financière et décline ensuite tout un catalogue de priorités. Et lorsque tout est prioritaire, cela veut dire qu'il n'y a aucune priorité.

Un autre problème est à mon avis gravissime, c'est qu'il n'y a que 5 personnes présentes dans le public ce soir alors que nous parlons de l'argent des Scéens. C'est dû à cette présentation déplorable. Comme l'a dit M. Dessanges, il n'y a aucune présentation PowerPoint. Il n'y a aucune interactivité. Les chiffres principaux ne sont pas mis en exergue. Tout est fait pour les noyer sous cette montagne de petites batailles picrocholines. On parle de 1 000 euros par-ci, de 1 000 euros par là. Mais toutes ces petites sommes sont dépensées à chaque fois par toutes ces subventions et ces dépenses superfétatoires qui sont votées au gré des envies. Il n'y a pas derrière de véritable vision. C'est très dommage et c'est quelque chose qui va mener de manière assez fataliste à une hausse des dépenses publiques, et donc à une hausse des impôts. Je sais que certaines personnes dans cette majorité se réclament de mon parti. Je ne sais pas comment elles pourront voter le budget qui découlera de ces soi-disant orientations budgétaires.

C'est un manque de vision assez gravissime. On parle de choc énergétique, mais il y a derrière tout cela un logiciel fondamental qui n'a pas changé : c'est l'idée qu'il faut augmenter les dépenses publiques, parce que les collectivités doivent investir le plus possible. Je pense que c'est au contraire l'inverse. Il faut stimuler les initiatives individuelles. Et pour cela, il faut rendre de l'argent aux gens. Quand on les taxe sur leur propriété, c'est de l'argent qu'ils ne peuvent pas

investir dans Sceaux de manière directe. J'aimerais que l'on se pose la question du logiciel de fonctionnement budgétaire de la mairie qui, je le pense, marche totalement à l'envers et qui consiste à beaucoup dépenser et à augmenter la pression fiscale.

Quelques chiffres. Je vois qu'entre 2014 et 2022, les dépenses de fonctionnement de la Ville ont augmenté de 37 %. Or, il y a quand même des superstructures qui viennent soi-disant aider la Ville. Pourquoi cela n'a-t-il aucun impact financier ? Pourquoi est-ce à chaque fois l'explosion des coûts ? Pourquoi ne cherche-t-on pas à optimiser ces dépenses ? On fait une politique tarifaire qui n'a aucun sens. On engage de grands travaux dans une bibliothèque et le lendemain, on la rend gratuite sans avoir fait aucune étude d'impact. On fait plein de financements, comme cette fameuse maison que l'on a achetée. Tout cela n'a aucun sens et ne suit aucune priorité. On parle juste du soutien à la culture. Mais qui ne souhaite pas soutenir la culture ?

Tout cela est très décousu. Ce n'est qu'un catalogue peut-être un peu clientéliste, mais qui en tout cas cherche à faire plaisir à tout le monde. Quoi qu'il en soit, les faits sont têtus. Entre 2014 et 2022, la taxe foncière a augmenté de 66 %. A-t-on vraiment envie que Sceaux devienne un paradis confiscatoire ? Cela me semble assez complexe. À mon avis, et c'est peut-être une suggestion que j'ai envie de vous faire, plutôt que de faire une étude de texte ligne par ligne – ne tombez pas dans ce piège, mes chers collègues, car pour le coup, ils n'en ont rien à faire – il faut balancer une vraie vision.

Selon moi, il y a trois grandes priorités. Quand on parle aux Scéens dans la rue, ils nous parlent de trois choses principales. La première chose, c'est la sécurité. Les Scéens considèrent que le cadre de sécurité se dégrade. On peut dire que c'est la faute de l'État. On peut dire que la société a changé, que la ville est riche, ce qui favorise les cambriolages. Les gens se foutent de ces excuses. Ils nous disent qu'il n'y a pas de sécurité, qu'ils soient au parc de Sceaux ou aux Blagis, la sécurité s'est dégradée. Il faut donc agir.

La deuxième problématique, c'est que Sceaux est désormais une ville morcelée. C'est une ville de quartiers et non plus une ville unie. Vous avez les Blagis d'un côté, Robinson de l'autre, le parc de Sceaux qui est isolé, le centre dans son coin et les Chéneaux-Sablons. On n'arrive plus à faire une ville vraiment unie. Je pense qu'il y a là quelque chose à faire.

Le troisième problème, c'est l'attractivité. On parle de l'investissement pour les familles, mais si elles sont criblées d'impôts, cela va être compliqué. Et il y a la nécessité d'attirer des entreprises. Encore une fois, mes chers collègues, je citerai la ville de Châtenay-Malabry. On peut les prendre pour des ringards et dire que ce sont des ploucs, mais ils ont sorti de terre un nouveau quartier. On en pense ce que l'on veut. On peut l'appeler la petite Chine, mais ce quartier est d'une grande attractivité pour eux à la différence de la rue Houdan qui perd de sa superbe. Je l'appelle Petite Chine en raison de la grande densité d'immeubles.

À mon avis, ces trois grandes priorités sont les plus importantes. Malheureusement, je déplore que rien ne soit mis dans ces orientations budgétaires qui ne sont pas du tout des orientations budgétaires, mais simplement la notification d'une prochaine hausse des impôts, parce que les dépenses publiques ne baisseront pas. Malheureusement, je comprends les Scéens. Ils ne vont pas se déplacer pour assister à ce conseil municipal alors que ça caille. Cette salle n'est absolument pas chauffée, ce qui est scandaleux pour les gens qui viennent ici et qui ont à subir cela. C'est une honte. Mais c'est ainsi. Il n'y a aucun débat. C'est un état de fait. Mais ne vous inquiétez pas, bientôt ça changera !

Florence PRESSON

Une toute petite réponse à deux sujets. Je ne sais pas quel est votre problème avec le budget participatif. Vous auriez dû vous mobiliser davantage. Hormis M. Szykowski qui a toujours été présent, vous ne vous êtes pas déplacée. Vous n'avez pas assisté aux réunions. Vous ne connaissez pas l'historique de ce budget avec tout ce qui a été fait en comparaison avec les autres communes. Vous êtes toujours en train de me dire qu'à Sceaux, personne ne dépose rien, parce que c'est nul. Effectivement, dans les autres communes, beaucoup de dossiers sont déposés. Et lors de l'examen de ces dossiers par la commission, seuls 30 % d'entre eux sont retenus, les autres ne correspondant pas à l'objet du budget participatif. À Sceaux, on a peut-être moins de projets, mais les gens savent lire un mode d'emploi et 70 % des projets sont retenus.

On nous dit ensuite qu'un budget de 50 000 euros, c'est minable. À Bourg-la-Reine, c'est 150 000 euros, mais tous les trois ans. Je crois que si l'on divise 150 par trois, on tombe à 50.

Vous dites par ailleurs que l'on ne vous écoute pas et que vous n'êtes jamais au courant de rien, que les documents vous parviennent trois jours avant la séance. Toutes les réunions dans lesquelles vous pouvez bouger et faire des propositions, dans lesquelles vous n'êtes pas là pour faire les beaux, mais être dans du concret, vous n'y êtes jamais, sauf M. Szykowski. C'est quand même frustrant de vous entendre parler, mais de ne jamais vous voir agir. Il est par conséquent normal que vous ne soyez pas au courant de ce que nous définissons.

Jean-Philippe ALLARDI

Devant cette avalanche, j'ai l'impression que nos collègues n'habitent pas la même ville. Je me pose mille et une questions. Problèmes de sécurité, on ne peut pas rouler en vélo, etc. Je pourrais faire un inventaire à la Prévert. Entre ceux qui veulent que l'on densifie, ceux qui ne le veulent pas, ceux qui veulent que l'on ne touche à rien. C'est hallucinant !

On nous parle de plan pluriannuel, mais c'est amusant, des élections municipales se sont tenues il y a trois ans et une équipe a été élue sur un programme. Ce programme, nous le remplissons au fil de l'eau. On a l'impression d'être totalement inconscients face aux événements, mais on réussit à surmonter cette année malgré des charges de personnel en augmentation, le coût de l'énergie et Sceaux, le 9 février 2023

l'inflation. Un budget sera présenté et personne n'a parlé du service rendu aux habitants. On parle des investissements, mais personne n'a parlé du service rendu aux habitants. N'est-ce pas pourtant la première mission de la Ville ? Notre collègue a rappelé que 80 % du personnel est au service direct des habitants. C'est notre mission de service public. Et c'est essentiel. Ce sont à la fois les crèches, les écoles, les seniors, la vie culturelle et tout le reste.

On va aussi parler de la Maison France Services et de l'agence postale. Ça aussi, c'est du service public. Ça aussi, c'est du service à la personne. Je crois que ce DOB, et non pas ce ROB, ce débat d'orientations budgétaires pose les grandes lignes. Et les travaux qui sont engagés tiennent compte des nouvelles mesures environnementales. Un projet est en cours sur l'espace forme des Blagis, parce que cette salle est aujourd'hui une passoire thermique. On n'est pas totalement inconscients. J'ai l'impression que l'on vit dans un monde totalement différent. Je ne vais pas continuer ainsi, Monsieur le maire, parce que je pourrais faire un inventaire à la Prévert jusqu'au bout de la nuit.

Chantal BRAULT

Beaucoup de choses ont été dites effectivement. Nous sommes sur le banc des accusés, mais c'est ainsi. C'est quelque chose que nous connaissons bien. Seulement les accusés sont tous les jours au travail. L'argent des autres sert justement à répondre à leurs attentes et à leurs demandes, à faire en sorte que l'on s'occupe de leurs enfants, à faire en sorte de leur offrir un parcours éducatif cohérent. L'argent des autres permet de proposer des activités particulières et originales au sein des écoles. C'est une spécificité de notre ville à laquelle nous tenons. Il permet au public de Sceaux de fréquenter la bibliothèque. Et la gratuité permet justement l'accueil de tous les publics et de toutes les générations. Et cela fonctionne très bien. La bibliothèque est pleine tout le temps. Et c'est ce qui permet de faire de cette ville ce qu'elle est.

C'est un investissement quotidien sur tous les sujets. On n'investit pas seulement sur de grands projets, mais l'on investit tous les jours sur les bureaux dans les écoles, sur la réfection des fenêtres, sur l'organisation d'une classe que l'on ouvre ou que l'on ferme d'ailleurs. Je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit sur l'école élémentaire du centre, Madame Bonté, car elle ferme des classes et la directrice s'en inquiète considérablement. Pour autant, les familles s'installent bien à Sceaux, parce qu'elles y trouvent ce qu'elles recherchent ; une qualité de vie, la qualité de l'enseignement et tout ce qui fait la singularité de Sceaux. Mais vous faites comme si cela n'existait pas.

Le paradis confiscatore, je ne sais pas trop ce que c'est.

Je pense que cette ville a une singularité en raison de son histoire et de son patrimoine et nous y tenons. Et je ne vois pas ce morcellement que certains évoquent. Les quartiers ont leur histoire et leurs spécificités. Tout l'intérêt, c'est de les regrouper. On a pour projet de prolonger la rue Houdan vers le Plessis pour que Robinson ne soit pas isolé. On a pour projet de reconsidérer le centre et de faire en sorte qu'il soit une destination pour l'ensemble des quartiers de cette ville. Nous sommes très présents aux Blagis, parce qu'il ne faut pas que ce quartier se sente en dehors de la ville de Sceaux, le 9 février 2023

Sceaux. Et les habitants des Blagis l'ont très bien compris. Pourquoi est-ce que l'on installe une crèche au Petit Chambord ? Parce que les crèches du centre sont trop loin. Tous ces projets permettent de relier l'ensemble de ces quartiers autour d'une vraie notion d'appartenance et autour de ce qui fait la singularité de cette ville.

Vous posez la question de la vision. Au quotidien, il s'agit de permettre à la population d'être maintenue, de faire en sorte que personne ne soit laissé sur le bord du chemin, d'aider les familles en difficulté, de les soutenir. Évidemment, tout cela n'apparaît pas dans ce débat d'orientations budgétaires, parce que cela ne se décrit pas. Quelqu'un a dit tout à l'heure que les chiffres parlent. Ils sont faits pour cela. Mais ils ne mesurent pas au centime près tout ce qui se fait au quotidien pour chacun des Scéens, tels qu'ils sont, qu'ils soient petits ou vieux. Tout cela ne peut pas se quantifier dans une vision emblématique, mais c'est la gestion et la responsabilité des élus et d'un maire que de le faire vivre et de faire vivre chacun de ses citoyens. Et c'est ce que nous faisons.

Isabelle DRANCY

Je voudrais revenir sur quelques points.

C'est un débat d'orientations budgétaires. Ce sont donc des orientations. Des tableaux et des chiffres, vous en aurez lorsqu'on votera le budget le 22 mars prochain. Et en juin, lors du vote sur le compte fiscal unique, vous disposerez des tableaux, de la réalisation et des annexes. Vous aurez des chiffres en cascade. Il s'agit en l'occurrence de définir des orientations budgétaires à partir d'éléments clairement définis par le CGCT et qui doivent comprendre une présentation de la structure et de la gestion de la dette et une présentation de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

À ce jour, nous n'avons aucune notification de nos recettes et nous ne savons pas de quelles subventions nous pourrions bénéficier. On ne peut donc pas vous communiquer des tableaux de chiffres. Bourg-la-Reine a voté son budget et reviendra ensuite sur les résultats. Ce n'est pas notre stratégie. Il s'agit ce soir d'avoir un débat d'orientations budgétaires. Les tableaux et les chiffres, c'est pour le budget.

Par ailleurs, comme l'on dit nos collègues, nous sommes au plus près des Scéens. Nous sommes dans le quotidien des gens, dans l'amélioration ou en tout cas le maintien d'un certain nombre de services publics. Il n'y a plus de CPMA ni de Pôle Emploi, mais nous essayons de pallier. On ne dit pas que l'on fait le mieux, mais on essaie de faire et nous sommes tous très impliqués.

Ensuite, il existe de vraies politiques étatiques sur la santé, avec d'ailleurs les résultats que l'on connaît puisque l'on est encore en train de débattre à l'Assemblée sur l'obligation pour les médecins de s'implanter dans certaines zones. Ce problème n'est toujours pas réglé au niveau national, mais à notre petite échelle, et certainement pas de la meilleure manière qui soit, nous essayons de le solutionner. Je n'ai pas dit qu'avoir deux médecins et une infirmière, c'était la

panacée. Mais collectivement, nous essayons de faire quelque chose. Nous avons permis l'implantation de cette maison de santé. Nous aurions aimé avoir suffisamment de médecins pour remplacer ceux qui partent en retraite. Nous avons seulement deux. Nous aimerions en avoir plus, mais la politique en matière de santé est une politique nationale.

Vous évoquiez tout à l'heure le besoin de sécurité des Scéens. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Avez-vous lu le dernier bilan réalisé par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure ? Tous les indicateurs sont au rouge. Le seul indicateur stable ou en légère amélioration concerne les vols violents. La sécurité est une politique nationale. À notre échelle, petitement, on a des gardes urbains, de la police de proximité et l'on essaie de mettre en place des médiateurs dans la ville. On ne dit pas que c'est extraordinaire, mais on fait comme on peut. Et la sécurité est avant toute une politique nationale.

Au lieu d'être tout le temps dans la critique et le dénigrement, de nous reprocher de ne rien savoir faire comme si nous étions stupides, vous feriez mieux de faire des propositions et d'être constructifs.

S'agissant des ressources de la commune, comme le disait M. Szykowski, notre seule ressource propre est désormais la taxe foncière sur les propriétés bâties et en très grand accessoire les droits d'enregistrement perçus lors d'une vente immobilière. Ce sont nos seules ressources propres. Les communes ne vivent désormais que de subventions et de compensations. Toute une partie des Scéens bénéficie des services municipaux, mais ne paye plus du tout d'impôts. C'est un problème de fond qui donne lieu à un vrai débat. La suppression de la taxe d'habitation représentait une partie de la contribution des personnes locataires aux services et équipements municipaux.

Si l'on rentre maintenant dans des éléments plus techniques, on entend parler de la dette et des taux d'intérêt qui augmentent. Mais que voit-on ? Effectivement, les taux d'intérêt augmentent. Nous sommes les premiers à le déplorer. Le taux moyen s'établit à 2,26 %, mais l'inflation est à 7,10 %. Le taux d'intérêt réel pour la Ville est par conséquent négatif. Il y a trois ans, nous empruntons à 1,40 % avec une inflation à 0,7 %, soit un taux d'intérêt positif. Je crois qu'il faut quand même avoir un peu de profondeur dans ce que l'on dit.

Autre élément, j'entends que nous ne savons même pas qu'il existe certaines subventions. Je vous rappellerai que les principaux travaux réalisés à Sceaux ces dernières années, aux Blagis ou à l'église, ont eu un taux de subventionnement de plus de 40 %. Il n'est donc pas possible de dire que l'on ne sait pas frapper aux portes et demander des subventions quand on en a besoin. Il faut avoir tous ces éléments en tête pour essayer de progresser tous ensemble. Nous ne prétendons pas détenir la vérité et il faut que vous arrêtiez de nous dénigrer sans cesse. Ce n'est vraiment pas correct à l'égard de l'investissement dont font preuve nos collègues.

S'agissant du taux de revalorisation des valeurs locatives, à partir du moment où celui-ci est fixé dans la loi de finances, il n'y a pas de raison qu'il soit modifié. C'est le résultat d'une formule mathématique basée sur le taux d'inflation constatée.

Je m'excuse pour ce coup de gueule, mais j'aimerais que l'on tienne compte de l'investissement de chacun, qu'il s'agisse de Francis pour la maison de santé ou de Chantal pour les écoles. On ne peut nous parler de cette façon et sans cesse nous dénigrer.

M. le maire

Merci, Madame Drancy. Juste un mot...

Maud BONTE

Madame Drancy, vous ne m'avez pas donné le chiffre...

M. le maire

Vous n'avez pas la parole. Nous allons conclure ce débat.

Je vais vous donner quelques éléments d'information supplémentaires. Votre groupe est un peu fâché avec les chiffres. C'est étonnant, puisqu'il y a parmi vous des professeurs de gestion, des médecins, etc.

Vous parlez de 500 k€ de subventions en 2022. Ce n'est pas vrai. En 2022, nous avons perçu 1,7 million de subventions pour nos investissements. Je ne sais pas où vous êtes allés chercher ce chiffre.

Deuxième élément, Madame Gautier, si nous avons le temps, nous allons compter le nombre de fois où vous avez mis en cause notre capacité à pouvoir accueillir des professionnels de santé dans la maison de santé. À chaque fois, c'était : quand vont-ils venir ? Pouvez-vous nous donner des informations ? Madame Gautier, je comprends que vous ne nous fassiez pas confiance. Mais reconnaissez que les choses ont été faites. Et je peux même vous dire qu'il y a 99 % de chances pour qu'il y ait deux autres médecins généralistes à Sceaux avant la fin de l'année.

Christiane Gautier

C'est parfait.

M. le maire

Ce n'est pas fait. Mais, Madame Gautier, vous continuerez à dire que ce n'est pas suffisant et que ce n'est pas comme ça qu'il fallait faire, etc. Les gens sûrs d'eux et un peu arrogants, c'est sympa, mais à un moment donné, c'est un peu pénible.

Par ailleurs, quelles sont vos propositions ? Que voyez-vous pour cette ville ? M. Isnard l'a dit. Il veut que Sceaux ressemble à Châtenay-Malabry. Nous ne le voulons pas. Il a sa vision. Et nous avons la nôtre. Il n'avait d'ailleurs pas cette vision aux élections municipales de 2020. Il a changé d'avis. Il n'y a pas de souci. En tant qu'habitant de Sceaux, mais aussi en tant que citoyen français, j'aurais préféré que l'école Centrale puisse rester à Châtenay-Malabry. C'était une richesse pour notre territoire. Ce n'est pas le cas. C'est ainsi. Et la ville de Châtenay a d'ailleurs perçu plusieurs dizaines de millions d'euros pour cette opération. C'est parfait pour elle, mais ce n'est pas notre philosophie. Nous avons la faculté de droit de Sceaux et, avec les enseignants, nous nous sommes battus pour la garder. Si nous étions allés voir Nicolas Sarkozy à l'époque en lui demandant d'envoyer les étudiants à Saclay pour que l'on puisse y faire un quartier d'affaires, cela aurait peut-être marché. Mais nous ne l'avons pas fait. Nous avons même fait le contraire. C'est une vision politique. Quelle est votre vision politique aux uns et aux autres ? J'ai compris quelle était la vision politique de M. Isnard. Mais pour les autres, à part critiquer et dire que rien ne va, il n'y a pas de vision politique. Mme Brault, M. Allardi, Mme Presson et Mme Drancy, et les autres, pensent la même chose d'ailleurs, ont dit quelle était notre politique. Notre politique, c'est d'être auprès des gens. C'est de faire en sorte qu'ils puissent trouver leur épanouissement, de mettre des services à leur disposition. C'est de faire en sorte qu'ils puissent élever leurs enfants. Bien sûr, tout n'est pas parfait, mais c'est ce que nous essayons de faire. Et je trouve que l'on n'y arrive pas trop mal.

Monsieur Isnard, j'ai quelque chose à vous montrer. C'est un dépliant de Franco-Suisse. Vous l'avez peut-être reçu dans votre boîte aux lettres. Je l'ouvre et je vois qu'il parle du Domaine de Sully à Châtenay-Malabry. Je lis : « *Votre future adresse en lisière de Sceaux. Un cadre de vie exceptionnel par sa situation entre le parc de Sceaux et la Coulée verte, à proximité du centre-ville de Sceaux réputé pour ses commerces, proche d'établissements scolaires, d'équipements culturels et sportifs. Des vues dégagées sur le parc de Sceaux* ». On ne parle que de Sceaux. Et cela se situe à Châtenay-Malabry. J'aime mieux cela que le contraire.

Numa ISNARD

Monsieur le maire, le parc de Sceaux n'est pas que scén. Soyez un peu honnête ! C'est une preuve par l'absurde. Je peux prendre un document qui dit l'inverse.

M. le maire

«.. à proximité du centre-ville de Sceaux réputé pour ses commerces ». Il paraît pourtant qu'ils seraient selon vous en capilotade. Enfin, bref, on y reviendra tout à l'heure à l'occasion des motions et questions orales. Nous allons faire de la politique, nous aussi. Nous faisons de la gestion, nous avons présenté notre rapport d'orientations budgétaires. On va maintenant faire de la politique, chers amis, et l'on va donc passer au vote sur le rapport d'orientations budgétaires. Il s'agit de prendre acte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 8 vote contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Mme Liliane Wietzerbin, MM. Philippe Szynkowski, Numa Isnard).

Jean-Christophe DESSANGES

Nous demandons une interruption de séance, Monsieur le maire.

M. le maire

Elle est de droit. Nous faisons une interruption de séance de trois minutes.

La séance est interrompue à 00 h 09 et reprend à 00 h 13

XII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS

Motion de soutien du groupe Sceaux Ensemble aux commerçants du centre-ville

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire, je vais donc présenter la motion de soutien du groupe Sceaux Ensemble aux commerçants du centre-ville. Vous avez tous reçu le texte. Je ne vais donc pas le relire.

M. le maire

Vous devez le lire pour qu'il figure au compte rendu.

Jean-Christophe DESSANGES

Je vais donc le lire en commençant par rappeler le contexte.

La crise économique et sociale que nous traversons, les nouvelles habitudes de consommation, la baisse du panier moyen en ville, touchent l'ensemble des entreprises et commerces de centre-ville en France, menaçant à terme la vitalité de ces centres-villes, ce que vous savez très bien, Monsieur le maire, de par vos fonctions au sein de l'association Centre-Ville en Mouvement. L'État l'a bien compris, en mettant en place un certain nombre de mécanismes de soutien aux commerces, afin de lutter contre la dévitalisation des centres-villes.

Dès 2018, le gouvernement d'Édouard Philippe lançait le programme « Action Cœur de Ville » d'une enveloppe totale de 5 Mds €. Ce programme a insufflé une dynamique de revitalisation de nombreuses villes moyennes. Au 1^{er} janvier 2022, 3,8 Mds € avaient été engagés, permettant de soutenir 6 000 projets portés par les collectivités lauréates.

Par ailleurs, des mesures ont été prises dans le cadre du plan France relance, en réaction immédiate à la crise sanitaire. Ainsi, dès 2020, chaque ville bénéficiaire du programme a pu solliciter la Banque des territoires, afin de disposer de 20 000 € pour l'acquisition d'une place de marché local en ligne, de 20 000 € pour le financement ou le cofinancement d'un diagnostic flash sur l'état du commerce post-Covid, et de 20 000 € de cofinancement d'un poste de manager de commerce, cette dernière mesure ayant été renouvelée en 2021.

De plus, nombreuses sont les villes à s'être penchées sur la problématique de l'accessibilité, où d'un côté on trouve d'immenses parkings gratuits et de l'autre des places de stationnement de plus en plus rares et hors de prix en centre-ville et en hyper centre. Certaines pistes sont désormais mises en œuvre par les villes les plus volontaires, comme la fermeture de l'hyper cœur de ville aux automobiles le week-end, le développement d'infrastructures favorisant les mobilités dynamiques (pistes cyclables, places sécurisées pour les vélos), la mise en place d'une politique de stationnement favorable aux commerçants de centre-ville avec la gratuité des stationnements sur une courte période permettant aux habitants et visiteurs de faire leurs courses facilement sans impacter le taux de rotation des places, augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture des commerces, afin de faire perdurer l'animation commerciale après les heures de travail, cette mesure pouvant toutefois avoir des conséquences sur la vie privée des salariés concernés.

Sceaux, de par sa situation géographique, la présence depuis 1976 d'une rue piétonne commerciale – et je salue M. Oheix qui a participé à cette grande aventure – et la qualité de ses artisans a pendant longtemps échappé aux conséquences des crises qui ont traversé la France. Le marché de Sceaux, restauré en 2010, les animations commerciales, soutenues par l'Union des commerçants et artisans de Sceaux, participent à l'attractivité de la ville, dont la rue piétonne est citée en exemple d'une dynamisation réussie d'un centre-ville.

Cependant depuis 2020, force est de constater un certain essoufflement du dynamisme commercial de Sceaux, mis à mal par la crise du Covid, ses conséquences sur les habitudes des consommateurs et l'inflation des coûts : chiffre d'affaires en berne, augmentation des vacances commerciales dans le centre-ville, acquisition de commerces, notamment de bouche, par des chaînes, au détriment de l'excellence qui caractérise de nombreux commerçants.

La Ville a réagi et prévoit de lancer en mars une application sur smartphone, vitrine numérique de l'activité culturelle, de loisirs et des commerces de Sceaux. Elle a aussi présenté lors des vœux aux acteurs économiques une nouvelle labellisation « accueil vélo » ainsi qu'un label autour du développement durable pour les commerçants.

Ces actions seront-elles suffisantes ? Car nos commerçants souffrent et doivent en plus faire face à l'extension du stationnement payant, à la neutralisation en 2021 du parking de Gaulle, qui n'a toujours pas été compensée à l'usage par le déport sur le site de l'Amiral.

Au-delà d'une politique de stationnement qui ne facilite pas l'accueil de la clientèle des commerçants, la présence de palissades de chantier sur une grande partie de ce parking, isole les commerces et restaurants de la rue du Four du reste du quartier, casse le dynamisme du centre-ville et accélère la dévitalisation des commerces de ce secteur et au-delà. Déjà deux commerces de bouches ont fermé (Saveurs du Monde et les Délices de Sceaux), ainsi qu'un fleuriste et un magasin de pompes funèbres. Nous apprenons ce soir la fermeture du Ksar au 31 mars. D'autres fermeront dans les mois qui viennent, impactés par la baisse de fréquentation d'une clientèle rebutée par les palissades. Ces barrières de chantier combinées avec des devantures de commerces à l'abandon agissent comme un repoussoir auprès de consommateurs qui viennent à Sceaux rechercher l'excellence. Elles impactent l'attractivité commerciale de notre ville. De surcroît, ces clôtures faites d'un bois qui déjà vieillit mal sont hélas appelées à rester sur place plusieurs années. En effet, des travaux préparatoires ont été très rapidement lancés par la Ville l'an dernier, alors qu'étaient déjà connues un certain nombre de difficultés de nature à retarder le démarrage des travaux d'une durée indéterminée, mais vraisemblablement longue.

La proposition du groupe Sceaux Ensemble est donc la suivante :, afin de revitaliser le secteur de la place de Gaulle pour au moins les trois années qui viennent, les travaux étant bloqués pour une durée inconnue, les élus de Sceaux Ensemble émettent le souhait que la Ville enlève ces palissades de chantier qui interdisent l'accès à une grande partie du parking et procède à un réaménagement provisoire du terrain pour une ouverture dès mai-juin 2023, de telle sorte que celui-ci participe à la revitalisation du centre-ville. Ce sera l'occasion d'offrir aux habitants et aux visiteurs du centre-ville de Sceaux un nouvel espace public convivial, attrayant et écologique. Soucieux du bien commun et de la nécessité pour la ville de revitaliser le secteur de Gaulle, les élus de Sceaux Ensemble s'engagent à soutenir toute action de la Ville visant à redonner aux habitants et aux visiteurs l'accès des zones interdites par les palissades avant le démarrage effectif du chantier qui est reporté de plusieurs années.

Vous voyez que nous sommes aussi force de proposition. Je vous remercie.

M. le maire

Merci.

Qui souhaite intervenir à la suite de cette motion ?

Xavier TAMBY

C'est une excellente proposition du groupe Sceaux Ensemble que je soutiens fermement. J'irai même plus loin. Au sujet de la parcelle Nomblot à Bourg-la-Reine, vous avez dit d'un air
Sceaux, le 9 février 2023

goguenard : « On ne va tout de même pas en faire un terrain de golf ! ». Je préférerai à la rigueur un golf plutôt que des nouveaux logements. Je n'ai pas de problème avec cela.

Je soutiens le vœu de Sceaux Ensemble et je voterai donc pour.

Maud BONTE

Vous voulez que nous soyons constructifs et je vous rejoins. Adoptons le principe de réalité. En ce qui concerne le parking de Gaulle, un recours contre le permis de construire a été déposé par le GUEHS, dont je suis la présidente. Soyons constructifs et dans la réalité des choses et constatons qu'au lieu de faire ces palissades qui font croire que rien n'existe, le tribunal administratif est saisi et donnera d'ici deux ou trois ans son avis.

À tort, vous avez voulu imposer ce projet en construisant des palissades qui tuent les commerces situés le long de la rue du Four. Voilà pourquoi ils ont été obligés de céder et d'accepter une indemnité d'éviction alors qu'ils en sont très malheureux. Ils voulaient continuer à travailler et non pas recevoir de l'argent de la part de la collectivité. C'est vraiment regrettable. Ils sont vraiment dans un moral affligeant. Ce boyau entre leur commerce et les palissades, la nuit, est vraiment effrayant et ils en sont très malheureux. Si l'on veut parler de service public, il faut avoir cette dimension. Trois ans s'écouleront avant le début des travaux, imposer ce projet a été vraiment pernicieux pour eux.

En ce qui concerne le Ksar, vous avez dit que le bâtiment serait conservé. Pouvez-vous me dire si vous persistez dans cette affirmation ? Vous nous avez déjà fait voter une demande de subvention auprès du Département pour trois restaurants alors que vous voulez les détruire et les évincer.

Liliane WIETZERBIN

Je voulais poser quelques questions pour un peu mieux comprendre le contexte.

M. le maire

Ce n'est pas fait pour poser des questions. Il s'agit d'une motion. Vous dites ce que vous en pensez.

Liliane WIETZERBIN

À qui dois-je donc poser mes questions ?

M. le maire

Vous poserez une question orale la prochaine fois. Les questions orales que nous examinerons ce soir répondront peut-être à vos interrogations. Dites ce que vous avez à dire rapidement.

Liliane WIETZERBIN

Je m'adressais à vous, parce que je pense que vous connaissez bien le contexte. Combien de temps ces palissades resteront-elles en place avant que le projet ne démarre ? Et j'imagine que vous avez des projets pour ce parking. Quels sont-ils ? Je souhaitais avoir un éclairage plus complet sur la situation.

M. le maire

Je vais vous donner la position de la majorité sur cette motion. Je veux m'exprimer pour l'essentiel en direction du groupe Sceaux Ensemble qui a déposé cette motion.

Je vous dirai, Mesdames et Messieurs, que vous êtes des opposants, ce qui est normal, et des opposants un peu « arrosés » par votre propre position. Vous dénoncez en effet les conséquences de ce que vous avez voulu. Vous ne vous opposez pas à moi. J'ai l'habitude. Mais vous vous opposez à l'ensemble de la commune, à l'ensemble des élus, et surtout aux Scéens. Pensez-vous vraiment que la majorité des Scéens soit opposée à ce projet ? Ce n'est pas vrai. Des élections municipales ont eu lieu en 2020. Les listes opposées au projet n'ont pas été élues. Vous pouvez ne pas croire aux élections, mais c'est ainsi que cela fonctionne.

Vous transformez donc ce combat que vous avez perdu politiquement en combats judiciaires. Et le comble, c'est que vous perdez aussi vos combats judiciaires. Vous êtes probablement au courant qu'il y a eu aujourd'hui même un jugement sur un recours déposé en 2019. Ce n'était pas vous à proprement parler, mais il y avait quand même certains de vos amis dans cette affaire, y compris d'ailleurs des amis de M. Tamby. Et le juge a rejeté ce recours de 2019. Et il y en a d'autres. Il n'y en a pas qu'un seul. Vous perdez des combats judiciaires, comme à peu près tous ceux qui déposent des recours, et cela fait perdre du temps à tout le monde.

Xavier TAMBY

Vous êtes lamentable !

M. le maire

Non. Les différents recours déposés contre le projet de Gaulle sont purement politiques, à courte vue, avec des contrevérités et des arguments fallacieux.

Xavier TAMBY

Vous êtes lamentable !

M. le maire

Vous venez encore de préférer des mensonges, Madame Bonté. Vous pouvez peut-être mentir par omission ou sans savoir, mais arrêtez et cessez d'affirmer des choses qui sont fausses. Ces recours ont pour unique fonction de faire perdre du temps et de l'argent à tous. Mais la Ville vous demandera des comptes à un moment donné.

Jean-Christophe DESSANGES

Des menaces !

M. le maire

Ce ne sont pas des menaces. C'est simplement la prise en compte de la réalité. Vous ne pouvez pas bloquer les choses, parce que vous voulez faire de la politique politicienne et, parce que vous voulez vous attaquer au maire.

M. Tamby quitte la salle du conseil municipal à 0 h 27.

M. le maire

M. Tamby n'est donc pas capable d'écouter trois minutes et s'en va.

Vous avez raison, regardez en effet l'état de la place de Gaulle, que vous avez voulu. Les palissades, les cônes, les barrières, etc. En effet, ils seront là pour des années. Encore que le recours contre le permis de construire ne soit pas suspensif. Rien n'empêche les travaux de démarrer. Rien. Un recours contre un permis de construire n'est pas suspensif. Le projet existe. On le connaît. Nous l'avons même revu après concertation avec les voisins. Les dossiers sont bouclés, le financement est programmé et assuré.

Les conséquences de vos actes sont graves. À cause de vous, le risque est que l'image de la ville se dégrade. À cause de vous, les commerçants prêts à s'installer sont empêchés d'investir et d'ouvrir de nouveaux commerces. Ce sont près de 15 nouvelles boutiques. À cause de vous, il n'y aura pas de nouveaux restaurants et cafés, lieux de rencontre et de partage, comme vous l'avez dit vous-même tout à l'heure. À cause de vous, parce que vous avez suscité une vaine controverse. Je me souviens de certaines réunions, Monsieur Dessanges. À cause de vous, le projet de l'école de cuisine a dû être abandonné, parce que les investisseurs se sont découragés face à l'attitude d'un certain nombre de personnes dont vous étiez l'un des instigateurs.

Jean-Philippe ALLARDI

Absolument !

Jean-Christophe DESSANGES

C'est scandaleux ! Ce sont des attaques nominales. Vous savez que c'est faux, Monsieur le maire. Vous savez que c'est faux, parce que nous étions dans votre bureau. Nous avons discuté de cela et je vous ai dit : « Monsieur le maire, réglez le problème des recours avec les riverains ». Vous m'avez dit : « On s'en fout. De toute façon, il y aura des recours. On est habitués. On y arrivera ». C'est ce que vous avez dit. Et maintenant, vous osez me mettre ça sur le dos !

M. le maire

Monsieur Dessanges, vous mentez !

Jean-Christophe DESSANGES

Vous nous avez pris en otages.

M. le maire

Monsieur Dessanges, vous mentez ! Vous avez vous-même fait le tour de tous les copropriétaires.

Jean-Christophe DESSANGES

C'est faux ! C'est faux ! Je n'ai jamais fait le tour de tous les copropriétaires. Vous mentez.

M. le maire

J'ai des témoignages.

Jean-Christophe DESSANGES

Montrez vos preuves. Vous avez de faux témoignages. Je n'ai pas fait le tour de tous les co-lotis.

M. le maire

Si, absolument.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous mentez, mais c'est intéressant de vous entendre dire votre vérité. Et je vous remercie...

M. le maire

Vous n'avez pas la parole.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous m'avez attaqué et je demande un droit de réponse.

M. le maire

Non, je n'ai pas terminé.

Jean-Christophe DESSANGES

Alors, continuez...

M. le maire

À cause de vous, le jardin de l'Amiral, qui doit être construit une fois le parking provisoire supprimé après la construction de l'autre parking, est retardé. Et vous avez le culot de venir parler de biodiversité et de désimperméabilisation des sols. Mais enfin, vous vous moquez du monde ! On a maintenant deux espaces imperméabilisés pour peut-être plusieurs années et c'est votre faute. C'est vous qui avez déposé les recours. C'est vous qui empêchez les choses de se faire.

À cause de vous, le parking qui doit contenir 60 % de places en plus va prendre du retard. Vous empêchez les clients de venir dans les commerces de Sceaux. Et vous voulez défendre les commerçants ? Mais vous vous moquez du monde !

80 familles pourraient s'installer dans des logements, que j'espère agréables, et en tout cas en plein centre de Sceaux. 80 familles attendront quelques années avant de pouvoir le faire, y compris des familles qui devaient s'installer dans des logements sociaux.

Je trouve que votre culot est quand même extraordinaire. On va expliquer tout cela aux Scéens. On va leur expliquer pourquoi les travaux de la place de Gaulle et de l'Amiral n'ont pas encore démarré.

Je veux vous rappeler que ce projet est le fruit d'une réflexion conjointe, d'une démarche participative entre la Ville, les habitants et les usagers de Sceaux. Plus de 1 000 personnes y ont participé. Il s'inscrit dans une politique d'aménagement engagée depuis près de 40 ans sur un périmètre plus large en vue de renforcer le centre-ville, de la rénovation de l'îlot Charaire jusqu'à la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste, et d'inscrire ce site comme élément fort de la ligne de crête entre Robinson et Lakanal. Prolonger le secteur piétonnier jusqu'à la place de La Poste en confortant la vocation commerçante et l'attractivité du centre-ville est un enjeu majeur. Nous l'avons expliqué à plusieurs reprises. Tout cela figure sur le site de la Ville. Personne n'est opposé à cela, et si vous y êtes opposés, dites-le. Mais assumez-le. Dites que vous n'en voulez pas. Dites que vous ne voulez pas que la ville vive. Dites-le.

Les communes limitrophes connaissent en effet un certain dynamisme urbain et démographique. Elles portent des projets d'envergure et pour que Sceaux reste attractive et rayonne au-delà de ses limites, il est indispensable que le centre-ville évolue et conforte ses atouts. Cela veut dire notamment plus de commerces et un environnement urbain encore plus agréable.

En plus de n'avoir aucune hauteur de vue, de n'agir qu'en fonction de ce que dit la majorité municipale et le maire, et uniquement pour l'empêcher de faire, car vous n'avez aucun projet alternatif, vous racontez des contrevérités.

Contrevérités à propos des pompes funèbres qui n'ont pas fermé. Elles s'installent en face. Et je vous rassure, c'est un marché à peu près assuré. Les restaurants de la rue du Four qui ont fermé ne le regrettent pas du tout. L'un des restaurateurs prenait sa retraite et l'autre est parfaitement satisfait de cette situation, ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'il ne se réinstallera pas plus tard. C'est un bon restaurant, nous sommes d'accord.

Vous faites tout un laïus sur Action Cœur de Ville, que je connais très bien puisque l'association que je préside en a été à l'origine avec le gouvernement, mais vous ne savez donc pas que ce programme ne s'applique pas à la petite couronne de l'Île-de-France ? La petite couronne en a été exclue. C'est la raison pour laquelle la Métropole a conçu avec Centre-ville en mouvement le programme « Centre-ville vivant ». C'est à ce titre que nous avons obtenu des subventions de la Métropole, non pas pour acheter des restaurants, mais pour prendre la main sur les murs commerciaux, ce qui n'est pas la même chose. Et c'est ce que nous avons fait. Aujourd'hui, il n'y a rien, mais demain, il y aura. Et ce sera d'autant plus intéressant que l'opération d'aménagement aura été faite. Pendant les travaux, nous n'allons pas réussir à vendre. C'est certain, mais il faut avoir un peu de vision. Vous nous reprochiez tout à l'heure de ne pas avoir de vision. Mais si, justement, nous en avons.

Et je veux quand même vous rappeler ce que l'on fait sur le terrain. Le soutien aux commerces est constant et solide. Votre analyse paupériste et négative de l'attractivité de la ville est méprisante pour les commerçants et les artisans. Ce n'est pas ce qu'ils disent. Il y a certes des difficultés et les choses ne sont pas aussi simples qu'il y a 5 ou 6 ans, mais notre centre-ville résiste plutôt bien. Les commerces fermés aujourd'hui dans la rue piétonne le sont pour des raisons que nous connaissons parfaitement bien. Ils le sont pour des raisons très précises, qui n'ont rien à voir avec une espèce de déliquescence. Certains commerces ferment et l'on n'y peut rien pour des raisons juridiques. Une entreprise qui fait faillite par exemple. C'est le cas pour La Ruche qui dit Oui. Le magasin de Sceaux était celui qui fonctionnait le mieux, mais le groupe ayant fermé, ce magasin a dû fermer. Mais ne vous inquiétez pas, il y a suffisamment de demandeurs pour que l'on puisse bientôt trouver quelqu'un qui réoccupera ce commerce. Mais il faut aussi que les propriétaires n'exagèrent pas trop et comprennent qu'il vaut peut-être mieux demander un loyer moins élevé et éviter ainsi la vacance des murs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Ville et la SEM acquièrent des murs commerciaux pour essayer de modérer la volonté de certains propriétaires, parfois aiguillés par les agences immobilières, de pratiquer des loyers trop importants.

Comme je vous l'ai dit par ailleurs, sur le 71-73 rue Houdan et sur la rue du Four, nous avons mis en place des systèmes d'indemnisation et une commission d'indemnisation à l'amiable quand le chiffre d'affaires a baissé.

Contrairement à ce que vous dites, nous avons également recensé une dynamique en termes de flux piétons. L'étude Mytraffic, réalisée par la Banque Postale, positionne en effet la ville comme étant le centre le plus dynamique de la petite couronne avec 21 % d'augmentation des flux piétons sur l'ensemble de l'année 2022 comparée à 2021. Il est possible que les gens achètent moins, mais les gens viennent dans le centre-ville.

Nous avons renforcé notre partenariat avec les chambres consulaires. Nous accompagnons les commerçants avec l'application dont vous avez parlé. Nous avons organisé les Guinguettes de Sceaux en 2022. Une deuxième saison est prévue en 2023. Et j'espère qu'ensuite nous pourrions passer à des choses plus concrètes sur le devenir du château de l'Amiral. De nouveaux acteurs économiques sont arrivés sur la ville. Ils ont ouvert ou vont ouvrir prochainement. Je ne peux donc pas vous laisser dire que le commerce du centre-ville de Sceaux est en difficulté, tout simplement, parce que ce n'est pas vrai.

S'agissant enfin du parking, je veux dire que la fermeture du parking de Gaulle a été compensée par la création d'un parking provisoire sur le site de l'Amiral. Ce parking provisoire a connu une augmentation de 18 % de sa fréquentation au cours des trois derniers mois avec une proportion de fréquentation de jour plus importante que celle du parking de Gaulle. Nous avons réalisé un petit parking provisoire d'une dizaine de places, à l'extrémité sud du parking. Nous nous y étions engagés auprès des commerçants. Le parking a en effet été fermé avec des palissades pour la réalisation du diagnostic archéologique imposé par l'État et réalisé par l'INRAP. La réalisation de ce diagnostic a nécessité de neutraliser presque toute l'emprise et de procéder au décapage de l'enrobé, puis aux fouilles en elles-mêmes. Aujourd'hui, ce parking est un terrain privé. Le remettre en espace public reviendrait à ruiner toute l'opération, puisqu'il faudrait repartir dans un processus de désaffectation. Ce n'est donc pas possible. Les choses se sont passées ainsi dans tous les projets qui ont été décalés du fait des recours. Remettre en état cet espace nécessiterait par ailleurs de très gros travaux, l'étude de l'INRAP ayant mis en avant la présence en sous-sol d'anciennes caves qui n'ont pas été correctement remblayées. La surface de ce parking est par conséquent relativement fragile. Et ceci a été aggravé par les fouilles réalisées par l'INRAP. Il n'est donc pas question de réutiliser ce terrain qui n'est plus sûr. Cela aurait un coût énorme, de plusieurs centaines de milliers d'euros. Ce n'est absolument pas justifié dans le contexte actuel alors même que nous avons procédé à l'aménagement du parking de l'Amiral.

Prenez vos responsabilités. Maintenez les recours si vous le souhaitez. Cela prendra du retard. Ça restera ainsi. Les gens sauront pourquoi ça reste ainsi. Vos actions sont nuisibles à l'égard d'une ville que vous prétendez défendre. Je vous le dis, ce projet se fera. Il se fera soit maintenant, soit dans deux ans, soit dans trois ans, soit encore plus tard s'il y a des recours en appel. Mais en tout cas, je veux vous dire très solennellement que vous abîmez, vous salissez, vous souillez, vous ternissez notre ville. Et ce n'est pas responsable.

Nous passons maintenant au vote sur la motion.

Sceaux, le 9 février 2023

Maud BONTE

Ce que vous osez dire est scandaleux !

Jean-Christophe DESSANGES

On a l'habitude. C'est la bienveillance de M. Laurent.

Vous m'avez insulté. Vous dites des choses qui sont fausses.

M. le maire

Nous passons au vote sur la motion.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, merci de votre démonstration. Vous venez de démontrer que vous avez fait exprès de mettre des palissades sachant qu'il y avait des recours. Vous avez même avoué qu'il y avait des recours. Vous l'avez fait exprès. Vous avez pris en otage la population. C'est vous qui prenez en otage la population et l'ensemble des commerçants en imposant des palissades en centre-ville alors que le projet n'est pas encore finalisé. Vous ne pouvez pas vendre et vous le savez très bien. Racontez ce que vous voulez. Dites que c'est moi qui suis à l'origine du départ de l'école de cuisine. C'est faux. C'est archifaux et vous le savez très bien. Continuez comme ça...

M. le maire

Vous n'êtes pas le seul à avoir été à l'origine du départ de l'école de cuisine, mais vous en faites partie.

Jean-Christophe DESSANGES

C'est faux !

M. le maire

Vous en faites partie.

Jean-Christophe DESSANGES

C'est faux ! Je vous ai envoyé une alerte en 2018 en vous disant qu'il y avait un problème avec les riverains et qu'il fallait traiter ce problème.

M. le maire

C'est un problème que vous avez créé vous-même.

Jean-Christophe DESSANGES

Non, ce n'est pas moi qui l'ai créé.

M. le maire

Bien sûr que oui. Vous l'avez créé par vos démarches auprès des gens.

Jean-Christophe DESSANGES

Quelles démarches ?

M. le maire

Parce que vous étiez dans la perspective des municipales.

Jean-Christophe DESSANGES

Mais pas du tout. À l'époque, je n'y étais pas. D'ailleurs, je n'ai pas été dans le recours, Monsieur le maire.

M. le maire

Non, mais vous avez soutenu les gens qui y sont.

Jean-Christophe DESSANGES

Ah bon ? Qui ça ? Je n'ai soutenu personne.

M. le maire

M. Mottura, par exemple.

Jean-Christophe DESSANGES

M. Mottura, c'est quelqu'un qui est avec moi ? C'est la meilleure ! Vous avez d'autres blagues comme celle-là ?

M. le maire

Il n'est peut-être pas avec vous, mais il était avec Madame Bonté.

Maud BONTE

Pas du tout.

Jean-Christophe DESSANGES

C'est vraiment pitoyable. On en rirait si l'heure n'était pas aussi grave. Me mettre sur le dos le départ de l'école de cuisine est inadmissible. C'est scandaleux ! Ça s'appelle de la diffamation, Monsieur le maire.

M. le maire

Vous ferez ce que vous voulez.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous assumez. Vous dites des choses qui sont fausses. Je vous ai prévenu. On a fait une réunion ici même. Vous en souvenez-vous ?

M. le maire

Non.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous ne vous en souvenez pas ? C'est facile. On a fait une réunion avec les responsables de l'association des riverains pour vous demander de régler le problème. Vous avez refusé. Vous avez dit : « Non, ça coûte trop cher d'envoyer des lettres recommandées. Vous vous rendez compte, 50 riverains, ça va coûter trop cher ». C'est ce que vous avez dit.

M. le maire

Vous vous moquez de moi ?

Jean-Christophe DESSANGES

Vous vous êtes moqué de nous pendant cette réunion.

M. le maire

Pas du tout.

Jean-Christophe DESSANGES

La preuve, c'est que vous refusez de reconnaître vos propos de l'époque. C'est pourtant ce que vous avez dit. Vous avez dit aussi des choses peu amènes sur certaines personnes qui portaient recours. C'est très drôle, car vous nous avez expliqué que l'école de cuisine avait renoncé à son projet à cause de la crise et à cause d'un changement d'actionnaire. Dès mars 2020, la presse avait annoncé le départ de Studialis et son remplacement par un autre investisseur qui allait remettre à plat l'ensemble des investissements. Lorsqu'on vous a posé une question orale sur le sujet, vous

avez répondu en 5 points. Le premier point portait sur la crise, le second sur la re-priorisation des investissements et le tout dernier point concernait le recours des riverains. Et vous me dites aujourd'hui que je suis à l'origine de départ. C'est scandaleux ! C'est inadmissible ! On se croirait chez les fascistes, Monsieur le maire. Ce que vous dites est inadmissible ! On vous perce à jour, Monsieur le maire, et l'on perce à jour un certain nombre de membres du conseil municipal qui vont colporter des mensonges. Et je tiens à rappeler que c'est vous qui avez pris les gens en otage. Vous saviez qu'il y avait un recours. Malgré ce recours de 2019, vous avez décidé en votre âme et conscience...

M. le maire

On a bien fait puisque le recours de 2019 a été gagné.

Jean-Christophe DESSANGES

C'est ce que vous croyez. Il y a des choses très intéressantes dans ce recours. Et vous le savez comme moi.

M. le maire

Nous passons au vote sur la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La motion est rejetée à la majorité avec 4 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard,) ; 25 voix contre (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) et 2 abstentions (M. Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin).

M. le maire

Je veux vous dire quand même qu'il était obligatoire de poser ces palissades pour la désaffectation du domaine public. C'est obligatoire. Vous ne connaissez pas la loi.

Jean-Christophe DESSANGES

Pas de cette taille.

Jean-Philippe ALLARDI

C'est risible !

M. le maire

Ce sont des palissades et elles ne sont pas si grandes.

Monsieur Dessanges, prenez vos responsabilités.

Jean-Christophe DESSANGES

C'est vous qui avez pris les vôtres en faisant ce que vous avez fait. C'est vous qui abîmez la ville, c'est vous qui ne préparez pas l'avenir de la ville. Et vous le savez très bien.

Jean-Philippe ALLARDI

C'est honteux !

M. le maire

Nous passons maintenant au vœu du groupe Sceaux Ensemble.

Vœux du groupe Sceaux Ensemble en faveur d'un service d'autonomie à domicile à Sceaux.

Christiane GAUTIER

Il s'agit d'un vœu en faveur d'un service d'autonomie à domicile à Sceaux.

Le vieillissement de la population est un phénomène qui va s'accélérer jusqu'en 2030 et qui se poursuivra au-delà. L'INSEE estime qu'en France, les plus de 60 ans vont passer de 15 à 20 millions en 2030 et à 24 millions en 2060, les plus de 85 ans passeront de 1,4 à 5 millions en 2060.

L'âge moyen de la perte d'autonomie est de 83 ans.

En 2018, 8 % des plus de 60 ans et 20 % des plus de 85 ans, soit 1,3 million de personnes, bénéficiaient d'aides spécifiques en raison de leur perte d'autonomie, 60 % d'entre elles vivaient à domicile ou en résidence autonomie, et 40 % en EHPAD.

Le financement public s'élevait alors à 22 milliards d'euros, près de 60 % financés par l'assurance-maladie, 18 % par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, 21 % par les départements et 0,5 % par l'État, essentiellement au travers de mesures fiscales.

Pour répondre à l'attente très forte des Français de vouloir vieillir chez eux le plus longtemps possible, tout en organisant de manière lisible, cohérente et globale, le parcours de soins et d'aide à domicile auprès des personnes âgées ou en situation de dépendance, la loi de financement de la sécurité sociale de 2022 met en place des réformes structurelles et financières. Elle vise à

augmenter l'offre et à soutenir le développement des services de soins à domicile, afin de réduire le nombre et la durée des hospitalisations, ralentir la perte d'autonomie et la dégradation de la santé des personnes accompagnées.

Tout d'abord, s'appuyant sur l'expérimentation des services polyvalents d'aide et de soins à domicile qui servent de modèle, la réforme met en place une catégorie unique de service d'autonomie à domicile. Dans cette perspective, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) disposent de deux ans après l'apparition du décret attendu en juin 2023 pour fusionner avec ceux d'aide à domicile, tandis que les services d'aide ne fusionnant pas doivent se rapprocher et assurer la coordination des soins.

De plus, cette mesure s'accompagne d'une refonte du modèle de financement des activités d'aide et d'accompagnement des services à domicile qui souffrent d'un sous-financement critique avec de fortes disparités entre départements, avec la mise en place d'un tarif horaire plancher national, de dotations finançant la qualité du service rendu et l'amélioration des conditions de travail ainsi que des mesures de compensation des coûts induits pour les départements, financées par la branche autonomie de la sécurité sociale créée en 2020.

Concernant l'activité de soins dispensés par les SSIAD, l'ARS fait évoluer la dotation forfaitaire vers une tarification modulée par l'état de santé et le niveau de dépendance des personnes accompagnées.

Ce nouveau mode de tarification permettra de mieux financer les accompagnements des personnes, dont l'état de santé et le niveau de dépendance, sans relever de l'hospitalisation à domicile, nécessite des passages à domicile plus fréquents et des soins plus importants.

Enfin, pour inciter à la coordination des intervenants auprès des personnes accompagnées et faciliter la vie des aidants, l'Agence régionale de santé versera un financement spécifique aux services dispensant les deux prestations d'aide et de soins.

Contrastant avec ce nécessaire renforcement de l'aide et du soin à domicile des personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap, la Ville de Sceaux a pris deux décisions contraires à la mise en œuvre de ces réformes, bien que sa population soit plus âgée que celle du département et de la région, et que 45 % des plus de 80 ans vivent seuls.

En premier lieu, la Ville a fermé en 2016 le service d'aide à domicile dont bénéficiaient 15 % de la population âgée de la ville, puis au 1^{er} janvier 2023, la Ville a arrêté l'activité du SSIAD, intégralement financée par l'ARS où deux infirmières et six aides-soignantes prenaient en charge quotidiennement 30 personnes. Une partie des personnes accompagnées a pu trouver une prise en charge auprès du SSIAD de la Chartraine à Antony, dont la capacité n'a pas été augmentée, certaines personnes ont été orientées vers des infirmières libérales, d'autres ont été admises en EHPAD.

Il y a peu, le SSIAD municipal de Bagneux a également mis fin à son activité, tandis que celui de Bourg-la-Reine, une association à but non lucratif de 45 places, n'admet que les Réginauburgiens.

Ainsi la fermeture du SSIAD de Sceaux et de celui de Bagneux retentit à la fois sur l'offre de soins à domicile de ces villes, mais également sur les communes voisines qui n'ont pas vu leur nombre de places de SSIAD augmenter parallèlement.

L'article 72 de la Constitution et la loi relative aux libertés et responsabilités locales définissent le département comme « chef de file » en matière d'action sociale. Le département est responsable de l'évaluation des besoins des personnes âgées, du financement d'une partie des dépenses d'aide professionnelle à domicile et en établissement et de la gestion de l'offre à domicile et en établissement avec les agences régionales de santé.

Notre proposition est la suivante :

Le vieillissement de la population, le choix fait par le plus grand nombre de vieillir à domicile, la nécessité d'organiser de manière rationnelle et concertée le parcours de soins des personnes en perte d'autonomie, et/ou en situation de handicap impliquent une évaluation des besoins d'aides et de soins à domicile pour adapter l'offre à l'échelle des communes.

C'est pourquoi, nous formulons le vœu que la Ville de Sceaux adresse au service du conseil départemental en charge des dispositifs de soins et d'accompagnement à domicile une demande d'évaluation des besoins de la population âgée de plus de 60 ans en perte d'autonomie, en situation de handicap à Sceaux, afin d'adapter en conséquence avec les services de l'Agence régionale de santé, l'offre et la mise en place de Service d'Autonomie à Domicile dans la ville.

Je vous remercie.

M. le maire

Qui souhaite intervenir ?

Francis BRUNELLE

En réponse, l'exposé des motifs de votre vœu reprend les données connues sur le vieillissement de la population, mais vous passez sous silence les raisons réelles de la fermeture des différents services que vous avez cités.

La première raison est que l'équilibre financier des SAAD et des SSIAD n'est pas assuré. En effet, un tiers des SSIAD au niveau national ont une dotation inférieure au coût moyen. Pour mémoire, le forfait journalier en vigueur jusqu'en 2006 a été remplacé par une dotation globale qui ne permettait pas d'ajuster les financements en fonction de l'activité réalisée.

Outre ces difficultés budgétaires, les SSIAD, comme d'ailleurs la plupart des structures de soins, rencontrent de graves difficultés de recrutement, non seulement des soignants, mais aussi en cadres infirmiers.

La fusion fonctionnelle que vous évoquez des SAAD et des SSIAD en un service unique, le SAD, service d'autonomie à domicile, qualifié de service médicosocial, autorisé en vertu de l'article L312-1 du code de l'action sociale des familles, vise selon le législateur à simplifier les démarches dans une logique de parcours de soins.

Cependant, à l'intérieur de cette nouvelle appellation persistent deux catégories distinctes : les services dispensant des soins autorisés conjointement par le département et l'ARS et les services dispensant l'aide autorisée par le seul département. La simplification annoncée n'est donc qu'apparente. En effet, le financement reste différencié et en ce qui concerne l'aide à domicile, un prix plancher national de 22 €/heure est fixé alors que pour le service de soins, la dotation de l'ARS restera sur le modèle global.

Ces mesures, même si elles sont annoncées comme une réponse à un besoin de la population de rester à domicile, tente aussi de compenser le manque de places en EHPAD en l'absence d'une grande loi sur la dépendance.

Ces dispositifs ne prennent pas en compte, malgré « la logique de parcours » affirmée, la nécessaire articulation entre la médecine ambulatoire, le médecin traitant, les EHPAD, l'hospitalisation à domicile et l'hospitalisation classique.

La Ville de Sceaux, consciente de la nécessité d'éviter les hospitalisations inutiles a signé il y a quelques années une convention entre le SSIAD et deux structures d'hospitalisation à domicile, l'une privée et l'autre publique. Cette convention permettait en effet d'assurer une prise en charge adaptée en fonction de l'état clinique des personnes en charge. Poursuivant cette logique, la Ville de Sceaux a pris contact avec l'une des structures d'hospitalisation à domicile qui s'est engagée avec l'accord de l'ARS à reprendre l'activité du SSIAD dès le mois d'avril de cette année.

Malheureusement, la réforme annoncée de fusion entre les structures ne permettra pas de trouver des solutions aux difficultés actuellement rencontrées par ces structures :

- ✓ difficultés de recrutement ;
- ✓ équilibre financier précaire lié à de nombreux facteurs ;
- ✓ petitesse des structures ;
- ✓ coût élevé des déplacements ;
- ✓ isolement vis-à-vis des autres structures de soins (médecin traitant, HAD, services hospitaliers) ;
- ✓ une absence de gouvernance fonctionnelle de ces structures.

Les réels enjeux de la prise en charge de la dépendance nécessitent en fait une réflexion en profondeur organisant au niveau territorial, probablement en infra-départemental, une offre de soins coordonnés impliquant la totalité des professionnels du soin et du social.

Cette réforme que vous évoquez passe à côté d'une coordination médicosociale indispensable.

En ce qui concerne la proposition que vous appelez de vos vœux, elle révèle en fait votre méconnaissance de l'organisation médicosociale territoriale. En effet, la Ville de Sceaux possède ces données démographiques qui sont régulièrement mises à jour grâce aux données recueillies par l'analyse des besoins sociaux – et vous le savez, puisque vous êtes membre du CCAS – avec celles que nous avons croisées au niveau communal et qui ont été fournies par l'ORS, l'Observatoire régional de santé, présidé par Isabelle Grémy, par ailleurs scéenne.

Les services du département, en particulier la Direction de l'autonomie, l'ARS et sa délégation départementale, la commission médicosociale de la CRSA (Commission Régionale de la Santé de l'Autonomie) et les services de la sécurité sociale possèdent les données démographiques et sanitaires qui permettent d'évaluer les besoins de la population.

De plus, la Ville a mis en place l'espace seniors et aidants au sein de la résidence autonomie pilotée par ma collègue, Monique Pourcelot. En son sein, la coordination gérontologique possède une connaissance fine des besoins de la population seniors. Cette connaissance a d'ailleurs été particulièrement utile lors des épisodes de canicule de l'été dernier, et bien sûr lors de la crise du Covid qui nous a permis d'apporter à cette population vulnérable les soins nécessaires et d'organiser la vaccination, y compris à domicile.

Enfin, le CCAS, dont vous êtes membre et dont vous ne pouvez pas ignorer les travaux, est en contact permanent avec le Service Autonomie du Département. Pour être complet, votre serviteur est membre de la conférence des financeurs du département qui, sur appel à projets, finance des dispositifs d'aide aux seniors. Je cite parmi les projets que nous avons obtenus : l'aide au numérique, la prévention des chutes, et j'en passe.

L'ARS finalise pour le mois de novembre 2023 – et je participais ce matin à une réunion de la CSOS que je préside – le projet régional de santé, le fameux PRS3, qui est enrichi des apports des différents conseils territoriaux de santé, dont celui des Hauts-de-Seine que je préside et des propositions du volet santé du Conseil national de la refondation, dont une première réunion à laquelle je participais a eu lieu récemment à Boulogne en présence du ministre de la Santé et du Haut-Commissaire au Plan.

Le déploiement des futurs services autonomie sera placé sous la responsabilité de la commission médicosociale de la CRSA de l'Île-de-France et donc *in fine* de la directrice générale de l'ARS.

Ainsi, vous pouvez constater que l'ensemble des structures citées ont une connaissance fine des besoins médicosociaux. Votre vœu apparaît donc non seulement inutile, mais aussi inadapté aux

réalités de l'organisation médicosociale départementale. Il pourrait même sans doute être interprété comme une remise en question de la qualité du travail fourni par les services du département et par les élus du conseil départemental.

Aussi, Monsieur le maire, je suggère que la majorité vote contre cette proposition.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci, Monsieur Brunelle. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Christiane GAUTIER

Il n'y avait aucune urgence à fermer le SSIAD. Je sais bien qu'il y avait des difficultés pour recruter des infirmières ou des aides-soignantes. Il manquait en tout cas une infirmière, mais vous pouviez faire appel à une infirmière libérale en compensation. En raison de ces difficultés, vous ne pouviez plus suivre 30 personnes, et vous en preniez 24. Vous aviez en effet des difficultés. Je le sais parfaitement. En revanche, il n'y avait absolument aucune urgence à fermer ce service, le temps que soient déployées ces structures de services à domicile. Les SSIAD avaient deux ans pour se mettre en conformité à compter de la parution du décret d'application attendu pour le mois de juin 2023, ce qui laissait du temps pour s'adapter.

M. le maire

Je pense que vous n'écoutez absolument pas ce que l'on vous dit. C'est vraiment votre caractéristique première. Vous n'écoutez pas. On a bien compris ce que vous vouliez dire. Et je voudrais vous redire ce qui a été dit 10 fois ici en réponse à deux ou trois questions orales posées sur ce sujet ainsi qu'au conseil d'administration du CCAS. Il n'y avait plus de personnel et nous ne pouvions plus assurer la qualité des soins. Il fallait donc fermer cette structure pour que les gens puissent se rendre dans un service permettant d'assurer cette qualité et cette continuité des soins. C'est pour sauver les gens que nous l'avons fait. C'est pour sauver cette qualité de soins. Vous ne comprenez donc pas ?

Christiane GAUTIER

Je suppose que le SSIAD de la Chartraine ou celui de Bourg-la-Reine connaissent les mêmes difficultés de recrutement.

M. le maire

Je ne sais pas s'ils connaissent les mêmes difficultés, mais en tout cas nous, nous les avons, car il s'agissait d'un SSIAD public. La Chartraine ou l'association de Bourg-la-Reine n'ont pas les

mêmes rémunérations. C'est ainsi. On ne va pas continuer là-dessus. On répète les choses dix fois et cela revient à chaque fois.

Francis BRUNELLE

C'est effectivement un sujet que nous avons abordé à plusieurs reprises, et en particulier au CCAS. Nous considérons depuis trois ans qu'une structure comme le SSIAD, isolée des autres structures de prise en charge médicosociale sur un territoire est une structure qui n'est pas viable. Si vous avez écouté – et vous relirez le compte rendu – je considère et nous considérons à l'ARS qu'il faut assurer un parcours de soins sans rupture entre une hospitalisation classique, et vous êtes bien placée pour le savoir, puisque vous êtes praticien hospitalier, et l'HAD, et vous êtes bien placée pour le savoir, car vous connaissez la procédure de demande d'hospitalisation à domicile par Trajectoire. Je ne vais pas vous réexpliquer ce que vous connaissez déjà.

Je pense donc que, dans une certaine mesure, et sans vous attaquer personnellement, vous n'écoutez pas ce que je vous dis. Grâce à la modification des décrets d'application réglementaires sur l'HAD et le SSIAD, nous allons signer une convention entre une structure publique d'HAD et une structure privée qui s'appelle Santé Service. Cette structure s'est engagée, grâce à des contacts pris en amont de sa fermeture, de reprendre la gestion de ce SSIAD, qui connaissait de fortes difficultés de recrutement, comme c'est le cas dans tous les métiers de la santé, y compris à l'hôpital, et ceci dès le mois d'avril, soit trois mois avant la publication des décrets d'application de la réforme. Il n'y a pas eu de rupture dans la prise en charge sanitaire et médicosociale de la population scéenne. Mais je pense que vous n'écoutez pas ce que je dis.

Christiane GAUTIER

Si je comprends bien, les 30 places de SSIAD sont reprises par Santé Service...

Vous permettez ?

M. le maire

Non, Madame Gautier. C'est terminé.

Nous passons au vote sur ce vœu. La majorité vote contre.

Nous passons maintenant au vœu de Sceaux en commun.

Liliane WIETZERBIN

Nous voterons pour ce vœu également, si vous voulez bien le noter.

La motion est rejetée à la majorité avec 6 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, M. Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 25 voix contre (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi,

Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix)

Vœu du groupe Sceaux en commun pour améliorer le dispositif du budget participatif de la ville en participant aux réflexions et aux partages d'expériences du Réseau national des budgets participatifs.

Liliane WIETZERBIN

Je précise que ce vœu n'est pas contre le budget participatif, mais qu'il s'agit d'en tirer le bilan après quelques années ?

Vœu pour améliorer le dispositif du budget participatif de la ville en participant aux réflexions et aux partages d'expériences du Réseau national des budgets participatifs.

Monsieur le maire, un Réseau national des budgets participatifs a été créé en novembre dernier. Il regroupe des villes, notamment Amiens, Albi, Angers, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montreuil, Paris, Plœmeur, Rennes, Tours, qui souhaitent « amplifier la dynamique et la portée de ce dispositif unique de participation, déjà mis en place par plus de 400 collectivités en France ».

Les collectivités membres de ce Réseau s'emploient à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs au niveau national comme local, à travers la mutualisation de ressources, le partage des outils, le croisement d'expériences, l'organisation de rencontres, de groupes de travail et d'ateliers, etc.), et elles constituent une base documentaire commune.

La ville de Sceaux a mis en place un budget participatif et devrait cette année lancer la 4^e édition. Si le principe de mettre en place un tel budget est positif, dans les faits, on constate que très peu de dossiers sont déposés et moins de 800 Scéens participent au vote : la mobilisation des habitants et des associations est faible. Après trois années, très peu de projets ont été réalisés.

Or, vous le savez, le principal intérêt d'un tel budget est de développer la participation des citoyens, de répondre aux attentes des habitants, de recréer du lien social au travers de l'élaboration de projets d'intérêt collectif, et de retisser un lien de confiance dans les politiques publiques. Les budgets participatifs doivent permettre de redonner aux citoyens le pouvoir d'agir et de décider de projets qui seront réalisés par les collectivités.

Il est important de ne pas donner le sentiment que les élus n'ont pas véritablement l'intention d'utiliser un tel instrument d'action publique, original et efficace ou que le citoyen est tenu éloigné des processus de décision.

Au vu de ces objectifs et des constats sur les résultats à Sceaux du budget participatif après quatre années de fonctionnement, il apparaît nécessaire de faire évoluer le dispositif en place et de réinterroger les modalités de sa mise en œuvre.

Il convient par exemple d'interroger de nouveau le montant alloué à ce jour de 50 000 €, qui représente un des montants par habitant les plus faibles en regard des villes détenant un budget participatif. Il est important également de pouvoir conforter les porteurs de projet et les votants en assurant une plus grande transparence dans les critères à atteindre, les modalités de sélection, les compositions des comités, les délibérations. Les dispositifs de portage, de promotion, d'information doivent être repensés. Les résultats doivent pouvoir être étayés et compris de tous de manière à assurer un traitement équitable.

C'est pourquoi, Monsieur le maire, nous formons le vœu d'inscrire la ville de Sceaux au sein du Réseau national des budgets participatifs. Cette participation engage la Ville à respecter la Charte du Réseau, qui reflète les bonnes pratiques issues de l'expérience des villes participant au Réseau.

Celle-ci rappelle qu'un budget participatif doit garantir l'accès à une information claire et simple, à chacune des étapes du processus, ainsi que sur les modalités et le calendrier de réalisation des projets.

La Charte rappelle aussi que les citoyens ont le droit d'être informés des raisons de la non-recevabilité des projets et que, pour les projets présentés au vote, les citoyens doivent être informés du nombre de voix recueillies, des modalités choisies pour leur mise en œuvre ainsi que, par la suite, du niveau d'avancement des projets.

La Charte rappelle encore que le budget participatif doit être conçu et conduit avec l'objectif de transformer la relation entre élus, agents et citoyens, reconstruisant ainsi de nouveaux espaces de dialogue et renforçant la confiance dans l'action publique.

Enfin, la Charte insiste sur le fait que le budget participatif doit permettre la participation du plus grand nombre possible d'habitants et être l'occasion d'un apprentissage de la citoyenneté et de l'exercice démocratique

Le vœu suivant est donc proposé au vote du conseil municipal de Sceaux. Le conseil municipal émet le vœu que la Ville de Sceaux :

- ✓ demande à adhérer au Réseau national des budgets participatifs
- ✓ s'engage ainsi à améliorer son dispositif de budget participatif en participant aux réflexions et aux partages d'expériences avec les autres villes de ce réseau.
- ✓ s'attache à mettre en pratique la Charte de ce réseau qui définit les principes fondamentaux des budgets participatifs.

M. le maire

Merci, Madame Wietzerbin. Mme Brault va vous répondre.

Chantal BRAULT

Madame Wietzerbin, vous semblez être très attachée à ce budget participatif, mais vous critiquez ce que nous faisons à chaque fois que vous en parlez. Nous avons eu suffisamment de conflits ce soir, nous resterons donc raisonnables, mais je trouve que vous avez adopté dans ce texte des éléments de langage qui ne vous ressemblent pas.

On va donc reprendre ce texte dans le détail et voir ce qu'il en est exactement.

Vous dites par exemple que très peu de dossiers ont été déposés et que moins de 800 Scéens participent à ce vote. Il y a peut-être des raisons à cela. Peut-être que ces projets ne passionnent pas les votants. Les dossiers sont de moins en moins nombreux depuis le début de cette opération. Ils sont parfois redondants. Par conséquent, les électeurs scéens se lassent et se désengagent.

Mais comment pouvez-vous dire que très peu de projets ont été réalisés ? Qu'en savez-vous, Madame Wietzerbin ? Ils ont tous été réalisés. Un seul ne l'a pas été dans la deuxième édition du budget participatif, les porteurs de ce projet ayant convenu avec nous qu'il était très difficile à mettre en œuvre et qu'il valait donc mieux l'intégrer à un futur projet global de la Ville.

J'étais encore ce matin avec des porteurs de projet et les services de la Ville pour finaliser un projet encore en cours et statuer sur les dispositions à prendre. Tous les projets se réalisent. Il ne faut donc pas dire le contraire, car ce n'est pas vrai.

Après cela, il y a des choses dans votre vœu qui sont plus dérangeantes. Vous parlez de lien de confiance, du fait de redonner aux citoyens le pouvoir d'agir comme si nous étions là pour briser la confiance et empêcher les citoyens d'agir. On ne se donnerait pas tout ce mal, le temps passé sur ces questions, l'énergie développée, l'engagement des services à l'étude de ces dossiers, à la mise en œuvre de leur réalisation, et je passe sur le comité de recevabilité, dont nous pourrions reparler par rapport à l'engagement et à la crédibilité. Nous ne faisons pas tout cela pour empêcher ensuite les citoyens de se positionner, comme si les élus, puisque c'est ainsi que vous nous appelez, n'avaient pas véritablement l'intention d'utiliser un tel instrument d'action publique et cherchaient à les tenir éloignés du processus de décision. Comment pouvez-vous dire une telle chose ? Ce dispositif a été conçu en collaboration avec des bénévoles. On comparait à l'époque notre action avec celle de Bourg-la-Reine. Au démarrage, nous étions en lien direct avec Bourg-la-Reine. M. Szykowski peut d'ailleurs en témoigner, car il a assisté à nos premières réunions de travail sur le budget participatif. Nous ne sommes pas là à essayer de faire du bruit, à perdre notre temps et à ne pas respecter les gens qui nous soumettent des projets, parfois difficiles à mettre en œuvre.

Merci de ne pas avoir d'approximation sur les termes. Vous demandez une plus grande transparence dans les critères à atteindre. Un règlement édicte précisément les critères à atteindre.
Sceaux, le 9 février 2023

Nous les avons listés. Nous les avons soumis à deux reprises à l'approbation du conseil municipal et nous avons pris en compte vos propres réflexions pour les modifier et les mettre en application. C'est ce qui a présidé au sort de ce troisième budget participatif en 2022.

Ne dites donc pas que les critères à atteindre ne sont pas transparents.

Le comité de recevabilité est composé d'élus désignés par le maire, des services et de quatre citoyens volontaires. Je ne vois donc pas où se trouve le manque de transparence et je ne vois pas comment on peut imaginer que l'on ne connaît pas les critères à atteindre.

Je ne vois pas pourquoi vous voulez nous enfermer dans un réseau, dans une charte. Nous, les chartes, nous les rédigeons. Nous savons les faire. Nous en avons fait à plusieurs reprises et nous sommes très contents de les suivre et de nous en prévaloir. Mais que voulez-vous que nous fassions dans ce réseau aux côtés de grandes villes comme Rennes ou Bordeaux ?

Nous déciderons ensemble du maintien ou non du budget participatif. Son montant peut être revu. Ce n'est pas impossible et nous en discuterons. Mais il est inutile de nous enfermer dans un réseau. Nous n'en avons pas besoin. Nous pouvons gérer notre budget participatif tranquillement, avec vous si vous êtes intéressée.

Vous parlez de transformer la relation entre élus, agents et citoyens, mais l'on n'a pas besoin de réseau pour le faire. On a une expérience incomparable sur la concertation, le débat et le partage. C'est quelque chose que nous savons faire. Nous continuerons à le faire et nous continuerons à tenir ce budget participatif. Nous avons fait la comparaison avec les autres communes. Certaines sont au même niveau que Sceaux en termes d'engagement financier. D'autres sont des villes beaucoup plus grosses et ont par conséquent des budgets plus importants. Mais ce n'est pas le montant de ce budget qui en fait sa qualité. C'est l'engagement des citoyens, leur énergie et leur envie.

Nous échangeons et nous partageons avec les villes voisines. Et le budget participatif tel qu'il est conçu aujourd'hui nous convient.

M. le maire

Merci. Nous avons dépassé les trente minutes allouées aux vœux. On va donc devoir passer au vote.

Liliane WIETZERBIN

Je voudrais juste répondre.

M. le maire

Non. On ne répond pas. Le temps est écoulé.

Liliane WIETZERBIN

Oui, mais c'est facile.

M. le maire

Il fallait être moins longue dans votre vœu.

Jean-Jacques DESSANGES

Nous n'avons pas pu nous exprimer.

M. le maire

Non, c'est trop tard. C'est 30 minutes. J'ai demandé si vous vouliez vous exprimer et vous ne l'avez pas fait. 30 minutes sont consacrées aux vœux.

Nous passons au vote.

Qui est favorable ? Qui s'abstient ?

La motion est rejetée à la majorité avec 6 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, M. Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 25 voix contre (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix)

XIII- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

XIV- COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le maire

Je passe la parole à Mme Brault qui a une communication à faire au conseil municipal.

Chantal BRAULT

C'est une communication très positive, car nous venons en effet de terminer, avec l'assentiment de nos partenaires, l'écriture profondément pensée et réfléchie du Projet éducatif de territoire et du Plan mercredi.

Notre plan éducatif de territoire étant arrivé à expiration, nous avons dû le réécrire en y ajoutant le Plan mercredi. À l'époque où nous l'avons écrit, il y avait en effet école le mercredi matin. Ce n'est plus le cas, nous incluons donc dans notre PEDT les activités proposées sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Ce plan éducatif de territoire s'écrit avec l'Éducation nationale, les directeurs d'école et nos partenaires associatifs impliqués dans le continuum éducatif et concerne exclusivement les enfants scolarisés dans les écoles publiques scéennes, soit 1 869 enfants répartis dans 73 classes.

Les activités périscolaires des quatre groupes scolaires y sont incluses.

Nous travaillons avec l'UNICEF qui figure sur le plan éducatif territoire. Nous nous adressons également à la CAF ainsi qu'aux services de l'État. Les priorités du PEDT sont soumises à l'approbation de l'Académie qui lit attentivement notre projet et la manière dont nous le déclinons.

Pour la période 2022-2025, la Ville et ses partenaires ont retenu les objectifs suivants :

- ✓ Répondre aux besoins de chaque enfant et accompagner son développement dans le respect de son rythme et de son individualité ;
- ✓ Faciliter et animer le partenariat entre tous les acteurs de l'éducation, travailler la cohérence et la complémentarité des actions éducatives, tout au long du parcours de l'enfant ;
- ✓ Œuvrer pour un environnement et des organisations en faveur d'une politique inclusive ;
- ✓ Accompagner les enfants dans l'acquisition des valeurs de citoyenneté ;
- ✓ Prévenir le harcèlement ;
- ✓ Accompagner l'éveil aux enjeux sociétaux : transition écologique, égalité filles-garçons ;
- ✓ Soutenir la parentalité, qui est aussi une idée qui nous tient à cœur ;
- ✓ Favoriser la participation des parents dans la mise en œuvre de la politique éducative de la Ville et dans les instances éducatives. Cela concerne les réunions des comités consultatifs, des conseils d'école et celles des parents-élus.
- ✓ Professionnaliser les équipes. Nous travaillons avec l'ensemble de nos équipes et les acteurs de nos services qui doivent s'approprier le PEDT et qui ont le devoir de rendre compte et d'adapter les pratiques professionnelles à ce plan.

La Ville assure le pilotage de ce PEDT-plan mercredi 2022-2025.

La convention correspondante a été signée par les partenaires que sont – outre la Ville représentée par son maire – l'État représenté par le Préfet des Hauts-de-Seine et la directrice académique des services de l'Éducation nationale ainsi que le directeur de la CAF pour les Hauts-de-Seine.

M. le maire

Merci pour cette communication, dont vous avez pris bonne note. Du moins, je l'espère.

XV- DÉCISIONS DU MAIRE

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

XVI- QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI

Philippe SZYNKOWSKI

Une question d'actualité : Sceaux et le projet de réforme des retraites.

Monsieur le maire, depuis plusieurs semaines, le projet gouvernemental de porter en 2030 l'âge de départ légal de la retraite à 64 ans, sauf rares exceptions, entraînant grèves et manifestations de masse suscite la réprobation d'au moins les trois quarts de la population française. Les 430 fonctionnaires et contractuel.les de Sceaux, les travailleurs et travailleuses du privé, toutes catégories confondues, y sont très majoritairement hostiles, dont les personnes aux carrières hachées qui concernent particulièrement les femmes.

Qui croit sérieusement, hors les libéraux, que travailler est un épanouissement en soi ? Passer sa vie à la gagner est-il un objectif tenable ? La plupart des gens sauf souvent ceux qui travaillent pour l'intérêt général et le service public, tels les fonctionnaires et assimilés, peinent à appréhender le sens de leur travail occulté par le profit et la rentabilité et ne jouissent pas d'une autonomie de gestion suffisante pour l'apprécier. Passée la soixantaine, la santé s'étiole, viennent pour près de la moitié de la population la pré-retraite, le chômage, l'invalidité, le recours aux minimums sociaux, car les entreprises préfèrent se séparer de leurs salariés âgés pour des raisons de coûts et les remplacer par des plus jeunes.

L'existence d'un « index des seniors » pour obliger les entreprises d'une certaine taille à leur offrir des postes adaptés ne changerait qu'à la marge l'attitude des entrepreneurs, l'inspection du travail étant par ailleurs débordée depuis longtemps.

Il convient tout au contraire de favoriser un temps libre de masse, permettant d'exister en dehors du salariat et de sa subordination, de revenir à la retraite à 60 ans en partageant le travail, surtout ne pas travailler plus pour vivre moins bien ! Et de se garder d'un économisme rigide allant à l'encontre de la volonté populaire. Réduire le temps de travail, c'est aussi freiner le changement climatique.

Le Conseil d'Orientation des Retraites dans ses projections ne considère pas que la situation actuelle soit catastrophique au plan financier, les déficits dans les 15 années qui viennent ne sont pas gigantesques. Lutter contre les inégalités sociales criantes dans notre pays, prendre à ceux qui ont trop pour redistribuer à celles et ceux qui ont moins n'est pas hors de portée.

D'autres communes des Hauts-de-Seine, comme par exemple Bagneux, Malakoff, qui comprennent des majorités alliant les écologistes, la gauche et autres démocrates, ont voté des vœux, affirmé leur solidarité avec les syndicats, sans impacter l'exécution même des services publics au bénéfice de leurs habitants les jours des grèves et manifestations.

Pas d'affirmation en ce sens à Sceaux qui paraît vouloir afficher une neutralité sur ces enjeux qui pourraient impacter grandement les générations nées après le 1^{er} septembre 1961.

Dans ces conditions, pourriez-vous spécifier l'attitude de notre ville sur cette question importante pour toutes et tous ?

Je vous en remercie.

M. le maire

Merci, Monsieur Szykowski.

Ainsi qu'en dispose l'article L. 2121-19 du code général des collectivités territoriales – que M. Dessanges connaît sans doute, puisqu'il connaît par cœur le CGCT – et que le rappelle notre règlement intérieur : les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.

L'objet des questions orales étant limité aux affaires d'intérêt strictement communal, je ne développerai pas certains volets à caractère général de votre question.

J'ignore ce qui vous amène à affirmer que les agents de la ville de Sceaux sont majoritairement hostiles à la réforme des retraites.

Philippe SZYNKOWSKI

Les statistiques.

M. le maire

25 d'entre eux ont fait grève le 31 janvier, et à peine une quinzaine avant-hier. Dans ce cas, la Ville applique strictement les principes en la matière, à savoir que l'absence de service fait donner lieu à une retenue proportionnelle à la durée de la grève. J'ai entendu beaucoup de commentateurs dire que les fonctionnaires pouvaient faire grève, car ils sont payés. Ce n'est pas exact.

Certaines villes ont souhaité exprimer par des actions ou des vœux une position particulière sur les principes de la réforme des retraites.

Ce n'est pas ce que je propose pour notre commune et j'ai eu l'occasion de m'exprimer dans différents médias à ce sujet dans le cadre de mes fonctions au sein de l'Association des maires de France et au titre de la coordination des employeurs territoriaux, dont je suis le porte-parole. Celle-ci a d'ailleurs fait part d'un certain nombre d'observations sur les conséquences d'un éventuel

report de l'âge de départ à la retraite sans toutefois se prononcer sur l'opportunité de ce report ou pas.

Comme vous le soulignez, le sujet est important. Les agents publics municipaux ont fait le choix de métiers riches de sens et de perspectives, mais beaucoup de ces métiers comportent des facteurs de pénibilité à la fois physiques, mais aussi psychologiques. Ces facteurs ont été pris en compte dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) que nous avons mis en place, ce qui est loin d'être le cas dans toutes les collectivités.

Notre mobilisation sur ces sujets n'est pas nouvelle et se poursuivra pour faire en sorte que les évolutions relatives aux durées des carrières s'accompagnent de toutes les mesures possibles et nécessaires, notamment pour ce qui concerne la question de la prise en compte de l'usure professionnelle le plus tôt possible pour éviter les invalidités et les maladies professionnelles.

Notre commune est très impliquée sur la question de la qualité de vie au travail et restera très mobilisée sur le sujet dans le cadre d'un dialogue social permanent et constructif et en lien avec différents partenaires tels que la caisse de retraite, CNRACL, pour faire en sorte que nos agents soient à même d'être au service des habitants tout au long de leur carrière, le cas échéant dans le cadre de missions évolutives. Nous bénéficions ainsi d'un financement important du Fonds national de prévention s'agissant de l'évolution du métier des ATSEM. Nous avons d'ailleurs évoqué le sujet dans Sceaux Magazine il y a quelques mois et nous le ferons à nouveau, ces agents étant particulièrement proches des familles.

Cela constitue un enjeu complexe qui a des incidences en termes de management, mais qui en aura probablement aussi sur le plan financier.

Nous travaillons par ailleurs à permettre aux Scéennes et Scéens de tous âges d'être actifs, voire engagés le plus longtemps possible sur notre territoire, afin de favoriser la croisée des talents qui constitue l'un des fils rouges de notre action.

Question orale de M. Fabrice BERNARD

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, ma question va porter sur la gestion de l'eau, une ressource qui devient rare, alors qu'elle est de plus en plus consommée.

En France, cette consommation était de 106 litres par jour et par habitant en 1975. Aujourd'hui, chaque habitant utilise en moyenne 148 litres d'eau par jour, soit une augmentation de + 40 %.

À ce chiffre, il faut ajouter les utilisations collectives : agriculture, entreprises, écoles, hôpitaux, collectivités locales, etc.

Quelques chiffres clés concernant l'utilisation de l'eau par les collectivités locales :
Sceaux, le 9 février 2023

- ✓ École : 20 litres/élève/jour
- ✓ Centre de vacances : 100 litres/jour/personne
- ✓ Stade (équipements vestiaires et douches + arrosage) : 3000 m³/an
- ✓ Nettoyage des marchés : 5 litres/m²/jour de marché
- ✓ Lavage des caniveaux : 25 litres/mètre linéaire/jour de nettoyage
- ✓ Maison de repos ou retraite : 100 à 250 litres/lit/jour
- ✓ Restauration collective : 10 à 20 litres par jour et par repas préparé

Ce sont des chiffres qui ont pour source l'Agence de l'Eau et l'ADEME. Ce sont des chiffres moyens.

Comme vous le savez, les épisodes climatiques récents (canicules...) ont fortement impacté les réserves en eau dans toute la France, y compris dans les régions qui connaissent une pluviométrie élevée (Normandie, Bretagne), dont les nappes phréatiques n'ont toujours pas retrouvé leur niveau normal, à l'heure où je vous écris. Il n'y a pas de pluie prévue dans les 15 prochains jours par exemple.

Ces nappes phréatiques sont les réservoirs naturels d'une grande partie de l'eau que nous utilisons. Il est donc essentiel de tout faire pour les aider à se reconstituer, afin de traverser le mieux possible de futurs épisodes climatiques aigus qui ne manqueront pas de se reproduire, si nous ne voulons pas rentrer dans des épisodes de rationnement de l'eau, comme cela a pu se produire dans certaines régions lors de la canicule 2022.

Aussi, de nombreuses collectivités locales travaillent sur des plans de récupération d'eau de pluie et/ou de recyclage des eaux usées, afin de contribuer à la pérennisation de cette ressource.

Ainsi, le CEREMA dont la Ville est adhérente depuis quelques semaines assiste les collectivités locales sur les sujets suivants :

- ✓ La définition, la mise en œuvre et l'évaluation de stratégie d'économies d'eaux et de mobilisation de ressources alternatives (eaux usées traitées, eaux pluviales)
- ✓ La définition et l'accompagnement de stratégies territoriales de gestion des eaux pluviales et de désimperméabilisation des sols à différentes échelles
- ✓ Le développement et l'évaluation de dispositifs innovants de maîtrise des eaux pluviales (hydrologie, polluants, biodiversité...)
- ✓ La réalisation d'actions de surveillance, essais, mesures, développements analytiques pour le suivi des émissions et pressions pouvant impacter les milieux aquatiques
- ✓ La réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur ces thématiques (rédaction de CCTP, analyse des offres...).
- ✓ La réalisation d'outils d'accompagnement (sensibilisation, formations)

Il est bon de rappeler que les toitures des bâtiments publics sont souvent, dans une collectivité locale, celles qui ont les plus grandes superficies et donc celles qui ont la plus forte capacité à recueillir ces eaux pluviales.

Il est bon de rappeler également que pour aider les nappes phréatiques à se reconstituer, la première mesure efficace est la mise en place d'une politique de désartificialisation des sols ;

Aussi, je vous remercie de m'indiquer l'état de la réflexion de la ville sur ce sujet de la gestion de l'eau ainsi que les premières actions qu'elle compte envisager sur ce sujet vital. En particulier :

- ✓ Quel objectif la Ville s'est-elle fixé en volume annuel d'eau pluviale à collecter en vue d'une réutilisation ?
- ✓ Quel objectif annuel la Ville s'est-elle fixé en surface de sol à désartificialiser sur le territoire de la commune ?

Je vous remercie

M. le maire

Je vous remercie, Monsieur Bernard.

Votre question me semble, sur certains points, un peu confuse, parce que vous confondez eau, eau potable et sécheresse.

Je tiens en premier lieu à rappeler que la gouvernance de la politique de l'eau est spécifique et que la Ville n'en est pas le pilote.

S'agissant de la gouvernance de l'eau, pour chaque bassin, il existe ainsi un comité de bassin qui arrête les grandes orientations dans le cadre des politiques nationales et européennes de l'eau. Notre commune dépend du comité de bassin Seine-Normandie. Ce comité élabore un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) approuvé par le préfet de Région, qui par ailleurs préside l'Agence Financière de Bassin.

Notre Ville est par ailleurs concernée par le bassin versant de la Bièvre pour lequel un syndicat mixte intervient. Ce syndicat élabore un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).

Le SAGE de la vallée de la Bièvre est en cours de révision.

S'agissant des eaux pluviales, les nouvelles dispositions réaffirment la rétention à la parcelle pour une pluie de retour 10 ans, avec dérogations en cas d'impossibilité technique.

Le PLUi, en cours d'élaboration, devra être compatible avec le SAGE révisé.

Le PLU actuel de la Ville comporte des dispositions qui prennent en compte la nécessité de limiter le rejet des eaux de pluie, ce qui pose parfois des difficultés auprès des pétitionnaires des permis de construire qui ne comprennent pas pourquoi on les empêche de réaliser des places de parking extérieures.

En matière d'assainissement, la compétence est exercée par le Département sur les principaux réseaux et par Vallée Sud Grand Paris pour les réseaux secondaires.

Par ailleurs, du fait du transfert de la compétence liée au service public de l'eau potable à l'EPT Vallée Sud Grand Paris, c'est le SEDIF, syndicat des eaux d'Île-de-France qui a en charge la production, la distribution et la surveillance de l'eau.

S'agissant de la gestion de l'eau et risques climatiques, selon les études réalisées par le SEDIF, ses ressources (à savoir la Seine, la Marne et l'Oise pour 97 % de ses besoins) ne sont pas à horizon 2030-2040 en tension lors des périodes de canicules, la Seine et la Marne étant soutenues lors des étiages par les Grands Lacs de Seine.

De plus les usines sont interconnectées et peuvent se secourir mutuellement. Néanmoins le SEDIF est soumis aux arrêtés sécheresse pouvant imposer des mesures de restrictions (interdictions d'arrosages, par exemple). À l'échelle de son territoire et du département des Hauts-de-Seine, le SEDIF nous indique qu'il n'y a eu aucune restriction d'usage. Il n'y a eu qu'une seule mesure portant sur la nécessité de relayer auprès des habitants le conseil de veiller aux économies d'eau.

Toutefois, le SEDIF participe aux études régionales et multipartenaires prospectives sur le réchauffement climatique à horizon 2050-2100 qui fait apparaître une baisse des débits de la Seine et il réfléchit aux mesures d'adaptation qui sont à anticiper dès à présent. Le SEDIF travaille avec l'ensemble des partenaires comme l'Agence de l'eau, la préfecture de police en charge de la gestion des crises et des autorités organisatrices publiques qui ont pour ressource la Seine. Il est associé à une étude menée par l'OCDE pour le compte de Seine Grands Lacs, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris sur la résilience face au réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse.

Enfin, le SEDIF va lancer une réflexion sur l'évolution de la qualité et de la quantité de ses ressources au droit de ses prises d'eau avec une vision de son territoire à une échelle élargie à la Région Île-de-France, aval amont de Paris.

Nous pouvons envisager la réalisation d'une étude relative aux risques climatiques auxquels notre ville est plus particulièrement exposée

Il existe en outre des partenariats dans le cadre de projets de la Ville en vue de préserver la ressource en eau. La Ville agit ainsi en matière de préservation de l'eau :

- ✓ Par des actions de désartificialisation des sols par exemple dans certaines écoles (par exemple à l'école des Blagis ou à l'école du Petit Chambord). Ceci se poursuivra, mais je vous rappelle qu'en dehors du Parc de Sceaux et de la Coulée verte, la plupart des espaces désartificialisés sont des espaces privés. J'ai par ailleurs proposé que l'on puisse soumettre des idées sur la désartificialisation des places de stationnement dans les rues, mais je n'ai reçu aucune réponse.
- ✓ Par la récupération d'eau des bâtiments (par exemple à l'école des Clos Saint-Marcel)

- ✓ Par un travail sur les îlots de fraîcheur (travail qui va être développé grâce à l'adhésion au Cerema)
- ✓ Par l'apposition de médaillons « ici commence la mer » à proximité de grilles d'avaloir d'eaux pluviales

Le partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) permet de bénéficier de financements pour des projets mis en œuvre par la Ville en la matière dans le cadre du 11^e programme de l'AESN intitulé « eau et climat » 2019-2024.

Des partenariats sont également passés pour des actions de sensibilisation sur le thème de l'eau.

La Ville mène des actions avec le syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre (SMBVB) pour sensibiliser les citoyens et mener des actions permettant de préserver la ressource « eau ».

Le partenariat avec ce syndicat de bassin permet à la Ville une montée en compétence des agents de la Ville pour mener des projets opérationnels, en vue de :

- ✓ comprendre les enjeux et le contexte réglementaire de la gestion à la source des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant de la Bièvre ;
- ✓ connaître les paramètres préalables à prendre en compte pour une gestion à la source des eaux pluviales ;
- ✓ connaître et savoir dimensionner les solutions techniques existantes de gestion à la source des eaux pluviales ;
- ✓ connaître les leviers d'action sur le patrimoine existant : étude de déconnexion des eaux pluviales.

Des actions de sensibilisation sont par ailleurs menées en lien avec le Département. Ainsi, la Ville réalise au cours du mois de février un ensemble d'actions pédagogiques à la Bibliothèque sur le thème de l'eau dans le cadre de l'opération départementale « la science se livre » sur le thème « l'eau, un enjeu majeur du 21^e siècle ».

Question orale de Mme Liliane WIETZERBIN

Liliane WIETZERBIN

Monsieur le maire, les orientations budgétaires 2023 mentionnent la proposition de poursuivre les actions de prévention situationnelle. Je suppose que le déploiement de caméras est concerné. Or de nombreuses études soulignent le caractère inefficace de ces installations : les caméras rassurent nos concitoyens, mais ne permettent généralement pas de prévenir ni, à de rares exceptions près, de réprimer.

Afin de s'assurer de la pertinence de ces investissements, impactant également lourdement le budget de fonctionnement de la Ville, il est important après plusieurs années de déploiement de ces systèmes d'en tirer le bilan.

Je vous remercie de nous indiquer – sur les trois dernières années

- ✓ les bénéfices constatés : nombre de délits identifiés, nombre de délits élucidés ou tout autre indicateur que vous jugerez pertinent (en valeur absolue et en % du nombre total)
- ✓ Les détails des coûts de fonctionnement associés (coût de réparation, moyens humains de surveillance en Temps Plein Équivalent, etc.)
- ✓ Le coût des investissements réalisés jusqu'ici et ceux prévus en 2023

Je vous remercie pour votre réponse

M. le maire

Au cours des dernières années, les dispositifs de vidéoprotection se sont développés à Sceaux comme dans de nombreuses villes de France.

Ainsi que le rappelle le code de la sécurité intérieure, des caméras peuvent être installées sur la voie publique pour prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants, ou encore des actes de terrorisme.

Ces dispositifs peuvent répondre à différents objectifs, puisqu'ils peuvent également permettre de constater des infractions aux règles de la circulation (vidéoverbalisation), protéger des bâtiments et installations publics et leurs abords, ou encore assurer la sécurité des installations accueillant du public.

Les services de police nationale sont demandeurs de tels dispositifs et l'opportunité de leur installation est débattue au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance en présence du préfet et du procureur de la République ou de leurs représentants, au vu des types de faits recensés dans les différents secteurs de la commune.

Dans le cadre des enquêtes pour des faits commis, des réquisitions judiciaires sont adressées par la police nationale ; leur nombre est en augmentation :

- ✓ 2021 : 44 réquisitions de la police nationale
- ✓ 2022 : 86 réquisitions de la police nationale

Je vous donne le détail sur les 86 réquisitions de la police nationale en 2022 :

- ✓ 30 transmissions d'enregistrements de la ville au commissariat,
- ✓ 4 demandes hors délai de conservation des images,
- ✓ 29 relectures infructueuses : non-repérage par rapport au visionnage des faits requis,
- ✓ 19 absences de caméras à l'endroit demandé.
- ✓ 4 enregistrements non récupérés par la police nationale à ce jour (fin d'année 2022).

Dans le cadre des enquêtes réalisées par les policiers nationaux suite à des dépôts de plainte, ceux-ci cherchent en effet en premier lieu à analyser les supports de vidéoprotection publics et/ou privés.
Sceaux, le 9 février 2023

Nous ne pouvons pas connaître le taux des enquêtes élucidées grâce à la vidéoprotection, car – secret de l'enquête oblige – la police et la justice ne nous tiennent pas avisés des suites données aux réquisitions d'images.

Nous savons en revanche qu'un nombre significatif de transmissions d'enregistrements est effectué chaque année par la police municipale au commissariat, à charge pour lui et les services de justice, des suites à donner.

Nous savons que toutes les réquisitions n'ont pas de suite sur le plan des procédures engagées.

Les dispositifs implantés par la Ville sont majoritairement situés en centre-ville ainsi qu'aux abords des gares (Robinson, Sceaux et parc de Sceaux) ainsi que plus ponctuellement dans différents lieux où des nuisances récurrentes ont été observées (place des Ailantes par exemple).

Le nombre actuel de caméras implantées sur la voie publique s'élève à 108 :

- ✓ Caméras publiques extérieures : 57
- ✓ Caméras parkings publics de surface : 11
- ✓ Caméras parkings publics en ouvrage : 24
- ✓ Caméras publiques intérieures : 16

S'ajoutent les 50 caméras des bailleurs sur les espaces privés ouverts à la circulation publique (Les Bas Coudrais ainsi que les résidences de Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat aux Blagis).

Le coût moyen annuel de mise en place et de raccordement de ces dispositifs au centre de supervision urbaine a été de l'ordre de 70 000 € par an. Il n'existe pas d'agents municipaux dont les missions sont spécialement dédiées au visionnage des caméras ; ces visionnages sont réalisés de manière aléatoire sur des plages spécifiques en fonction des usages de l'espace public.

Le développement des dispositifs scéens est resté maîtrisé et répond à des objectifs définis en lien avec les partenaires publics concernés, étant précisé qu'il n'est ni possible ni souhaitable de développer des dispositifs dans toutes les rues de la Ville, ceux-ci devant être agréés par une commission spéciale qui se réunit à la Préfecture et n'agréera pas des dispositifs dans des rues pavillonnaires. Cela doit en effet répondre à une présomption de situation un peu tendue.

Un report d'images est envisagé avec le commissariat de police nationale de Châtenay, afin de contribuer à mettre cet outil encore davantage au service de la réactivité et de l'efficacité des services de police nationale qui, je le rappelle, restent responsables de la sécurité sur notre territoire. Malheureusement, ce report d'images n'a toujours pas pu être fait faute de financement de l'État.

D'ores et déjà, la présence de caméras à certains endroits a permis d'y limiter certains phénomènes et a contribué à renforcer le sentiment de sécurité.

Ainsi que nous l'exposons à chaque édition du Forum de la protection à domicile, dont la prochaine se tiendra le 15 avril, le principal moyen de sécurisation contre certains phénomènes tels que les cambriolages reste l'installation de dispositifs personnels tels que des portes blindées et alarmes.

Il reste 5 min 22 s. M. Dessanges a le temps de poser sa question.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, chers collègues, c'est une question relative aux demandes de subventions d'investissement.

Depuis de nombreuses années, les financeurs institutionnels que sont l'Europe, l'État, la Région Île-de-France, le département des Hauts-de-Seine, l'établissement Vallée Sud Grand Paris et la banque des Territoires, ont développé des politiques de soutien d'initiatives territoriales via notamment des subventions d'investissement.

Ces subventions se chiffrent à plusieurs dizaines de milliards d'euros et s'attachent à soutenir via des appels à projets multiples, la relance (Plan relance, France 2030), la numérisation des territoires, la transition écologique et la sobriété énergétique, les pistes cyclables sécurisées, la sécurité des biens et des personnes, le soutien du tissu économique, l'égalité homme/femme, le sport, la jeunesse, avec par exemple le FEDER qui aide à la rénovation des écoles, la culture...

Le financement par la subvention devient la norme et sa chasse s'avère de plus en plus complexe.

De fait, les demandes d'aides sont devenues une activité à part entière de nombreux mairies et territoires qui multiplient le recrutement d'agents aguerris à cet exercice et reconnus pour leur technicité, leur connaissance des dispositifs de financements et des partenaires institutionnels et représentent une opportunité de financement additionnel de projets.

En effet ces subventions peuvent atteindre, en fonction des projets jusqu'à 80 % du montant d'investissement, soulageant ainsi les finances de la ville tout en permettant l'amélioration du cadre de vie (pistes cyclables, réfection de routes, végétalisation et lutte contre les îlots de chaleurs, lutte contre l'illectronisme, maintien des services publics, etc.).

Dans certains cas, ces aides peuvent représenter jusqu'à 25 % du budget d'investissement d'une ville, selon une étude de 2022 parue dans la Gazette des Communes.

Sous la présidence d'Emmanuel Macron, les gouvernements successifs se sont d'ailleurs attelés à rendre plus visibles l'ensemble de ces fonds via des outils numériques adaptés et facilement accessibles à tous les acteurs territoriaux.

Dernièrement, l'État a lancé avec le concours des ministères de l'Écologie et de la Cohésion des territoires, le site aides-territoires.beta.gouv.fr, afin de répertorier l'ensemble des aides disponibles pour financer et accompagner les projets des collectivités.

Ces aides sont réparties selon de nombreuses thématiques telles que culture et identité collective, patrimoine et sports, développement économique, eau de pluie, énergies, fonctions supports, mobilités, nature et environnement, solidarité et lien social, urbanisme et aménagement.

À titre d'exemple, une simple recherche sur le site des aides liées aux eaux de pluie mises à disposition des communes alto-séquanaises donne plus de 72 résultats.

Afin d'illustrer mon propos, j'en ai choisi une parmi ces 72 où le porteur d'aides, l'agence de l'eau Seine Normandie propose des aides financières allant jusqu'à 80 % du montant du projet. Il s'agit d'un appel à projets visant à réduire à la source les écoulements de temps de pluie en zones urbaines. Voilà un projet qui semble pertinent pour notre ville, pour donner suite à la question du conseiller Bernard.

À la lecture des décisions du maire, nous apprenons qu'il y a eu depuis le 7 juillet 2020, 25 demandes de subventions effectuées, auprès de différents organismes et sur diverses thématiques avec des montants compris entre quelques milliers d'euros et près de 500 000 € HT. C'est d'ailleurs de là que vient votre confusion, Monsieur le Maire, avec les 764 000 € dont je parlais tout à l'heure.

D'où mes questions :

Depuis juillet 2020, à quel pourcentage du budget d'investissement de la Ville se montent les aides obtenues à la suite de demandes de subventions, sur l'année 2021 et l'année 2022 ?

Combien de demandes d'aides en plus des 25 mentionnées dans les décisions du maire ont-elles été déposées par la Ville de Sceaux, à quels organismes, pour quels projets, pour quels montants et quelle est la répartition thématique de la totalité des demandes d'aides ?

Quels ont été à date les montants accordés, les montants utilisés par la Ville et quels sont les taux de subvention obtenus par projet ?

Enfin, combien de chargés de mission sont actuellement employés par la mairie, afin de chercher des subventions et que comptez-vous mettre en place, afin d'augmenter le taux de subvention des investissements de la Ville ?

M. le maire

Votre question est assez curieuse.

Vous soulignez le nombre important de décisions du maire ayant pour objet une demande de subvention et m'interrogez en même temps sur le point de savoir si des demandes de subventions

ont bien été adressées à différents financeurs. En général, quand on prend la décision de faire une demande de subvention, on la fait suivre d'une lettre adressée au financeur.

Le bilan des demandes de subventions formulées par la Ville est exposé dans les documents qui vont être produits.

Le dernier rapport d'activités des services municipaux pour 2021 indique ainsi que *la Ville a encaissé de 2017 à 2021 un montant moyen de 2 383 k€ annuel de subventions d'investissement pour une moyenne de 23 dossiers de subventions suivis dans l'année. Le montant des subventions d'investissement se monte à 2 180 k€ en 2021, contre 2 529 k€ en 2020 et 3 508 k€ en 2019.*

Il convient de noter que, grâce aux recherches actives de subventions auprès de tous les partenaires (État, Région, Département, etc.), les grands travaux du mandat ont été largement subventionnés. À ce titre, les travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste ont été subventionnés à hauteur de 39 % ; les travaux de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis à 41 %, les travaux de rénovation de la bibliothèque à 35 % et les travaux de construction de la crèche Albert 1^{er} à 39 %. Il convient de rajouter en moyenne un remboursement de la TVA à hauteur de 16 %.

Les demandes de subventions ne sont pas nécessairement suivies d'une attribution à hauteur du montant sollicité, les critères d'attribution n'étant pas toujours très explicites ou les enveloppes provisionnées par les financeurs étant souvent d'un montant insuffisant pour satisfaire toutes les demandes.

En outre, lorsque le projet pour lequel une subvention a été demandée n'est pas réalisé dans les délais, en cas de recours par exemple, la subvention est perdue. Je me permets de vous dire que c'est d'ailleurs le cas pour un équipement dont la réalisation est prévue dans le projet d'aménagement de la place de Gaulle.

Les subventions constituent une source de financement importante des projets, notamment des projets d'investissement. Elles permettent de pallier en partie le désengagement de l'État au travers des dotations et obligent souvent à se positionner sur des appels à projets ciblés et éphémères. Je veux souligner à cet égard la grande évolution depuis les années 80 par la mise en place par Valéry Giscard d'Estaing d'une politique de globalisation des financements à travers la dotation globale de fonctionnement. Les gouvernements successifs ont peu à peu diminué la dotation et l'ont remplacée par une politique d'attribution sélective. Ils choisissent ainsi ce que les communes réalisent, ce qui représente un recul total de l'autonomie financière et fiscale. Si nous souhaitions construire un cinéma ou un théâtre, nous ne serions pas subventionnés, ces équipements ne figurant pas dans les critères d'attribution des subventions. Ceci constitue une recentralisation tout à fait dommageable.

Néanmoins, la teneur et la réalisation des projets que nous mettons en œuvre ne sont pas liées uniquement aux taux de subvention qui seront obtenus. Elles sont liées à la nécessité de construire ces équipements pour le service public que nous voulons rendre à nos concitoyens.

Il s'agit d'abord de mettre en œuvre des politiques publiques dans le cadre des moyens qui peuvent être mobilisés.

Votre vision des subventions publiques est à cet égard très datée et obsolète, car obtenir une subvention ne suppose pas seulement d'établir un dossier technique chiffré.

Les financeurs souhaitent aujourd'hui généralement soutenir une démarche dont la pertinence est avérée sur un territoire, ce qui leur permet dans le même temps de mettre la main sur les politiques locales. Ils souhaitent comprendre les objectifs poursuivis et leur cohérence dans le cadre de politiques dont ils partagent les fondamentaux.

Pour mobiliser ces financements, il ne convient donc pas nécessairement de se doter d'une équipe de techniciens spécialistes du montage de dossiers, mais de travailler sur la base d'axes stratégiques et de chercher à les partager avec les partenaires sollicités.

Il s'agit donc nécessairement d'un travail transversal conduit entre les élus et les services concernés par la politique qu'il s'agit de mettre en œuvre.

Le temps imparti aux questions orales est désormais atteint.

La séance est donc levée.

La séance du conseil municipal est levée à 02 h 01.